



PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

Évaluation environnementale
stratégique



Etat Initial de l'Environnement – version projet arrêté



Dossier 18090041-V1
09/02/2021



Réalisé par

ZAC du
Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-
Warendin
03 27 97 36 39



Plan climat air énergie territorial

Évaluation environnementale stratégique

Etat Initial de l'Environnement – version projet arrêté

CC Pays de Valois

Version	Date	Description
Etat Initial de l'Environnement – version projet arrêté	Février 2021	État initial de l'environnement

	Nom - Fonction
Rédaction	Charlotte CHATTON
Rédaction	Anne-Sophie LESTON



www.auddice.com

Agence nord
(siège social)
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Agence Est
Espace Sainte-Croix
6 place Sainte-Croix
51000 Châlons-en-
Champagne
03 26 64 05 01

Agence Ouest
PA Le Long Buisson
380 rue Clément Ader
27930 Le Vieil-Evreux
02 32 32 53 28

Agence Val de Loire
Pépinière d'Entreprises du
Saumurois
Rue de la Chesnaie-Distré
49400 Saumur
02 41 51 98 39

Agence Sud
Rue de la Claustre
84390 Sault
04 90 64 04 65

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1. L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE DU PCAET	12
1.1 Contexte réglementaire	13
1.2 L'évaluation environnementale stratégique (EES).....	13
CHAPITRE 2. MILIEU PHYSIQUE	17
2.1 Géomorphologie.....	18
2.2 Ressources en eaux	31
2.3 Climat et émissions de gaz à effet de serre.....	52
2.4 Contexte énergétique.....	55
CHAPITRE 3. PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL.....	58
3.1 Milieux naturels (milieux remarquables et protégés dont Natura 2000)	59
3.2 Paysages	80
3.3 Patrimoine culturel, architectural et archéologique.....	85
CHAPITRE 4. RISQUES NATURELS.....	92
4.1 Les inondations / ruissellements.....	93
4.2 Les mouvements de terrain.....	98
4.3 Le risque sismique	101
4.4 Le risque de feux de forêts	102
4.5 Le risque de foudroiement	104
4.6 Le risque tempête.....	105
4.7 Synthèse	105
CHAPITRE 5. RISQUES INDUSTRIELS, POLLUTIONS ET NUISANCES	106
5.1 Les risques industriels et technologiques	107
5.2 La pollution des sols	111
5.3 Nuisances sonores.....	113
5.4 Pollution lumineuse.....	118
5.5 Qualité de l'air	120
5.6 Gestion des déchets	124
5.7 Synthèse	129
CHAPITRE 6. MILIEU HUMAIN	130
6.1 Situation sociodémographique	131
6.2 Santé.....	135
6.3 Aménagement, urbanisme et économie.....	146

CHAPITRE 7. ANNEXES	159
7.1 Les ICPE.....	160
7.2 Catastrophes naturelles	161

LISTE DES CARTES

Carte 1.	Localisation	10
Carte 2.	Localisation par photo aérienne	11
Carte 3.	Topographie	20
Carte 4.	Géologie	26
Carte 5.	Localisation des captages AEP	34
Carte 6.	Hydrographie	42
Carte 7.	Hydrographie et qualité des eaux.....	46
Carte 8.	Zones humides des SDAGE.....	49
Carte 9.	Zones humides des SAGE.....	50
Carte 10.	Schéma Régional de Cohérence Ecologique	61
Carte 11.	Zones Natura 2000.....	66
Carte 12.	Zones Naturelles d'Intérêt Reconnu	70
Carte 13.	Espaces Naturels Sensibles	73
Carte 14.	Conservatoire des Espaces Naturels.....	75
Carte 15.	Carte des forêts domaniales et communales	77
Carte 16.	Carte de l'occupation des sols	78
Carte 17.	Entités paysagères	81
Carte 18.	Monuments historiques et sites classés	90
Carte 19.	Zones inondables	95
Carte 20.	Mouvements de terrain et retraits et gonflements des argiles.....	99
Carte 21.	Carte de l'occupation des sols	103
Carte 22.	Installations classées pour la protection de l'environnement.....	108
Carte 23.	Sites BASIAS-BASOL.....	112
Carte 24.	Zones de bruit relatives au PEB de l'aéroport Paris – Charles de Gaulle.....	117
Carte 25.	Pollution lumineuse	119
Carte 26.	Infrastructures de communication et réseau ferré	153

LISTE DES FIGURES

Figure 1.	Synthèse de l’articulation des démarches – source : PCAET, <i>comprendre, construire et mettre en œuvre</i> , de l’ADEME	14
Figure 2.	Localisation des profils altimétriques	18
Figure 3.	A - Profil altimétrique de la CCPV dans un axe nord / sud.....	19
Figure 4.	B - Profil altimétrique de la CCPV dans un axe Ouest /Est.....	19
Figure 5.	Sondage 01295X0101/BZ0004 réalisé sur la commune de Boissy-Fresnoy	22
Figure 6.	Sondage 01291X0169/CPE399 réalisé sur la commune de Bonneuil-en-Valois.....	22
Figure 7.	Sondage 01552X0040/MAX104 réalisé sur la commune de Boullarre.....	23
Figure 8.	Aléa naturel d’érosion des sols	28
Figure 9.	Bassins versants du département de l’Oise – Source : Agence de l’eau 2013.....	39
Figure 10.	Critère pédologique	47
Figure 11.	Critère floristique	47
Figure 12.	Climat de l’Oise	52
Figure 13.	Evolution des températures annuelles (°C)	53
Figure 14.	Répartition des émissions de GES sur le territoire de la CCPV - approche réglementaire - année 2012	54
Figure 15.	Consommation du territoire par secteur, par énergie et dépense en millions d’euros en 2015	55
Figure 16.	Production d’énergie renouvelable sur le territoire en 2015 (*Chiffre de 2010-11 - Observatoire Climat Air Énergie - Conseil régional Hauts-de-France).....	56
Figure 17.	Production primaire d’énergies renouvelables (en %) par filière en 2015 en France, total : 23,0 Mtep (sources : SOeS, Chiffres Clés des énergies renouvelables – Edition 2016).....	56
Figure 18.	Vue aérienne du site Natura 2000 Forêts picardes massif des trois forêts et bois du roi.....	64
Figure 19.	Vue aérienne du site Natura 2000 - Coteaux de la vallée d’automne.....	65
Figure 20.	Vue aérienne de la ZNIEFF de type I : massif forestier du roi.....	69
Figure 21.	Vue aérienne de la ZNIEFF de type II : vallée de l’Automne	69
Figure 22.	Entités paysagères de l’Oise – Atlas paysager	80
Figure 23.	Zonage sismique de la France – source : BRGM	101
Figure 24.	Densité de foudroiement en France par département (impacts foudre au sol par année et par km ²) - Source : meteorage	104
Figure 25.	Localisation des axes de Transport de Matières Dangereuses - 2012.....	110
Figure 26.	Répartition des émissions par polluant atmosphérique sur le territoire de la CCPV – approche réglementaire – année 2012.....	123
	Le diagnostic territorial analyse davantage en détail chaque polluant, en fonction des sources d’émission détaillées précédemment : SO ₂ , NO _x , NH ₃ , COVNM, PM ₁₀ , PM _{2,5}	123
Figure 27.	Présentation du territoire SMDO.....	125
Figure 28.	Installations de collecte, de valorisation et de traitement des déchets sur le territoire de la CCPV.....	127

Figure 29.	Pyramide des âges de la CC Pays de Valois (2015)	131
Figure 30.	Découpages territoriaux de la situation socio-sanitaire	135
Figure 31.	Évolution de la mortalité pour les principales causes de décès pour 100 000 habitants.....	136
Figure 32.	Médecins spécialistes selon le type de spécialité.....	141
Figure 33.	Réseau routier.....	149
Figure 34.	Principales navettes domicile-travail (2012).....	151

INTRODUCTION

Le présent document constitue l'état initial de l'environnement de l'évaluation environnementale du plan climat air énergie territorial de la Communauté de communes du Pays de Valois. Il s'articule autour de 5 chapitres :

- Le milieu physique
- Le patrimoine naturel et la biodiversité
- Les risques naturels
- Les risques industriels, de pollution et de nuisances
- Le milieu humain

Pour chaque chapitre, les caractéristiques de la Communauté de communes du Pays de Valois sont abordées. Les perspectives d'évolutions et les enjeux sont analysés à la fin de chaque thématique sous la forme d'un tableau Atouts-Faiblesses-Opportunités-Menaces-Enjeux pour le PCAET.

En 2019, l'année de la réalisation de l'évaluation environnementale du PCAET, la Communauté de communes du Pays de Valois compte 62 communes réparties sur une surface de 542 km² où habitent 56 216 citoyens.

C'est une région verte au passé chargé d'Histoire, le Valois est un territoire situé au centre du Bassin Parisien, entre l'Oise, l'Ourcq, la Plaine de France et le Soissonnais. Forêts et plaines s'y succèdent, semées de villages se rassemblant autour d'une église ou d'un château.

Le Pays de Valois est un territoire situé au sud-est du département de l'Oise. C'est un territoire rural dont 70% de sa surface est consacrée à l'agriculture. Ces espaces sont marqués par l'empreinte de l'agriculture industrielle et des grandes exploitations.

La ville de Crépy-en-Valois constitue le pôle urbain central de la CCPV.

Carte 1 - Localisation - p10

Carte 2- Localisation par photo aérienne- p11

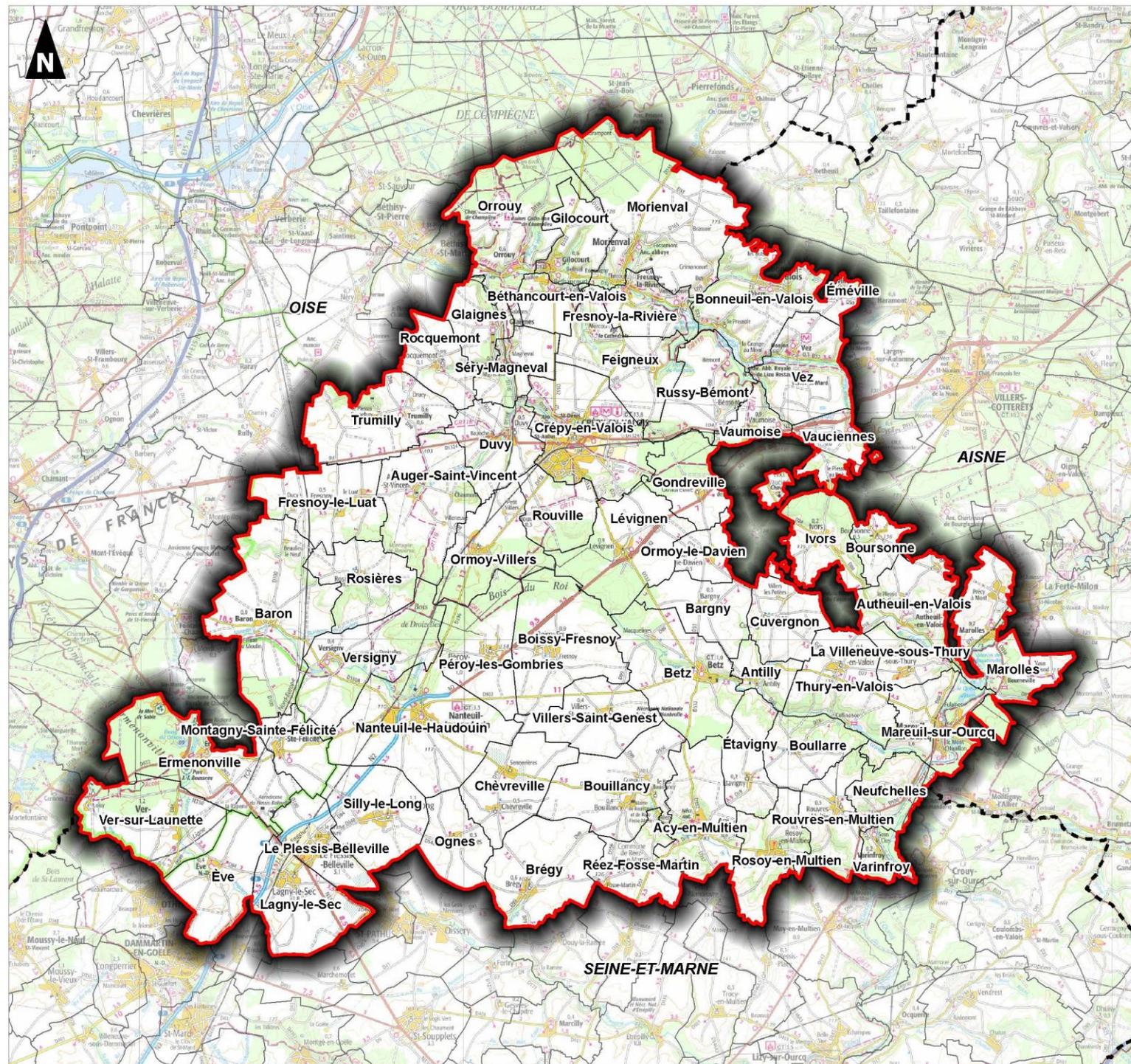


-  CC du Pays de Valois
-  Limite communale
-  Limite départementale



1:200 000

(Pour une impression sur format A4 sans réduction de taille)

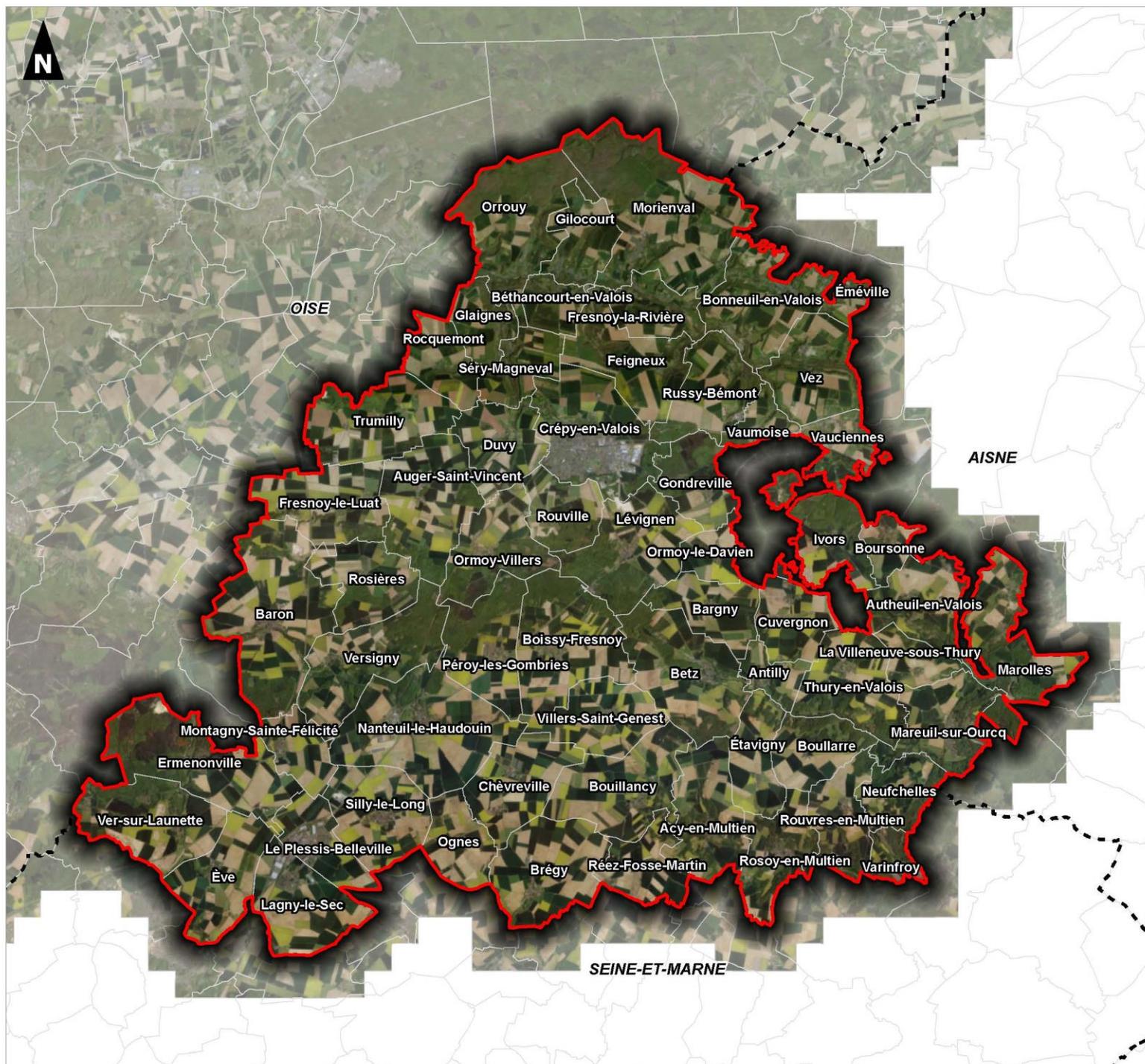




-  CC du Pays de Valois
-  Limite communale
-  Limite départementale



1:200 000
(Pour une impression sur format A4 sans réduction de taille)



CHAPITRE 1. L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE DU PCAET

1.1 Contexte réglementaire

La réalisation de l'évaluation environnementale stratégique du PCAET de la Communauté de communes du Pays de Valois intervient dans un cadre réglementaire et politique. Elle repose sur l'article 188 de la loi de transition énergétique pour la croissance verte, promulguée le 18 août 2015 qui modifie les plans climat énergie territorial (PCET), projets territoriaux axés sur l'énergie et le changement climatique, tels qu'ils étaient définis à l'article L 229-26 du code de l'environnement.

Les PCET deviennent ainsi des plans climat air énergie territorial (PCAET). Leurs contenus et modalités d'élaboration sont précisés par le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 et l'arrêté du 4 août 2016 relatif au plan climat air énergie territorial.

Le PCAET est un outil opérationnel de coordination de la transition énergétique sur le territoire. Il comprend un diagnostic, une stratégie territoriale, un programme d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation.

Enfin, le PCAET doit désormais faire l'objet d'une évaluation environnementale (cf. article R122-17 du code de l'environnement – 10ème catégorie du 2ème alinéa de la section I) et l'autorité environnementale compétente est la mission régionale d'autorité environnementale de la région des Hauts-de-France.

1.2 L'évaluation environnementale stratégique (EES)

L'évaluation environnementale stratégique est un outil d'aide à la décision. Il permet l'intégration de l'approche environnementale dans le PCAET. Ainsi il peut permettre l'optimisation environnementale du PCAET au travers de l'étude des solutions de substitution.

Elle répond aux objectifs suivants :

- Prendre en compte l'ensemble des thématiques environnementales et identifier et évaluer les incidences sur l'environnement des orientations et mesures du PCAET ;
- Nourrir le PCAET et tout son processus d'élaboration, des enjeux environnementaux du territoire;
- Mettre en avant les éventuels effets antagonistes du plan d'action du PCAET ;
- Estimer les perspectives d'évolution de l'environnement du territoire en l'absence de PCAET ;
- Définir les mesures envisagées pour éviter, réduire ou compenser ces incidences ;
- Contribuer à la transparence des choix et rendre compte des impacts des politiques publiques ;
- Contribuer à la bonne information du public et faciliter sa participation au processus décisionnel de l'élaboration du PCAET ;
- Éclairer la décision de l'autorité qui approuve le PCAET ;
- Les résultats de l'évaluation environnementale serviront d'outil d'information, de sensibilisation et de participation auprès des élus locaux mais également des partenaires et du grand public.

L'élaboration du PCAET et l'évaluation environnementale stratégique sont menées en parallèle.

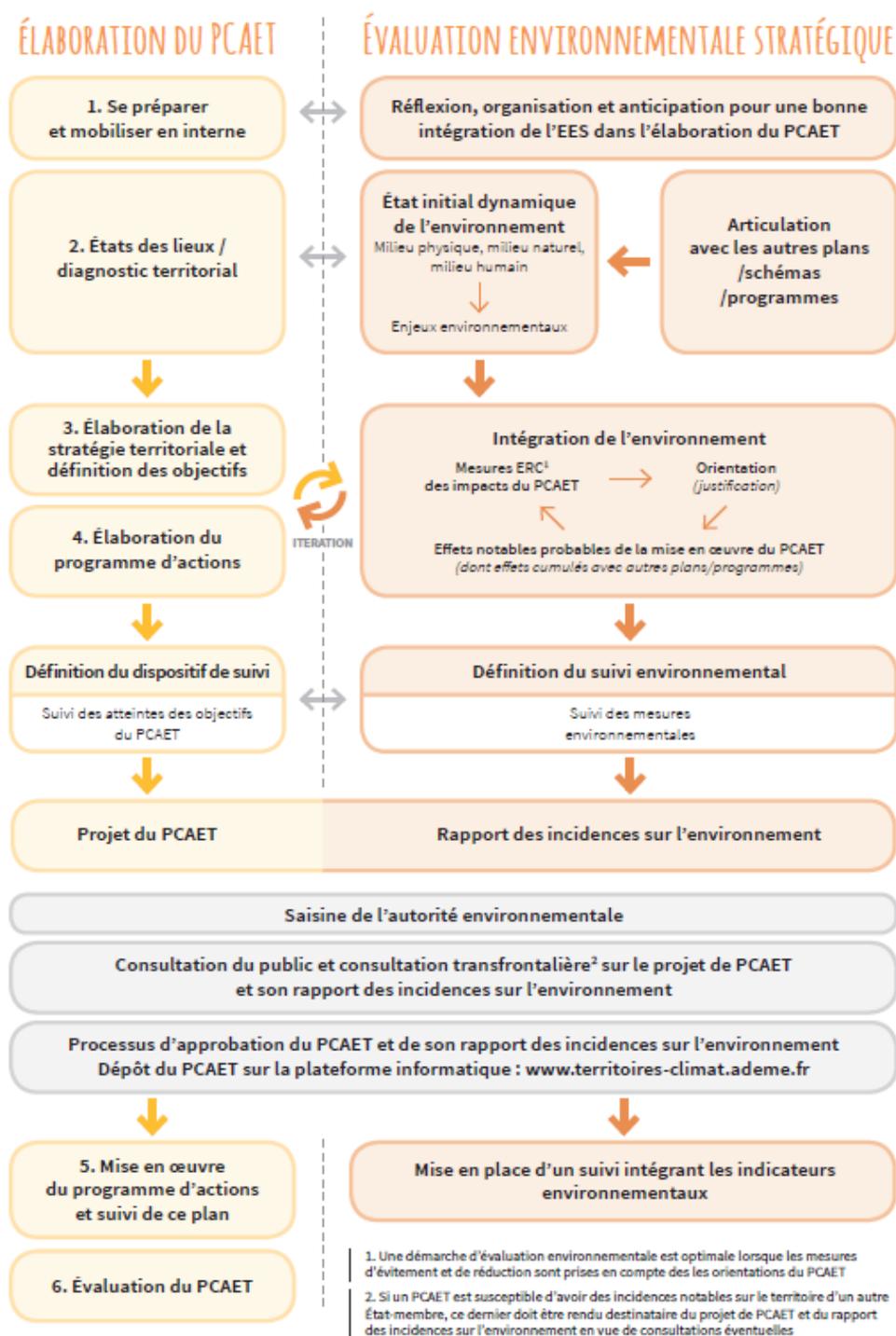


Figure 1. Synthèse de l'articulation des démarches – source : *PCAET, comprendre, construire et mettre en œuvre*, de l'ADEME

1.2.1 L'état initial de l'environnement

La réalisation d'un Etat Initial de l'Environnement est le fondement de l'Évaluation Environnementale Stratégique : c'est sur cette base que les incidences du PCAET sont analysées. La finalité est de couvrir tous les aspects suivants :

Milieu physique	Milieu naturel	Milieu humain
<ul style="list-style-type: none"> - Sols - Ressources non renouvelables - Eaux souterraines et eaux destinées à la consommation humaine - Eaux superficielles - Climat et émissions de gaz à effet de serre (GES) 	<ul style="list-style-type: none"> - Diversité biologique / Continuités écologiques - Faune et Flore (dont Natura 2000) - Habitats naturels (milieux remarquables et protégés dont Natura 2000) 	<ul style="list-style-type: none"> - Santé - Activités humaines (agriculture, sylviculture, tourisme / loisirs...) - Aménagement / urbanisme / consommation d'espace - Air - Production/consommation d'énergie et réseaux de distribution - Bruit - Autres nuisances (vibrations, électromagnétisme, ...) - Déchets - Matériaux - Paysages - Patrimoine culturel, architectural et archéologique - Prévention des risques et sécurité

L'Etat Initial de l'Environnement (EIE) sera analysé pour chaque thème, et la synthèse est présentée sous la forme suivante :

Etat initial du thème « XXXX »	
Atouts : ...	Faiblesses : ...
Perspectives d'évolution « scénario de référence »	
Opportunités : ...	Menaces : ...
Perspectives d'évolution avec les leviers du PCAET	
...	

XXX = chacun des thèmes ci-dessus
 → Analyse des atouts et faiblesses du territoire pour le thème
 → Il s'agit d'étudier la trajectoire du territoire SANS le nouveau PCAET, c'est-à-dire en continuant avec les documents cadres actuels
 → Pour mettre en avant les aspects sur lesquels le PCAET peut avoir une incidence positive

CHAPITRE 2. MILIEU PHYSIQUE

2.1 Géomorphologie

2.1.1 Topographie

Carte 3 - Topographie - p20

Le territoire du Pays de Valois présente un relief doux, de faible amplitude.

Un certain nombre de vallées (Vallée de l'Automne, Vallée de l'Ourcq pour les principales, Vallées de la Nonette, Launette, de la Sainte-Marie, de la Grivette, de la Gergogne et du rû d'Autheuil pour les secondaires) s'articulent autour des plateaux du Valois et du Multien.

Le point le plus haut, aux alentours de 155 m NGF, se situe dans la commune de Gondreville.

Le point le plus bas, aux alentours de 45 m NGF, se situe sur les bords de l'Automne.

Les **profils altimétriques**, à partir de la commune de Morienvil vers la commune Lagny-le-Sec, et à partir de la commune de Baron vers la commune de Mareuil-sur-Ourcq fournissent les informations suivantes :

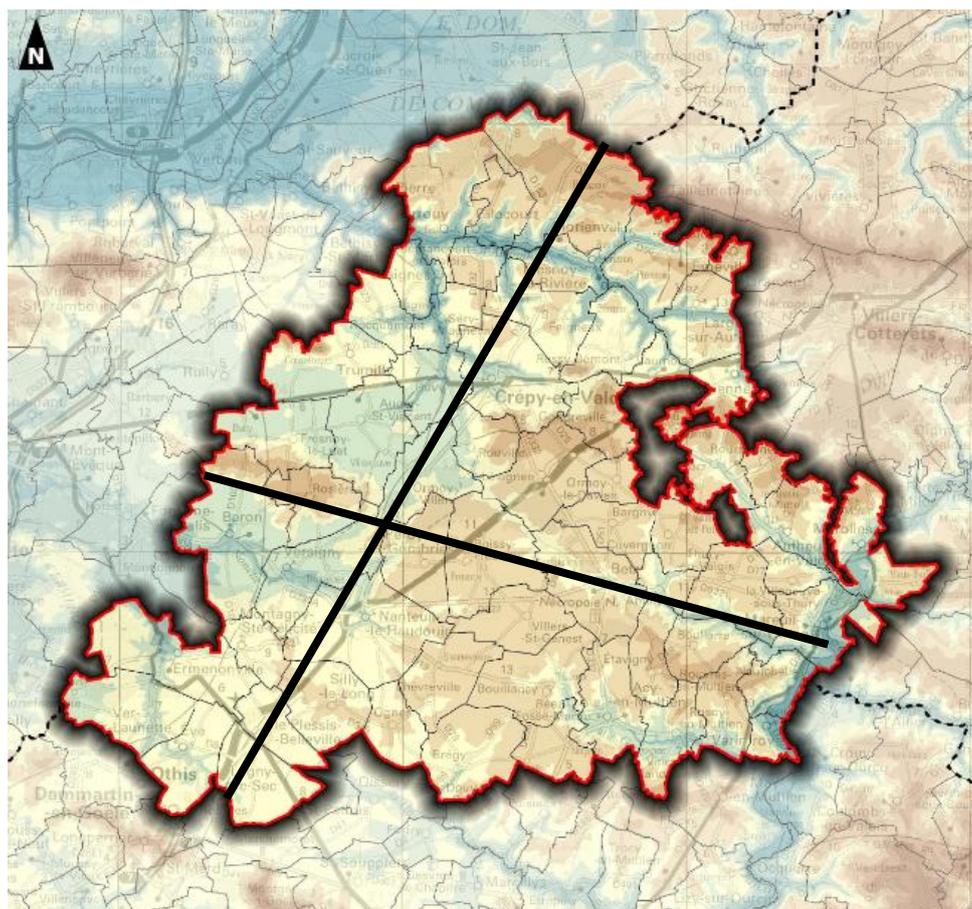


Figure 2. Localisation des profils altimétriques

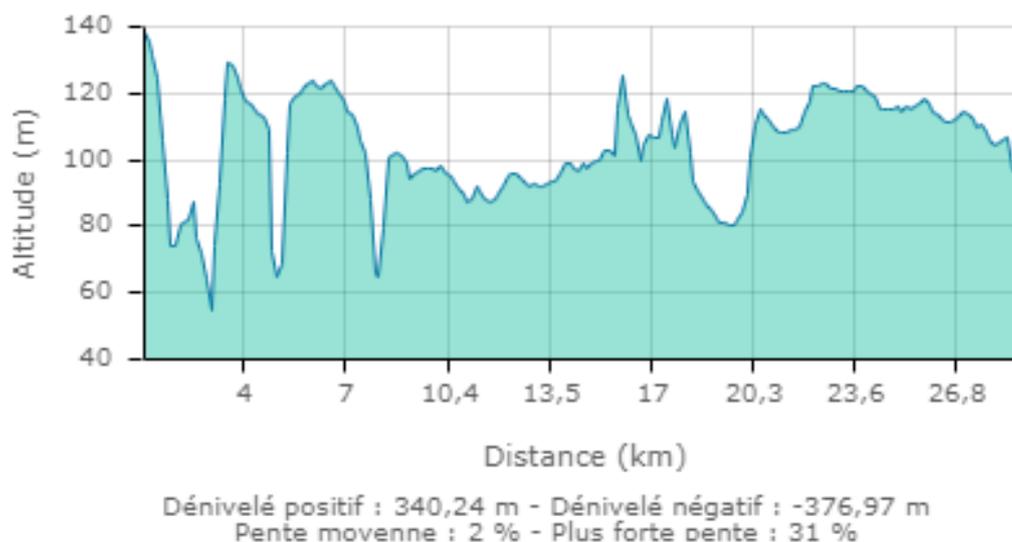


Figure 3. A - Profil altimétrique de la CCPV dans un axe nord / sud



Figure 4. B - Profil altimétrique de la CCPV dans un axe Ouest /Est

La topographie, relativement marquée sur le territoire intercommunal, **façonne les paysages et les points de vue paysagers.**

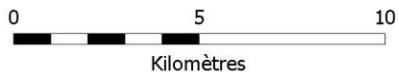
Les **ruissellements et l'érosion** des sols peuvent en être une conséquence.

Topographie

-  CC du Pays de Valois
-  Limite communale
-  Limite départementale

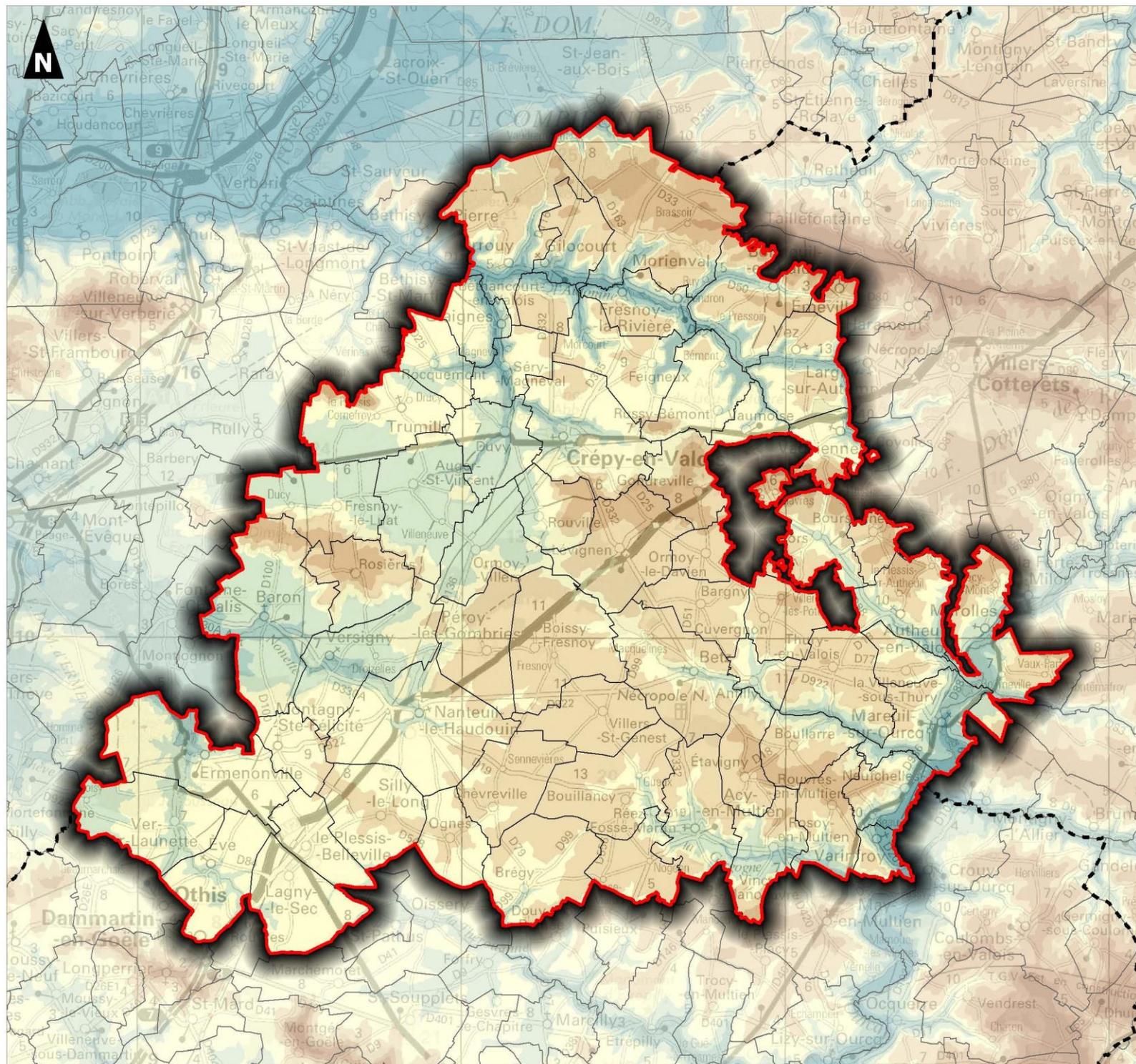
Altitude (en m) :

-  > 180
-  160 - 180
-  140 - 160
-  120 - 140
-  100 - 120
-  80 - 100
-  60 - 80
-  40 - 60
-  < 40



1:200 000

(Pour une impression sur format A4 sans réduction de taille)



2.1.2 Géologie et pédologie

L'analyse géologique est réalisée sur la base des informations fournies par les cartes géologiques du BRGM au 1/50000 de Villers-Cotterêts n°129, de Senlis n°128, de Dammartin-en-Goële n°154 et de Meaux n°155.

Carte 4 - Géologie - p26

2.1.2.1 Contexte géologique

Le Valois est caractérisé par des plateaux établis soit sur les calcaires du Marinésien, soit sur les caillasses du Lutétien qui sont généralement couverts de limons. Les plateaux constituent un domaine de grandes cultures et, depuis peu, d'importants vergers.

La géologie du territoire est composée essentiellement de calcaires (datant du Lutétien et du Bartonien moyen) et de sables. Les sables de Beauchamp superficiels, les calcaires lutéciens et les sables de Cuise présentent des caractéristiques hydrogéologiques intéressantes pour l'exploitation de l'eau.

La plate-forme des marno-calcaires de Saint-Ouen constitue un plateau au sud-ouest du territoire alors qu'elle est beaucoup plus affouillée dans les sables auversiens au sud-est, où la profonde entaille de la vallée de l'Ourcq expose de beaux fronts dans le calcaire grossier lutétien.

Au Sud de la Nonette, par contre, le substratum des forêts de Chantilly à l'Ouest et d'Ermenonville à l'Est, est surtout formé de sables auversiens souvent remaniés au Quaternaire, ce qui donne une topographie dunaire d'où les limons sont exclus.

2.1.2.2 Etages géologiques

Un étage, ou étage stratigraphique, est une subdivision d'une série géologique basée sur la chronostratigraphie, c'est-à-dire sur les résultats obtenus par les méthodes de la biostratigraphie qui correspond à l'étude de la répartition des espèces (fossiles) et de la lithostratigraphie qui est l'étude des empilements sédimentaires.

Cette subdivision stratigraphique correspond à l'unité de temps de base dans l'échelle des temps géologiques, c'est à dire l'âge dont la durée est de l'ordre de quelques millions d'années.

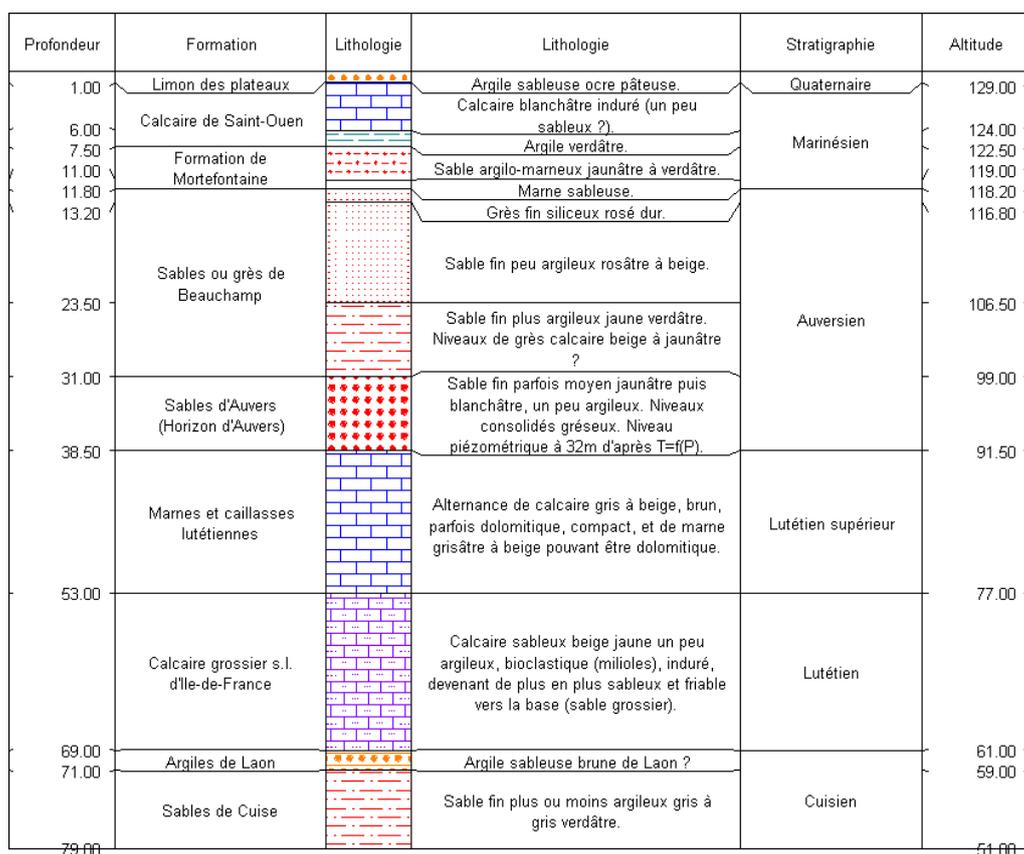


Figure 5. Sondage 01295X0101/BZ0004 réalisé sur la commune de Boissy-Fresnoy

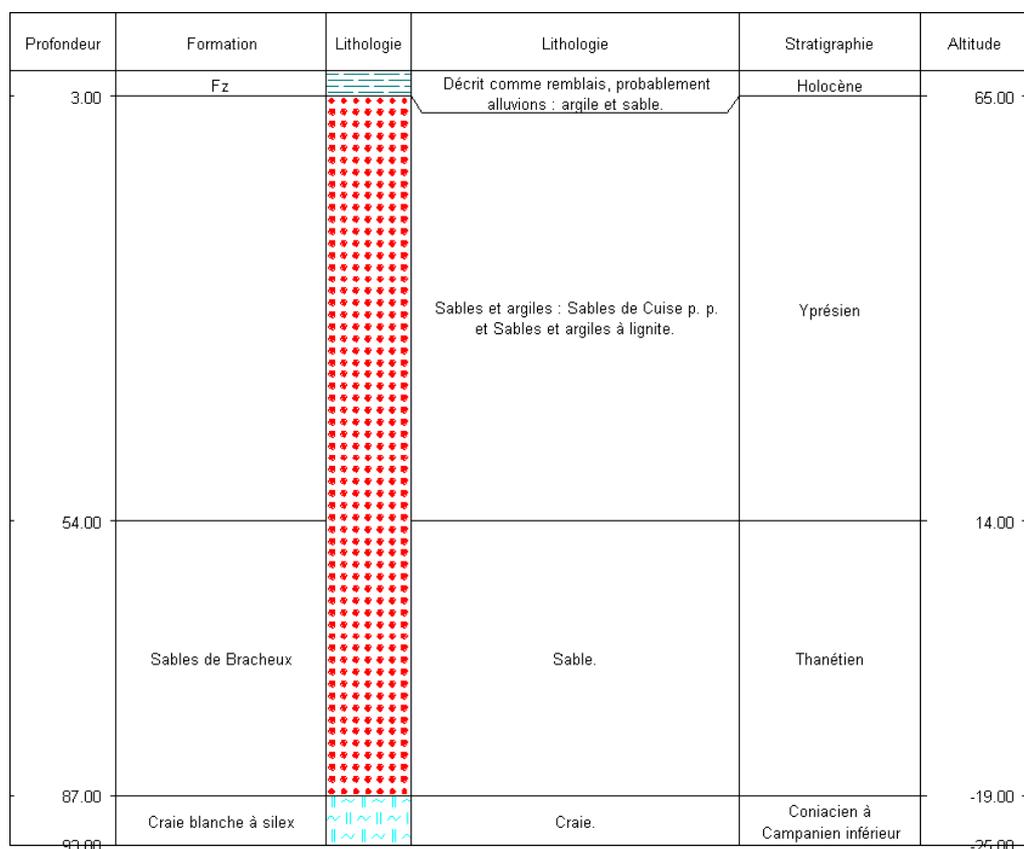


Figure 6. Sondage 01291X0169/CPE399 réalisé sur la commune de Bonneuil-en-Valois

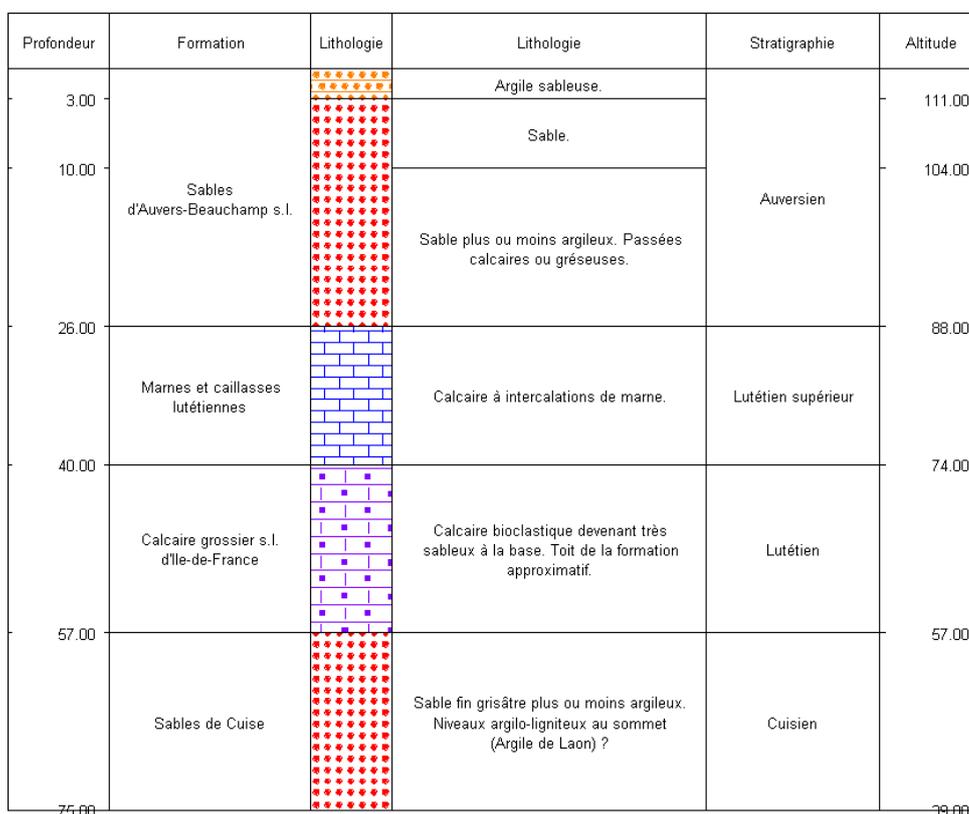


Figure 7. Sondage 01552X0040/MAX104 réalisé sur la commune de Boullarre

Les différents étages géologiques présents à l’affleurement sur la CC Pays de Valois sont décrits ci-dessous :

- **Fz. Alluvions modernes**

Les fonds de vallée sont constitués de sables éocènes, plus spécialement cuisien, de colluvions remaniées dans les alluvions et de tourbe.

Les alluvions de l'Ourcq sont limono-sableuses ou limonoargileuses et alternativement argileuses lourdes ou tourbeuses. Les fonds des vallées reposent sur les sables de l'Eocène (Cuisien). Dans la vallée de l'Automne, les alluvions sont limono-sableuses, la tourbe s'est développée sur les argiles sparnaciennes. Dans la vallée de la Nonette, la formation a été facilitée par le ralentissement de l'écoulement, en liaison avec des phénomènes de néotectonique.

- **LP. Limons loessiques**

Le terme «limons des plateaux» désigne un «complexe» de formations résiduelles, de cailloutis, de limons proprement dits et de paléosols.

La surface structurale du Valois est recouverte par un manteau limoneux loessique très étendu. Les plateaux sont presque totalement recouverts de dépôts éoliens, de texture limoneuse. La couverture est amincie sensiblement dans le Valois, où elle excède rarement 1,5 m à 2 mètres. Au sud du territoire, sur la commune du Plessis-Belleville, les «limons» épais de 5 m, étaient exploités, autrefois, pour la briqueterie.

- **E7 Bartonien supérieur (Ludien) - Gypses et marnes supra-gypseuses**

En règle générale, le Ludien se présente à l'affleurement sous forme de marnes blanchâtres et jaunâtres plus ou moins remaniées par suite des phénomènes de dissolution ; elles ont été exploitées anciennement pour le marnage. Des lambeaux discontinus de marnes jaunâtres ou brunâtres surmontant le Calcaire de Saint-Ouen, mal visibles sous le limon de plateau, peuvent se rattacher à cet étage (Rosières, Péroy-les-Gombries).

- **E6d bartonien moyen : Marnésien**

Il comprend, de haut en bas, le Calcaire de Saint-Ouen, les Sables de Mortefontaine et le Calcaire de Ducy.

Le Calcaire de Saint-Ouen (4 à 8 m) se présente sous forme de marnocalcaire blanchâtre à grisâtre. Le minéral argileux prédominant dans le Calcaire de Saint-Ouen est l'illite, seule ou associée avec un peu d'attapulгите. Certains lits sont plus durs, légèrement silicifiés et peuvent contenir de gros silex.

Ils ont été exploités autrefois pour l'empierrement et la construction.

La Formation de Mortefontaine (0 à 2 m) est bien individualisée dans la montagne de Rosières où elle est représentée par des sables, des marnes et des calcaires fossilifères.

La faune donne à la Formation de Mortefontaine un cachet marin littoral ou plutôt laguno-marin. Toutefois, à la partie supérieure, l'apparition de *Planorbis goniophorus* traduit une dessalure et annonce la formation de Saint-Ouen. Ce niveau de sables argileux et de sables quartzeux, souvent calcaires, jaunâtres à verdâtres, très souvent fossilifères, forment, sous le marno-calcaire de Saint-Ouen, un niveau assez constant de Betz, Crépy-en-Valois, et Thury-en-Valois. La limite nord de la formation de Mortefontaine a été reconnue au Sud de Crépy-en-Valois.

La Formation de Ducy (0 à 0,80 m)

Elle est représentée par un marno-calcaire à *Limnaea arenularia*, jaunâtre, verdâtre ou brunâtre parfois gréseux ou micacé. Le marno-calcaire de Ducy montre que cette formation n'est pas lacustre, mais laguno-lacustre.

- **Bartonien inférieur (Auversien)**

E6c - Sables et grès de Beauchamp (20 à 30m)

Ce sont des sables blancs ou jaunâtres lorsqu'ils ont été contaminés par les infiltrations quaternaires.

Ces sables sont à haute teneur en silice, très bien classés, et ont subi au moment de leur mise en place des remaniements dunaires. Ils n'ont livré jusqu'ici aucun fossile.

E6a - Les Sables d'Auvers (5-20 m)

Ce sont des sables jaunâtres assez grossiers, à stratification entrecroisée, renfermant des galets noirs de silex en plus ou moins grande abondance. Ils sont également fossilifères dans la montagne de Rosières.

La localité de Betz constitue l'une des trois localités types de *Nummulites variolarius* désignées par Lamarck et la seule auversienne.

- **e5 – Lutétien supérieur-inférieur, indifférencié**

Ce niveau est constitué par un sable calcaire à gros grains de quartz enduits de glauconie beige, souvent verdâtre. La dolomitisation qui en général n'intéresse que le sommet des couches, peut transformer complètement l'assise en sable dolomitique (Crépy, Fresnoy) contenant des têtes de chat, en continuité avec le Cuisien (Morienvil).

E5b lutétien supérieur. Marnes et caillasses, Calcaire à Cérithes.

Les marnes et caillasses sont constituées d'une alternance de marnes claires et de bancs de calcaire sublithographique

- **e4. Yprésien supérieur (Cuisien). Sables de Cuise**

Ce sont des sables argileux, très glauconieux, verts, jaune verdâtre à ocre-brun, surmontés d'un ensemble de sables fins grisâtres, faiblement micacés, pouvant contenir d'abondants débris de lignites charbonneux.

PCAET - Diagnostic adaptation
au changement climatique

Géologie

-  Communauté de Communes du Pays du Valois
-  Limite communale
-  Limite départementale

TERRAINS
SÉDIMENTAIRES

 E Eboulis, colluvions	 E6d Bartonnien moyen (Marinésien) Calcaire de Saint-Ouen
 Fz Fz : Alluvions modernes FzT : Tourbe	 E6a Bartonnien inférieur (Auversien) E6a : Sables et grès de Beauchamp E6b : Argile de Villeneuve-sur-Verberie E6a : Sables d'Auvers : Entablements gréseux
 Fy Alluvions anciennes	 E6D Dépôts éoliens, dunes
 LP Limon ou loess	 E5 Lutétien supérieur E5a : Marnes et callasses (z. IV b) : Calcaire à Cérithes E5d : Calcaire à Miliotes (z. IV a) E5c : Calcaire à Ditrupa (z. III) Lutétien inférieur E5b : Pierre à lards (z. II) E5a : Calcaire sableux à endurcissements (z. I)
 q3 Stampien supérieur Meulière de Montmorency	 E4 Yprésien supérieur (Cuisien) Argile de Laon Sables de Cuisse-Aizy
 q2 Stampien Sables de Fontainebleau	 E3 Yprésien inférieur (Sparnacien) Argile plastique et lignites
 q1 Stampien inférieur Faciès sannoisien Craie de Saint-Christophe-en-Halatte	
 e7 Bartonnien supérieur (Ludien) Gypses et marnes supragypseuses	



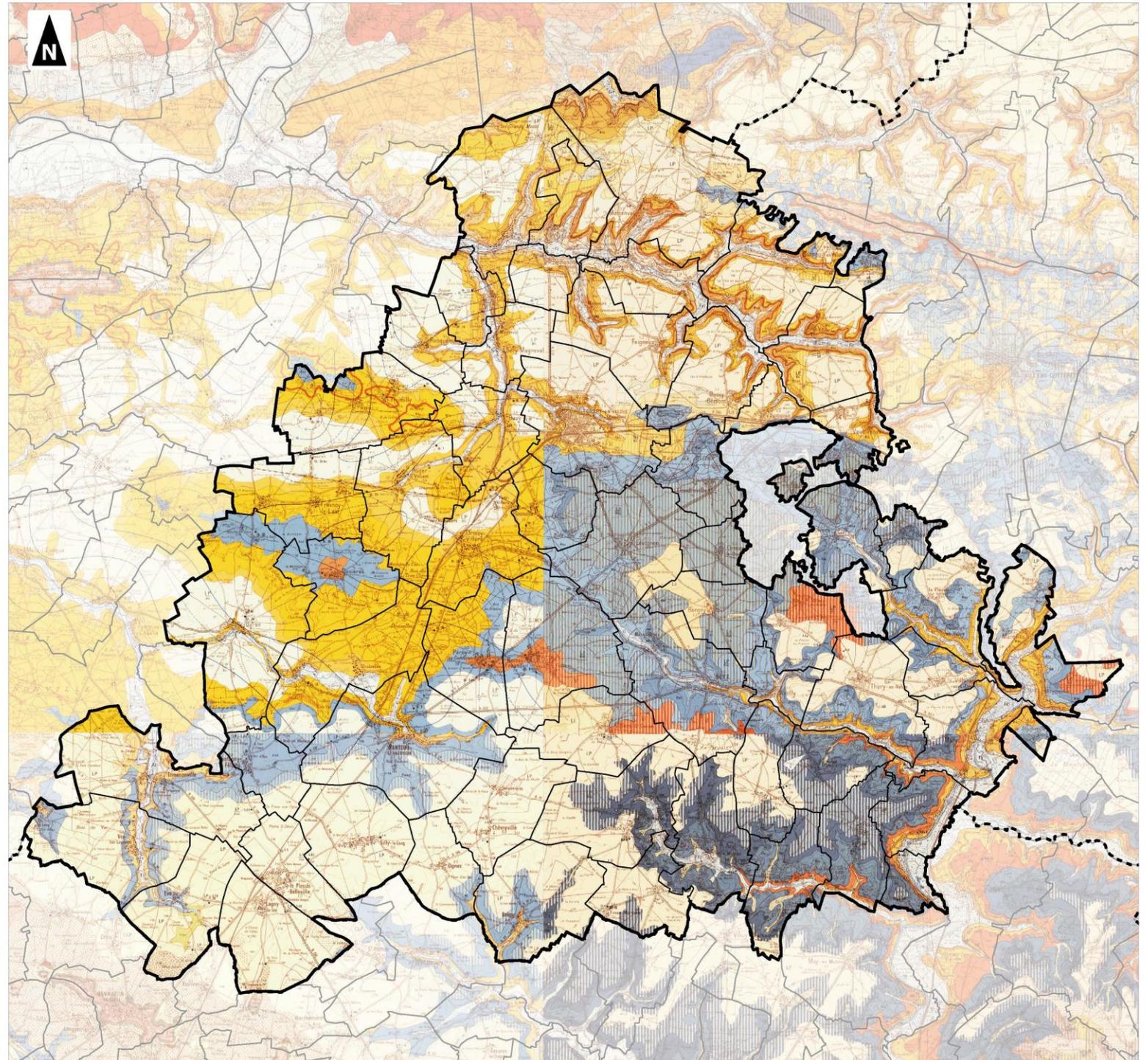
1:130 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Réalisation : AUDDICE, 2017

Source de fond de carte : IGN Scan 100®

Sources de données : BRGM - CCPC - AUDDICE, 2017



2.1.2.3 Pédologie

■ Sol de Vallée

Les alluvions récentes accumulées au fond des vallées encaissées respectent le schéma sédimentologique classique : sable limoneux, puis limon, argile et de la tourbe.

Le rajeunissement périodique par les crues, l'instabilité du matériau et le manque d'agressivité des agents atmosphériques n'ont permis la formation que d'un sol peu à très peu évolué ; l'existence d'une nappe alluviale crée souvent un milieu réducteur conduisant à un sol plus différencié : sol (tourbe).

■ Sol sur limon des plateaux ou produit de remaniement

Les formations superficielles limoneuses et limono-sableuses recouvrent de façon assez continue l'ensemble des replats établis sur le Lutétien et le Bartonien, dessinant un paysage monotone, faiblement ondulé.

La mise en valeur agricole de la région a favorisé l'ablation des horizons superficiels appauvris (érosion accélérée) et l'accumulation d'importants atterrissements (colluvionnement récent) au fond des petits vallons secs parcourant la surface des plateaux. Le rajeunissement perpétuel n'y permet que la formation d'un sol peu évolué d'apport colluvial.

■ Sol sur sable ou sables remaniés

Les sables purs caractérisent généralement les affleurements de l'Auversien et du Stampien : ils forment des versants à pente marquée, fortement incisés, souvent associés à des chaos gréseux. L'établissement d'une végétation très dégradée accélère les processus d'altération.

■ Sol sur argile

Les argiles caractérisent certains niveaux du Ludien et du Marinésien, et l'ensemble du Stampien inférieur (Sannoisien). Ces argiles bariolées et généralement compactes peuvent contenir d'abondants fragments siliceux. Leur faible perméabilité, due à leur pouvoir de gonflement, ne permet qu'une évolution du sol modérée, assez comparable à celle des sables argileux mais présentant des caractères d'hydromorphie.

Lorsqu'elles sont recouvertes par un dépôt limoneux très superficiel, elles y amènent la stagnation d'une nappe saisonnière.

■ Sol sur roche calcaire

Les roches calcaires pures caractérisent le Lutétien moyen et localement, le Marinésien. Elles affleurent à l'occasion de versants abrupts aux pentes excessives et forment souvent des éboulis calcaires.

Le rajeunissement périodique du relief (érosion normale), dû à l'instabilité des calcaires sableux ou dolomités et la grande inertie chimique des roches carbonatées, expliquent la faible évolution du sol.

Au sommet des pentes les plus raides, la roche n'est couverte que par une maigre végétation, qui permet le jeu intense de l'érosion.

2.1.2.4 Erosion

L'érosion des sols est un phénomène naturel qui se déroule en deux étapes : le détachement de particules et petits agrégats par l'impact des gouttes de pluie puis l'entraînement de ce sol vers l'aval par le ruissellement.

Le problème d'érosion des sols est directement lié aux contraintes géographiques et est ensuite aggravé par l'occupation de l'espace et les pratiques culturales. Ce phénomène est dommageable pour les habitations qui reçoivent les coulées de boues, mais également pour les agriculteurs qui voient partir dans les rivières, sur les routes et les chemins, ou dans les champs en aval, plusieurs milliers de tonnes de terres riches qui mettront plusieurs dizaines d'années à se reconstituer.

Le territoire du Pays de Valois est classé en aléa moyen pour l'aléa annuel d'érosion des sols

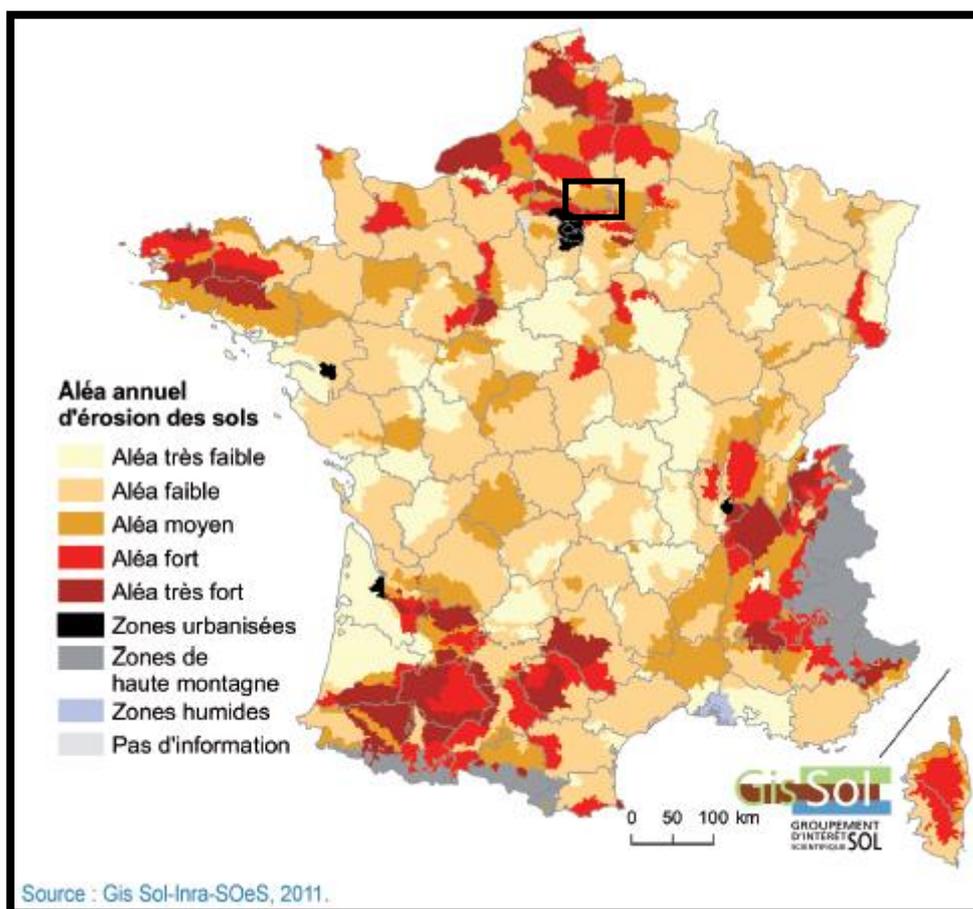


Figure 8. Aléa naturel d'érosion des sols

2.1.3 Ressources non renouvelables

Les sols du territoire ont été exploités ou sont exploités pour différents matériaux.

2.1.3.1 Les argiles et les limons

Les briqueteries utilisant les limons (briques pleines) sont toutes abandonnées. Ils ont été employés pour les remblais lors de la construction de l'autoroute du Nord. Ils constituent le soubassement des pistes de l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle. Ils présentent, en effet, de bonnes caractéristiques de compactage pour les travaux de génie civil.

2.1.3.2 Marnes pour amendement

Les marnes ludiennes, marinésiennes (marno-calcaire de Saint-Ouen) et du Lutétien supérieur ont été exploitées activement pour amendement, mais cette utilisation est actuellement abandonnée.

2.1.3.3 Les sables fins

Les sables d'Auvers (Baron) sont employés à la confection des mortiers locaux. Les sables de Cuise, exploités localement dans les vallées de l'Oise et de l'Automne ont essentiellement des utilisations routières (remblais, sous-couches de chaussées). L'exploitation des grès de Beauchamp pour pavés, jadis florissante (forêts d'Ermenonville), est totalement abandonnée.

2.1.4 Synthèse

ETAT INITIAL	
ATOUPS	FAIBLESSES
Paysages d'intérêt liés au plateau calcaire et des vallées de l'Automne, de la Nonnette et de l'Ourcq. Présence de limons, d'argile et de sables sont des atouts pour l'exploitation des sols	Érosion des sols – aléa moyen
PERSPECTIVES D'EVOLUTION AU FIL DE L'EAU	
OPPORTUNITES	MENACES
Valorisation touristique et du cadre de vie du paysage et des vallées	<p>Sols limono-argileux amplifiant le ruissellement sur les pentes aggravant les risques inondations</p> <p>Perte de valeur agronomique des terres par ruissellement</p> <p>Risques d'érosion, de mouvements de terrains et d'inondations</p> <p>Possibilité de coulées de boues ou glissements de terrain lié à l'augmentation des phénomènes extrêmes et des risques liés aux dérèglements climatiques</p>

2.2 Ressources en eaux

2.2.1 Eaux souterraines et eaux destinées à la consommation humaine

2.2.1.1 Descriptions des nappes présentes

Les nappes présentes sont issues de 3 systèmes distincts : Éocène du bassin versant de l'Ourcq (FRHG105), l'éocène du Valois (FRHG104) et l'albien-néocomien captif (FRHG218). (Source : BRGM)

■ L'éocène du bassin versant de l'Ourcq

Les écoulements de la nappe sont majoritairement libres. La masse d'eau est constituée d'une succession de formations géologiques aquifères d'âge Tertiaire, séparées par des horizons plus ou moins imperméables.

- L'aquifère de l'Oligocène est constitué essentiellement par les sables de Fontainebleau du Stampien.
- L'aquifère multicouche du Bartonien et du Priabonien (Ludien) - Eocène supérieur est constitué d'horizons peu perméables assez discontinus. La présence d'une nappe se manifeste par de petites sources naissant à la base de l'étage. Les formations du Priabonien ont plusieurs niveaux semi-perméables et perméables. Le Bartonien constitue un aquifère bi-couche sablo-calcaire alimenté par l'impluvium. Les calcaires du Bartonien supérieur (Marinésien) ne constituent pas un réservoir permanent. Sa partie supérieure peut être karstifiée et très productive. Cet aquifère est peu exploité car il a une productivité insuffisante.
- L'aquifère des calcaires du Lutétien – Eocène moyen : la perméabilité d'interstices prédomine à la base plus sableuse du réservoir cependant, la perméabilité de fissures régit les écoulements souterrains et présente localement des microkarts. L'alimentation de l'aquifère se fait par l'impluvium ou par percolation lente. Les marnes et caillasses se comportent alors comme un petit aquifère multicouche.
- L'aquifère des sables de l'Yprésien supérieur (Cuisien) – Eocène inférieur forme une réserve importante, étendue à toute la masse d'eau. La nappe pourrait être en communication hydraulique avec celle des calcaires du Lutétien ce qui accroît leur productivité. La nappe devient captive sous les alluvions de l'Ourcq.

■ L'éocène du Valois

Les écoulements sont majoritairement captifs. La masse d'eau est caractérisée par une succession de formations géologiques aquifères d'âge Tertiaire, séparées par des horizons plus ou moins imperméables formant un aquifère multicouche.

Le réservoir principal est celui de l'Eocène moyen et inférieur comprenant le Calcaire du Lutétien et les Sables de Cuise et du Soissonais (Yprésien).

Deux grands ensembles hydrogéologiques peuvent être distincts au sein de la masse d'eau :

- Dans le Valois, la nappe du Calcaire du Lutétien est majoritairement libre, l'aquifère est épais de 20 à 30m et est le plus souvent en régime libre (La perméabilité d'interstices prédomine cependant, la perméabilité de fissures régit les écoulements souterrains à travers le calcaire (karstification locale)).
- Pour la nappe des Sables de l'Yprésien, (épaisseur de l'aquifère pouvant atteindre 50 à 70m, réserve d'eau importante) elle reste captive au cœur du plateau du Valois.

■ La nappe des sables albiens néocomiens captive

Cette vaste masse d'eau est captive entre les argiles aptiennes à la base : elle est donc particulièrement protégée des pollutions de surface. Elle est de très bonne qualité et se trouve sous l'aquifère de la craie. Son renouvellement par l'alimentation naturelle est très faible, elle est donc très sensible aux prélèvements.

En cas de crise majeure, cet aquifère constitue une ressource ultime pour l'alimentation en eau potable.

Cette nappe est captive et est à dominante sédimentaire.

2.2.1.2 Réseau d'eau potable

Les captages d'alimentation en eau potable présents sur le territoire intercommunal puisent dans la nappe de la Craie. La nappe libre de la craie est sollicitée par de nombreux ouvrages domestiques, agricoles et industriels. Dans l'Oise, plus de la moitié de l'alimentation en eau potable est assurée par des captages dans la nappe de la craie. Ceux-ci se situent préférentiellement dans les zones les plus productives, en vallées humides ou sèches. Une forte baisse de la productivité est généralement observée dans ces ouvrages au-delà de 30 à 50 m de profondeur en zone d'affleurement de la craie.

L'alimentation en eau destinée à la consommation humaine s'effectue à partir de plusieurs champs captant.

Afin de préserver la qualité de l'eau distribuée à la population, des périmètres de protection des captages doivent être définis et prescrits par une Déclaration d'Utilité Publique (DUP). Ces périmètres permettent de protéger les abords immédiats de l'ouvrage et son voisinage, et visent à interdire ou réglementer les activités qui pourraient nuire à la qualité des eaux captées. Cette protection mise en œuvre par les ARS comporte trois niveaux établis à partir d'études réalisées par des hydrogéologues agréés en matière d'hygiène publique :

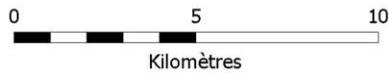
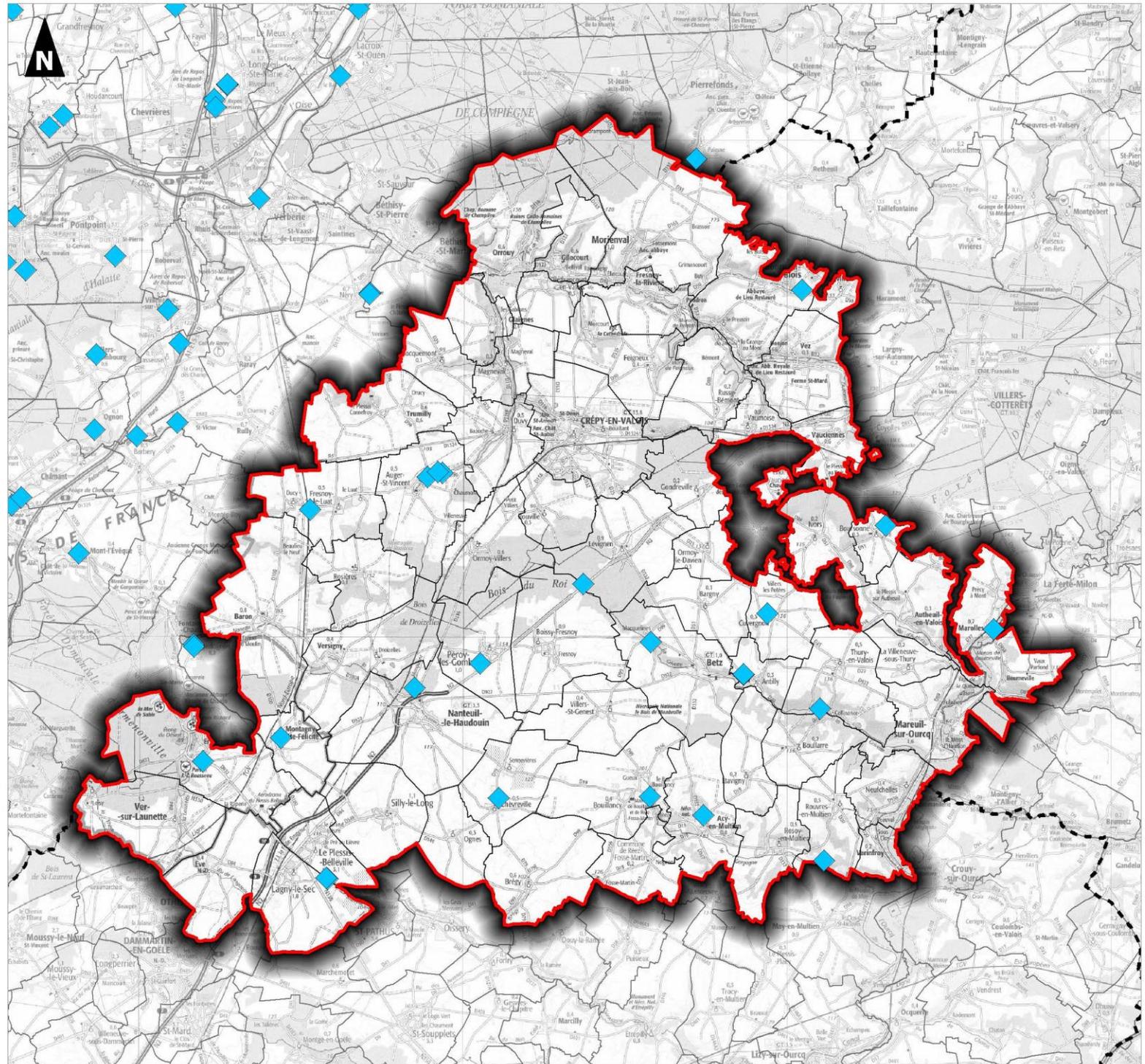
- **Le périmètre de protection immédiate (PPI)** : site de captage clôturé (sauf dérogation) appartenant à une collectivité publique, dans la majorité des cas. Toutes les activités y sont interdites hormis celles relatives à l'exploitation et à l'entretien de l'ouvrage de prélèvement de l'eau et au périmètre lui-même. Son objectif est d'empêcher la détérioration des ouvrages et d'éviter le déversement de substances polluantes à proximité immédiate du captage.
- **Le périmètre de protection rapprochée (PPR)** : secteur plus vaste (en général quelques hectares) pour lequel toute activité susceptible de provoquer une pollution y est interdite ou est soumise à prescription particulière (construction, dépôts, rejets ...). Son objectif est de prévenir la migration des polluants vers l'ouvrage de captage.
- **Le périmètre de protection éloignée (PPE)** : facultatif, ce périmètre est créé si certaines activités sont susceptibles d'être à l'origine de pollutions importantes. Ce secteur correspond généralement à la zone d'alimentation du point de captage, voire à l'ensemble du bassin versant.

Localisation des captages	Gestion
Auger-Saint-Vincent	SYNDICAT D'AUGER ST VINCENT
Fresnoy-le-Luat	Communale
Bonneuil-en-Valois	SYNDICAT DE BONNEUIL EN VALOIS
Lévignen	Communale
Péroy-les-Gombries	Communale
Nanteuil-le-Haudouin	Communale
Montagny-Sainte-Félicité	Communale
Ermenonville	Communale
Le Plessis-Belleville / Lagny-le-sec	SYNDICAT PLESSIS-BELLEVILLE LAGNY LE SEC
Chèvreville	SYNDICAT DE CHEVREVILLE OGNES
Betz	SYNDICAT DE BETZ-VILLIERS ST GENEST
Cuvergnon	SYNDICAT DE BARGNY ET CUVERGNON
Antilly	Communale
Thury-en-Valois	SYNDICAT DE LA GRIVETTE
Bouillancy	Communale
Acy-en-Multien	Communale
Rouvres-en-Multien	Communale
Boursonne	SYNDICAT D'IVORS BOURSONNE
Marolles	USESA

Tableau 1. Synthèse des captages et des gestionnaires d'eau potable – sources CCPV, ARS et services.eaufrance.fr

Captages AEP

-  CC du Pays de Valois
-  Limite communale
-  Limite départementale
-  Captages AEP de l'Oise



1:200 000

(Pour une impression sur format A4 sans réduction de taille)

2.2.1.3 Etats chimique et quantitatif des masses d'eau souterraine

■ Etat quantitatif

La procédure visant à déterminer l'état quantitatif d'une masse d'eau ou d'un groupe de masses d'eau souterraine consiste à comparer le niveau de prélèvements avec la capacité de renouvellement de la ressource disponible. Elle prend notamment en compte :

- L'évolution des niveaux piézométriques des eaux souterraines ;
- L'évolution de l'état des eaux de surface associées ;
- L'évolution des écosystèmes terrestres qui dépendent directement de la masse d'eau souterraine ;
- Les modifications de la direction d'écoulement occasionnant une invasion d'eau salée ou autre ou montrant une tendance durable susceptible d'entraîner de telles invasions.

D'après l'Agence de l'Eau Seine Normandie, la ressource en eau souterraine est suffisante en quantité et les caractéristiques géologiques du territoire sont propices au rechargement de la nappe. Son état quantitatif est donc jugé bon.

■ Etat chimique

L'état chimique est évalué par le respect des Normes de Qualité Environnementale (NQE) pour 41 substances (ou familles de substances) :

- 33 substances (ou famille de substances) prioritaires dont 13 dangereuses prioritaires (listées en annexe X de la DCE)
- 8 substances issues de la liste I de la Directive 76/464/CE (listées en annexe IX de la DCE) Parmi ces substances, figurent des métaux (cuivre, zinc...), des pesticides (diuron, isoproturon...) et des polluants industriels (alkylphénols, trichloroéthylène...).

Pour atteindre le bon état chimique, il faut respecter la NQE pour chaque substance. La révision des listes est périodique et la Directive 2013/39/UE (12 août 2013) étend à 45 le nombre de substances prioritaires (dont 20 dangereuses prioritaires, ce qui porte le total à 53 substances).

Les objectifs pour les masses d'eau souterraines sont fixés en fonction de l'état actuel des eaux souterraines, l'analyse du risque de non-atteinte des objectifs environnementaux (basée essentiellement sur l'évolution des pressions et les tendances pour chaque polluant) et tenant compte du temps de « réaction » des nappes (inertie) à des modifications des flux polluants et du temps de renouvellement. (SDAGE Seine-Normandie 2016-2021.)

	Objectifs d'état chimique	Paramètres causes de non atteinte de l'objectif	Justification dérogation	Objectifs d'état quantitatif
Eocène du Valois (FRHG104)	Bon état 2015	/	/	Bon état 2015
Éocène du bassin versant de l'Ourcq (FRHG105)	Bon état 2027	Pesticides (atrazine désisopropyl déséthyl, 2,6-dichlorobenzamide, terbumeton déséthyl, oxadixyl, somme des pesticides)	Naturelle ; technique ; économique	Bon état 2015
Albien-néocomien captif (FRHG218)	Bon état 2015	/	/	Bon état 2015

Tableau 2. Synthèse de la qualité des états des masses d'eau souterraine

2.2.2 Eaux superficielles

2.2.2.1 Les documents cadres

■ Le SDAGE

Le territoire de la communauté de Communes du Pays de Valois fait partie du SDAGE du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands.

Le SDAGE du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands est un document de planification qui fixe, entre les 31 décembre 2015 et 2021, « les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et les objectifs de qualité et de quantité des eaux ». « Cette gestion vise la préservation des milieux aquatiques et la protection du patrimoine piscicole et prend en compte les adaptations aux changements climatiques ».

■ Le SAGE

> Le SAGE de l'Automne

Plusieurs communes du territoire sont concernées par le SAGE de l'Automne : AUGER-SAINT-VINCENT, BETHANCOURT-EN-VALOIS, BOISSY-FRESNOY, BONNEUIL-EN-VALOIS, CREPY-EN-VALOIS, DUVY, EMEVILLE, FEIGNEUX, FRESNOY-LA-RIVIERE, FRESNOY-LE-LUAT, GILOCOURT, GLAIGNES, GONDREVILLE, LEVIGNEN, MORIENVAL, ORROUY, PEROY-LES-GOMBRIES, ROCQUEMONT, ROSIERES, ROUVILLE, RUSSY-BEMONT, SERY-MAGNEVAL, TRUMILLY, VAUMOISE, VEZ, VAUCIENNES.

Le SAGE, approuvé en 2003, est entré en phase de révision en juillet 2010 et le projet de SAGE a été validé le 31 janvier 2014. Il est porté par le Syndicat d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Automne (SAGEBA).

Les enjeux du SAGE de l'Automne sont les suivants :

- Maîtriser les prélèvements pour garantir un bon état quantitatif des ressources souterraines et de surface ;
- Poursuivre la reconquête de la qualité des eaux de surface et préserver la qualité des eaux souterraines ;
- Développer et préserver le potentiel écologique fort du bassin versant de l'Automne et des milieux associés ;
- Maîtriser les risques d'inondation et de coulées de boue pour assurer la sécurité des personnes et limiter les transferts de polluants aux cours d'eau ;
- Mettre en œuvre le SAGE pour atteindre les objectifs des 4 enjeux précédents.

Les Règles du SAGE approuvé sont les suivantes :

1. Traiter le phosphore des eaux usées
2. Compenser la dégradation des zones humides
3. Préserver le lit mineur des cours d'eau
4. Préserver les berges des cours d'eau
5. Protéger les cours d'eau de nouveaux plans d'eau
6. Limiter les effets des plans d'eau existants
7. Préserver la continuité écologique des cours d'eau

> Le SAGE de la Nonette

Plusieurs communes du territoire sont concernées par le SAGE de la Nonette : BARON, BOISSY-FRESNOY, ERMENONVILLE, EVE, FRESNOY-LE-LUAT, CHEREVILLE, LAGNY-LE-SEC, MONTAGNY-SAINTE-FELICITE, NANTEUIL-LE-HAUDOUIN, OGNES, LE PLESSIS-BELLEVILLE, PEROY-LES-GOMBRIES, ROSIERES, SILLY-LE-LONG, VER-SUR-LAUNETTE, VERSIGNY, VILLERS-SAINT-GENEST, TRUMILLY.

Depuis l'approbation du SAGE de la Nonette en 2006, le territoire a évolué, notamment en ce qui concerne la ressource en eau. Il a été définitivement validé le 1er décembre 2015. Le SAGE est porté par le Syndicat Interdépartemental du SAGE de la Nonette

Les enjeux du SAGE sont les suivants :

- Faire vivre le SAGE
- Améliorer la qualité des eaux superficielles et souterraines
- Protéger et restaurer les milieux naturels et aquatiques et mettre en valeur le patrimoine hydraulique
- Garantir un équilibre quantitatif entre les usages et les milieux
- Maîtriser les ruissellements et lutter contre les risques d'inondation

Les Règles du SAGE approuvé sont les suivantes :

1. Améliorer le traitement de l'azote et du phosphore sur le sous-bassin versant de la Launette
2. Protéger les zones humides effectives du territoire
3. Préserver la continuité écologique des cours d'eau
4. Limiter l'imperméabilisation des sols sur le sous-bassin versant de la Launette

> Le SAGE de l'Oise Arond

Les communes d'Orrouy et de Morienvil sont concernées par le SAGE Oise Arond.

Le SAGE Oise-Arond est entré en phase de révision depuis le 10 décembre 2015. Le SAGE est porté par le Syndicat Mixte Oise-Arond.

Les enjeux du SAGE sont les suivants :

- Prévention et gestion des risques (crues, pollutions accidentelles) ;
- Gestion et protection des milieux aquatiques (gestion équilibrée, protection des zones humides, réduction des extractions de granulats, gestion piscicole et axes migrateurs, amélioration des parcours nautiques) ;
- Gestion qualitative (restauration des eaux superficielles, politique durable de gestion des eaux souterraines) ;
- Gestion quantitative (fixation des débits objectifs pour les eaux souterraines, détermination des débits de crise, détermination de débits biologiques et minimums, maîtrise des prélèvements d'eaux souterraines, mise en place de zones de répartition des eaux) ;
- Autres enjeux : optimisation de la gestion de grands aménagements hydrauliques, recherche d'une plus grande cohérence avec l'aménagement du territoire (prise en compte de l'eau et mesures compensatoires), encadrement du SAGE.

Les Règles du SAGE approuvé sont les suivantes :

1. Sécuriser des secteurs d'enjeu fort pour l'alimentation en eau potable ;
2. Protéger les zones humides et leurs fonctionnalités.

2.2.2.2 Présentation du réseau hydrographique

Le Pays de Valois se situe au cœur du bassin Seine-Normandie. L'organisation hydrologique du Pays de Valois se répartit de part et d'autre des bassins versants de l'Oise (au Nord et à l'Ouest) et de la Marne (au Sud et à l'Est).

On compte également quatre sous-bassins versants :

- Celui de l'Ourcq qui traverse le territoire sur 12 kms environ ;
- Celui de la Théroouanne à l'extrême sud du Valois ;
- Celui de l'ensemble Nonette/Launette au sud-ouest ;
- Celui de l'Automne au nord du territoire.

Par ailleurs, le Valois se situe aux sources des rivières affluentes de l'Oise et de l'Ourcq. Une trentaine de cours d'eau (parmi les plus importants la Nonette, l'Automne, la Grivette et la Gergogne) forment ainsi un linéaire d'une centaine de kilomètres qui façonnent le paysage du Valois. (Source : SCOT du Pays de Valois)

Carte 6 - Hydrographie - p42

■ Rivière Sainte-Marie

C'est un affluent de l'Automne en rive gauche, et donc un sous-affluent de la Seine par l'Oise.

Longue de 11,4 kilomètres, la Sainte-Marie prend sa source à Auger-Saint-Vincent. Elle coule du sud vers le nord. La rivière Sainte-Marie rejoint l'Automne, en rive gauche, à Orrouy.



La Sainte-Marie au moulin de Glaignes
(Photo : P.Poschadel)

■ La Nonette

La Nonette est une rivière, affluent en rive gauche de l'Oise, et donc un sous-affluent de la Seine. Une grande partie de son bassin versant est un site naturel inscrit (50 000 ha). La rivière prend sa source à Nanteuil-le-Haudouin et coule sur 40,2 km de long.

La sinuosité de la Nonette est faible. Le cours d'eau est relativement rectiligne ce qui témoigne de sa forte artificialisation. Les deux principaux affluents de la Nonette sont l'Aunette et la Launette.

La Nonette traverse les communes de Nanteuil-le-Haudouin, Baron, Rosières, Versigny.

■ La Launette

La Launette est une rivière de 16 km de longueur, affluent de la Nonette en rive gauche, donc un sous-affluent de la Seine par la Nonette et l'Oise. Elle coule dans les départements de Seine-et-Marne et de l'Oise, dans les régions Île-de-France et Hauts-de-France.

La Nonette traverse les communes de Eve, Ver-sur-Launette, Ermenonville.

■ L'Ourcq

L'Ourcq qui prend sa source à Courmont dans l'Aisne et parcourt environ 87km avant de se jeter dans la Marne sur les communes de Mary-sur-Marne et de Lizy-sur-Ourcq. Croisant les rivières du Clignon et de la Gergogne, elle offre d'importantes tourbières et des marais qui constituent des habitats préservés pour de nombreuses espèces aquatiques.

À l'origine, le canal a pour premier objectif d'alimenter Paris en eau potable ; aujourd'hui, son utilisation est réservée à la voirie. Les travaux de canalisation ont détourné la rivière à partir de Mareuil-sur-Ourcq.

■ La Grivette

La Grivette est un affluent de l'Ourcq. Elle prend sa source au sud de Lévignen et rejoint l'Ourcq à Mareuil-sur-Ourcq.

■ La Gergogne

La Gergogne est une petite rivière, affluent, à l'origine, de l'Ourcq en rive droite, puis du canal de l'Ourcq dès sa mise en service. Elle prend sa source au sud du territoire à Bouillancy. Elle coule globalement du nord-ouest vers le sud-est.

Elle traverse les communes de Bouillancy, Acy-en-Multien, Réz-Fosse-Martin, Rosoy-en-Multien et Rouvres-en-Multien au sud du territoire.

■ La Thève

La Thève est une rivière de 33,5 km affluent de la rive gauche de l'Oise et donc sous-affluent de la Seine. Elle prend sa source à Othis en Seine-et-Marne à la frontière sud du territoire.

Elle traverse la commune de Ver-sur-Launette.

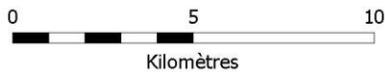
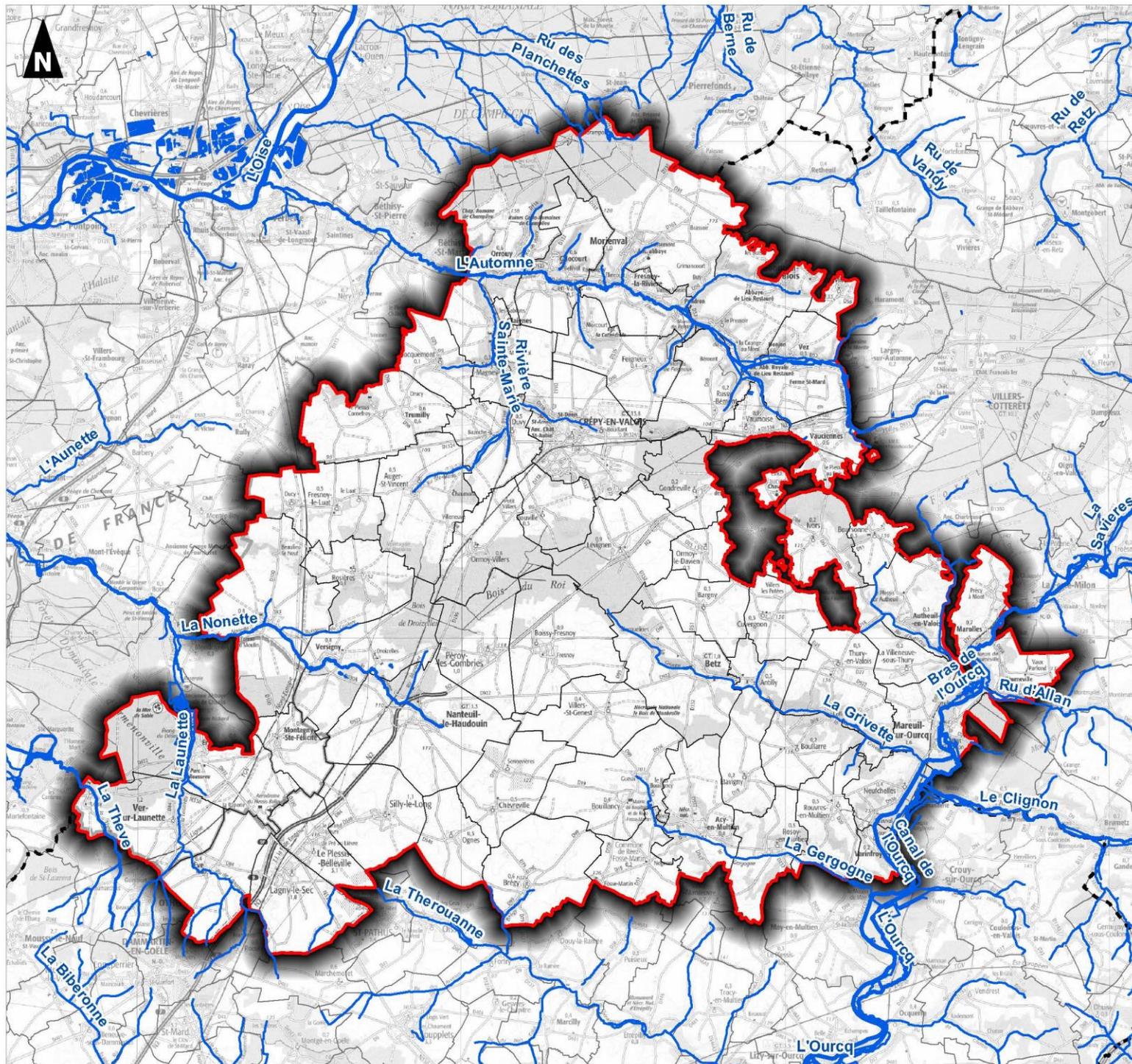
■ La Thérouanne

La Thérouanne prend sa source sur le territoire sur la commune de Brégy. Particulièrement exploitée jusqu'au XIXe siècle, la Thérouanne permettait d'alimenter de nombreux moulins, et d'importantes cultures dans les marais d'Etrépilly. Cette rivière se jette dans la Marne à Congis-sur-Thérouanne, mais une partie de ses eaux est captée par le canal de la Thérouanne, qui alimente le canal de l'Ourcq.

Elle traverse la commune Brégy.

Hydrographie

-  CC du Pays de Valois
-  Limite communale
-  Limite départementale
-  Cours d'eau
-  Plan d'eau



1:200 000
(Pour une impression sur format A4 sans réduction de taille)

2.2.2.3 Qualité des eaux

Carte 7 - Hydrographie et qualité des eaux - p46

L'objectif pour une masse d'eau est par définition l'atteinte en 2015 du bon état ou du bon potentiel.

Pour les masses d'eau en très bon état, bon état ou bon potentiel actuellement, l'objectif est de le rester (non dégradation, c'est-à-dire qui ne doit pas changer de classe d'état).

Pour les masses d'eau susceptibles de ne pas atteindre le bon état ou le bon potentiel en 2015, des reports d'échéances ou l'établissement d'objectifs moins stricts sont possibles. Ils doivent répondre aux conditions inscrites aux articles 15 et 16 du décret 2005-475.

	Objectifs d'état chimique avec ubiquistes	Paramètres cause dérogation avec ubiquistes	Délai atteinte objectif hors ubiquiste	Justification dérogation
L'Automne de sa source au confluent de l'Oise (exclu) FRHR217A	Bon état 2027	HAP	2015	Technique
Sainte Marie de sa source au confluent de l'Automne (exclu) FRHR217B	Bon état 2027	HAP	2015	Technique
La Nonette de sa source au confluent de l'Oise (exclu) FRHR226	Bon état 2027	HAP	2015	Technique
La Launette FRHR226-H2218000	Bon état 2027	HAP	2015	Technique
L'Ourcq de sa source au confluent de l'Autheuil (inclus) FRHR144	Bon état 2027	HAP, Isoproturon	2015	Technique, économique
Ruisseau la grivette FRHR146-F6365000	Bon état 2027	HAP	2015	Technique
La Gergogne FRHR146-F6384000	Bon état 2027	HAP	2015	Technique
La Thève de sa source au confluent de l'Oise (exclu) FRHR227	Bon état 2027	HAP	2015	Technique
La Théroanne de sa source au confluent de la Marne (exclu) FRHR148	Bon état 2015		2015	

Tableau 3. Synthèse des états chimiques des masses d'eau superficielle

■ Etat écologique

Un « bon état écologique des cours d'eau » correspond au respect de valeurs pour des paramètres biologiques et des paramètres physico-chimiques sous-tendant la biologie. L'état écologique comprend 5 classes allant du bleu (très bon état) au rouge (mauvais état), le vert étant le bon état, objectif à atteindre. Contrairement aux normes de l'état chimique, l'objectif « écologique » des eaux prend en compte la variabilité écologique des masses d'eau. Ainsi les objectifs biologiques notamment varient d'un type de cours d'eau à un autre. Pour chacun de ces types ont été identifiés un ou plusieurs sites qui peuvent être considérés comme étant des sites de référence. La liste des sites de référence par type de masse d'eau, les valeurs d'objectifs biologiques qui leur sont assignées sont renseignés dans l'arrêté du 27 juillet 2015.

Les paramètres biologiques qui contribuent à l'état écologique sont constitués des 3 indicateurs biologiques représentant 3 niveaux différents d'organismes aquatiques :

- Les algues avec l'Indice Biologique Diatomées (IBD) noté sur 20
- Les macrophytes avec l'Indice Biologique Macrophytique en Rivière (IBMR) noté sur 20
- Les invertébrés (insectes, mollusques, crustacés,) avec l'Indice Biologique Global Normalisé (IBGN) noté sur 20

Les poissons avec l'Indice Poisson Rivière (IPR) avec une notation particulière prenant en compte l'écart à la référence dans la construction de l'indice. La restauration et la non dégradation du bon état correspondent à l'atteinte ou au maintien, pour l'ensemble des milieux aquatiques, de 75 % de la biodiversité maximale qu'ils peuvent accueillir à l'état de référence (très bon état).

Concernant les paramètres physico-chimiques qui contribuent à l'état écologique, les limites concernent les paramètres du cycle de l'oxygène, les nutriments, la température, la salinité, le pH et les micropolluants appelées « substances spécifiques », ces dernières n'étant pas prises en compte dans l'état chimique. Au cours du précédent cycle, il y avait 9 « substances spécifiques » définies au niveau national. Pour le deuxième cycle, cette liste comporte 19 substances. Ces limites et les notes d'indices biotiques sont disponibles dans l'annexe 3 de l'arrêté du 27 juillet 2015.

	Objectifs d'état écologique	Paramètres cause dérogation écologique	Justification dérogation
L'Automne de sa source au confluent de l'Oise (exclu) FRHR217A	Bon état 2027	Hydrobiologie, nutriments, pesticide	Économique, technique
Sainte Marie de sa source au confluent de l'Automne (exclu) FRHR217B	Bon état 2015	/	/
La Nonette de sa source au confluent de l'Oise (exclu) FRHR226	Bon état 2027	Hydrobiologie, nutriments, pesticide	Économique, technique
La Launette FRHR226-H2218000	Bon état 2027	Hydrobiologie, bilan oxygène, métaux, nutriments, pesticide	Économique, technique
L'Ourcq de sa source au confluent de l'Authueil (inclus) FRHR144	Bon état 2027	Pesticide	Économique, technique
Ruisseau la Grivette FRHR146-F6365000	Bon état 2015	/	/
La Gergogne FRHR146-F6384000	Bon état 2015	Hydrobiologie, nutriments, pesticide	Économique, technique
La Thève de sa source au confluent de l'Oise (exclu) FRHR227	Bon état 2027	Hydrobiologie, bilan oxygène, nutriments, pesticide	Économique, technique
La Théroouanne de sa source au confluent de la Marne (exclu) FRHR148	Bon état 2027	Hydrobiologie, nutriments, pesticide	Technique

Tableau 4. Synthèse des états écologiques des masses d'eau superficielle

2.2.2.4 Zones humides

■ Définition

Une **zone humide** est un espace où l'eau est le principal facteur qui **contrôle le milieu naturel et la vie animale et végétale associée**. Elle apparaît là où la nappe phréatique arrive près de la surface ou affleure, ou encore, là où des eaux peu profondes recouvrent les terres.

L'article 2 de la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992 (code de l'environnement) définit les zones humides comme « *les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année* ».

Les **zones humides** sont souvent une partie constituante des écosystèmes d'eaux de surface et également généralement liées aux **eaux souterraines** : elles forment en général des **milieux de transition** entre la terre et les eaux de surface, douces ou côtières, et/ou les eaux souterraines. Les zones humides constituent un **patrimoine naturel remarquable**, en particulier par les espèces qu'elles abritent à un moment ou un autre de leur cycle de vie. Mais elles remplissent également des fonctions d'infrastructure naturelle, avec un rôle **tampon dans le régime des eaux** (retard et amoindrissement des pics de crue, échanges avec les nappes et les rivières...) et des **capacités d'autoépuration**.

Attention : Une zone humide n'est pas nécessairement une zone inondable ou une zone où l'eau est visible.

Les protocoles de désignation d'une zone humide et d'une zone inondable ne sont pas les mêmes.

Les zones humides peuvent être identifiées selon **deux critères** : **pédologique ou floristique**. Seule l'absence des deux critères permet d'affirmer qu'une zone n'est pas humide.



Figure 10. Critère pédologique



Figure 11. Critère floristique

■ Sur le territoire intercommunal

Carte 8- Zones humides des SDAGE - p49

Carte 9 - Zones humides des SAGE - p50

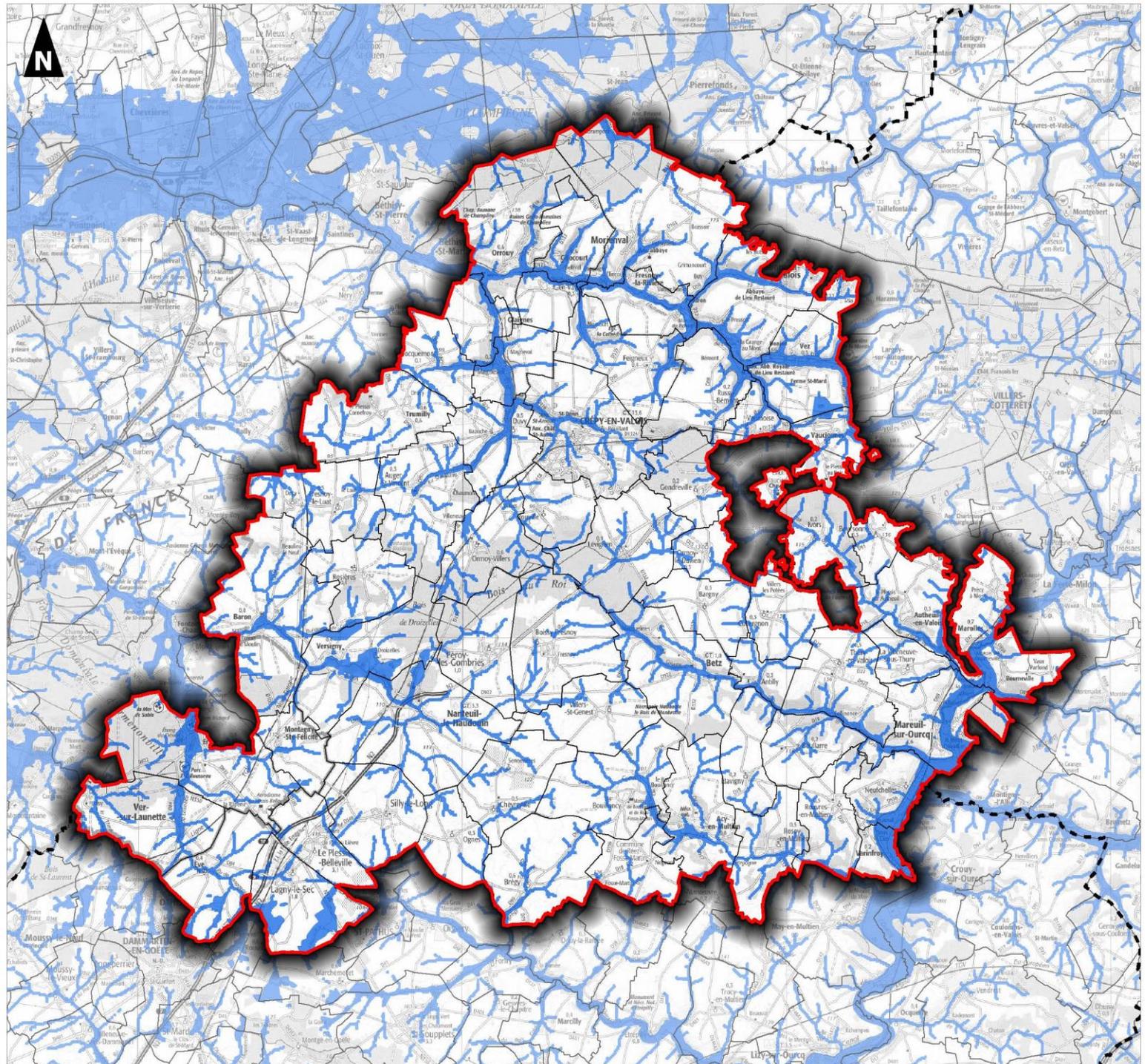
La législation sur l'eau ne concerne que les zones humides avérées et non pas les zones humides probables. Il s'agit néanmoins d'une donnée d'alerte sur la localisation probable de ces zones humides.

Différentes zones humides probables sont situées le long des cours d'eau dans le territoire. (SDAGE 2016-2021)

Enfin, les SAGE de l'Automne et de la Nonette confirment la présence de zones humides selon les critères pédologique et botanique.

Prélocalisation des zones humides

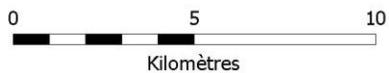
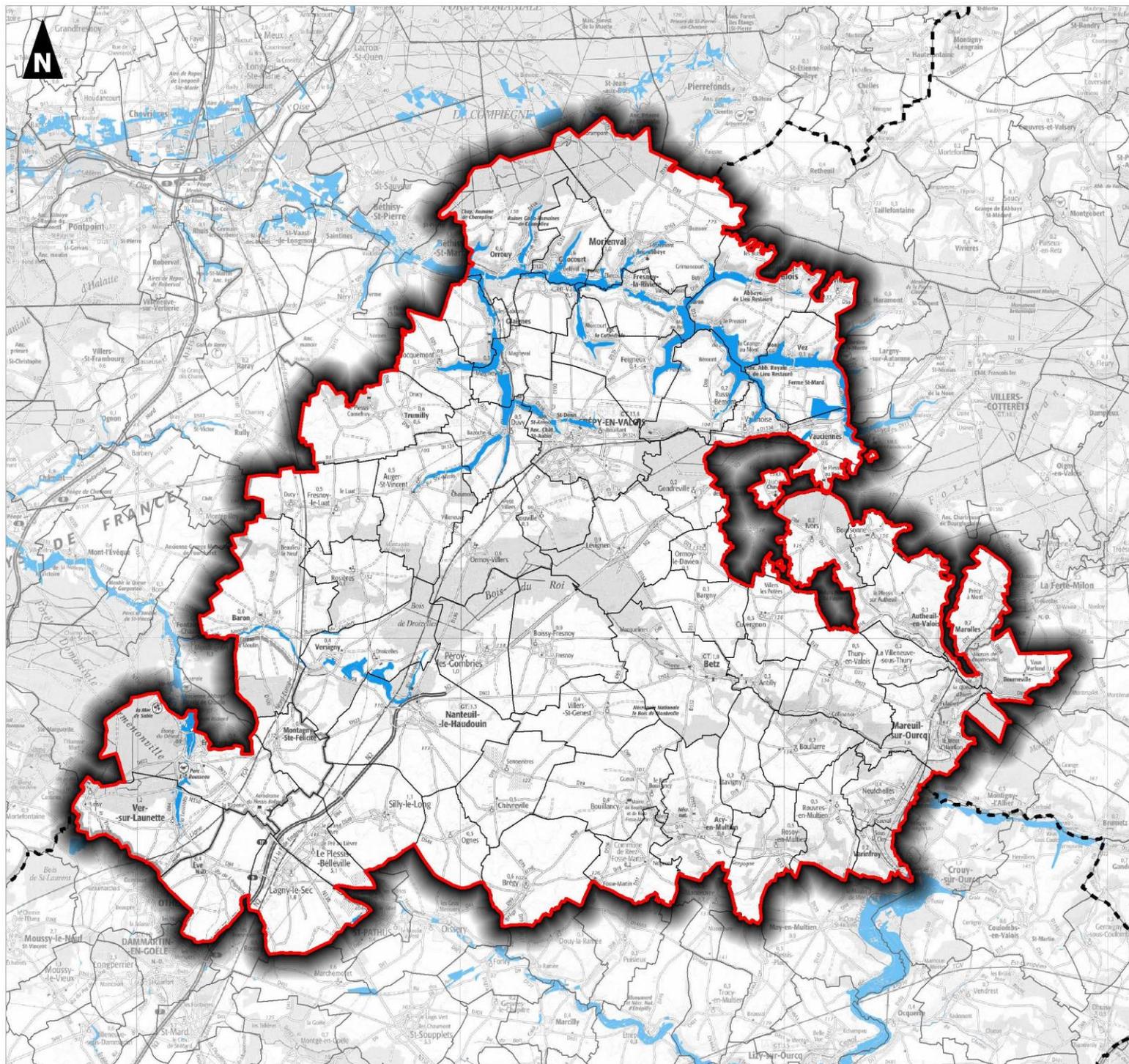
-  CC du Pays de Valois
-  Limite communale
-  Limite départementale
-  Prélocalisation des zones humides (SDAGE 2016-2012)



1:200 000
(Pour une impression sur format A4 sans réduction de taille)

Zones humides des SAGE

-  CC du Pays de Valois
-  Limite communale
-  Limite départementale
-  Zones Humides (Source RPDZH)



1:200 000
(Pour une impression sur format A4 sans réduction de taille)

2.2.3 Synthèse

ETAT INITIAL	
ATOUTS	FAIBLESSES
<p>Toutes les nappes ont atteint les objectifs quantitatifs depuis 2015. Les nappes Eocène du Valois et Albien néocomien captif ont atteint le bon état en 2015.</p> <p>Tous les cours d'eau ont une bonne qualité chimique hors ubiquiste.</p> <p>Bon état écologique du ru de Sainte-Marie, du ruisseau de la Grivette, de la Gergogne.</p>	<p>Les eaux souterraines de l'éocène du bassin versant de l'Ourcq ont un objectif de bon état chimique pour 2027.</p> <p>Tous les cours d'eau ont un objectif de bon état chimique avec ubiquistes reporté en 2027 à cause de la présence d'HAP.</p> <p>Le bon état écologique des cours d'eau suivant est reporté en 2027 : L'automne, la Nonette, la Launette, l'Ourcq, la Thève et la Théroutanne.</p>
PERSPECTIVES D'EVOLUTION AU FIL DE L'EAU	
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Attractivité écologique</p> <p>Mise en œuvre du SDAGE 2016-2021</p> <p>Mise en œuvre des SAGE de l'Automne, de la Nonette et de l'Oise Arond</p> <p>Valorisation des cours d'eau en tant que continuités écologiques</p> <p>Valorisation des moulins et développement de la micro hydraulique électrique</p>	<p>Aggravation de la pollution chimique de l'eau souterraine</p> <p>Aggravation de l'état écologique et chimique de certains cours d'eau</p> <p>Baisse de la biodiversité aquatique si augmentation de la pollution (lié à la baisse du niveau d'eau)</p>

2.3 Climat et émissions de gaz à effet de serre

2.3.1 Climat

Le climat de la Picardie est de type semi-océanique, doux et tempéré. Il dispose d'une faible amplitude thermique entre le mois le plus chaud et le mois le plus froid. Les jours de neige sont peu nombreux. En effet, l'altitude globalement modeste du territoire et la proximité de la mer apporte une certaine douceur. Les températures moyennes annuelles avoisinent les 10 °C. Il s'agit d'un secteur moyennement arrosé (précipitations moyennes annuelles < 700 mm).

Les vents dominants sont en majorité de secteur sud-ouest. Les vents forts supérieurs à 57 km/h sont constatés en moyenne 36 jours par an (entre 2000 et 2015) ; les vents supérieurs à 100 km/h le sont 0,5 jour par an en moyenne (entre 2000 et 2015). (Source : Infoclimat)

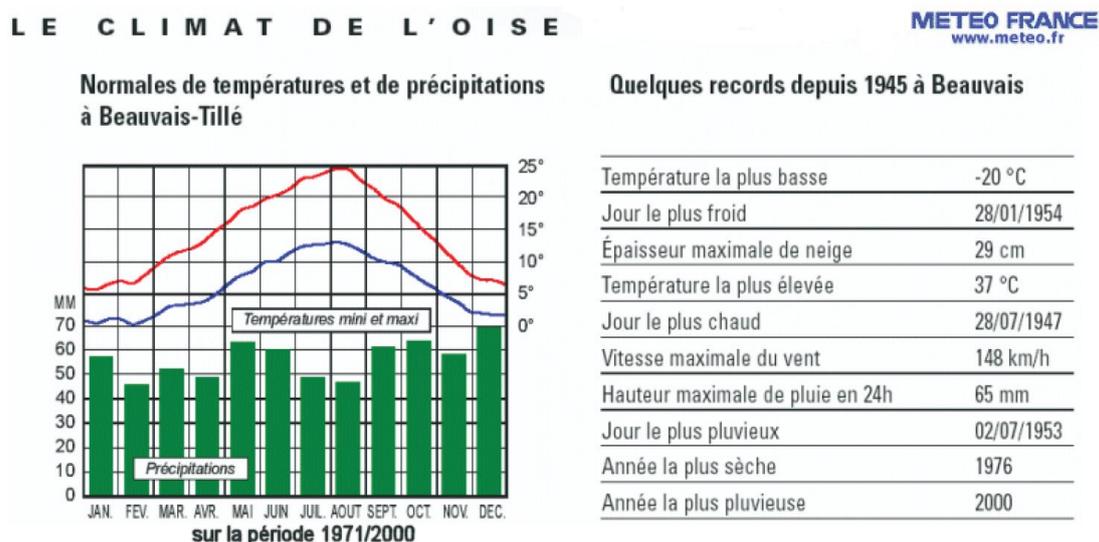


Figure 12. Climat de l'Oise

Des évolutions de température en hausse sont déjà constatées dans l’Oise :

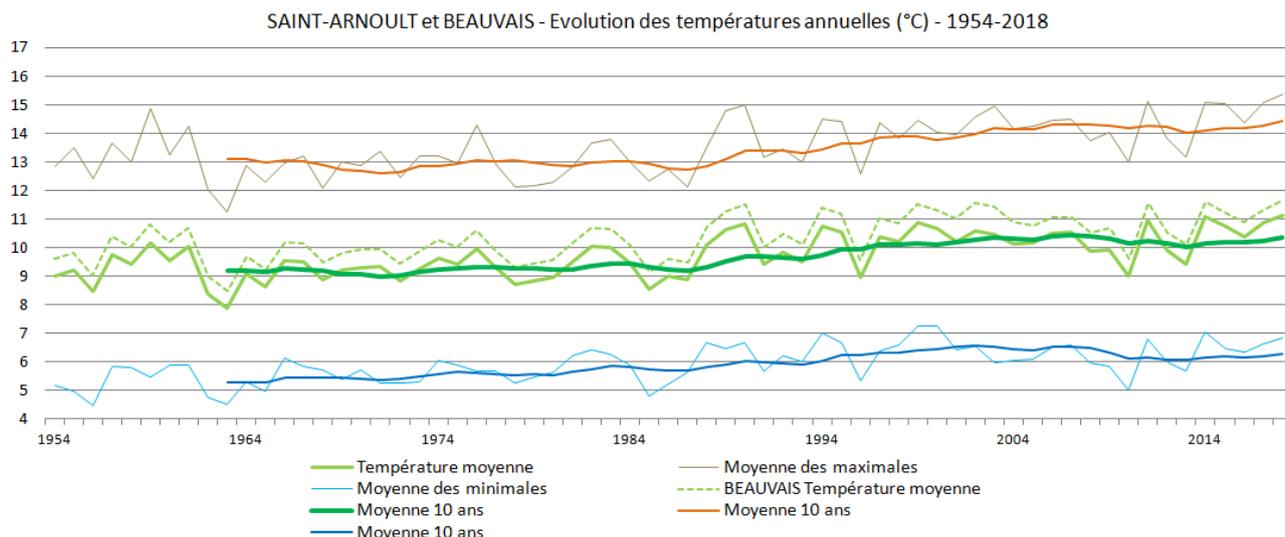


Figure 13. Evolution des températures annuelles (°C)

2.3.2 Emissions de gaz à effet de serre

Le bilan réglementaire pour l’année 2012 tel que demandé dans la réglementation française est présenté dans le tableau et le graphique suivants. Il a été réalisé à partir de l’outil ESPASS.

	Diagnostic
	Emissions GES
	<i>T eq CO2</i>
Résidentiel	64 156
Tertiaire	24 877
Transport routier	122 453
Autres transports	2 793
Agriculture	58 860
Déchets	3 333
Industrie hors branche énergie	16 174
Industrie branche énergie	
TOTAL (hors branche énergie)	292 646

Tableau 5. Diagnostic des émissions de GES sur le territoire de la CCPV – approche réglementaire – année 2012

Répartition des émissions GES - CCPV (%)

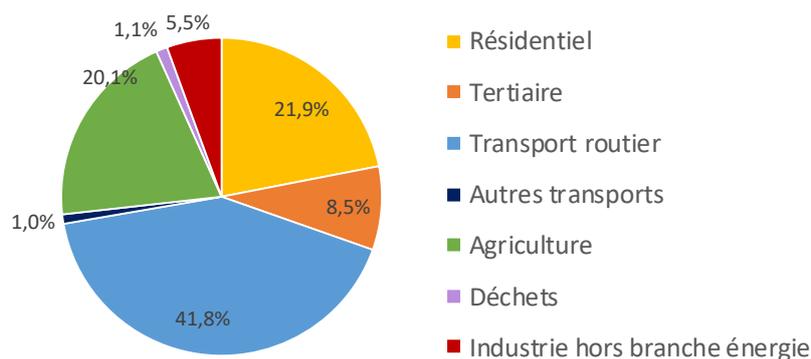


Figure 14. Répartition des émissions de GES sur le territoire de la CCPV - approche réglementaire - année 2012

Sur le territoire de la CCPV, quatre secteurs prédominent en termes d'émissions de GES :

- Le transport routier avec 41,8% des émissions de GES du territoire,
- Le résidentiel (21,9%),
- L'agriculture (20,1%).

Les autres secteurs contribuent faiblement sur le territoire même si le tertiaire et l'industrie ne sont pas négligeables.

2.3.3 Synthèse

ETAT INITIAL	
ATOUTS	FAIBLESSES
Un climat tempéré avec de faibles variations	Des évolutions de température en hausse sont déjà constatées dans l'Oise. Les secteurs du transport, du résidentiel et de l'agriculture sont les plus gros émetteurs du territoire
PERSPECTIVES D'EVOLUTION AU FIL DE L'EAU	
OPPORTUNITES	MENACES
Adaptation des cultures à l'évolution du climat.	Vulnérabilité des personnes sensibles aux fortes chaleurs (personnes âgées, asthmatiques, enfants...)

2.4 Contexte énergétique

Source : Rapport du diagnostic du PCAET

2.4.1 Consommation du territoire

Les graphiques, ci-après, rendent compte de la situation énergétique du territoire. La consommation annuelle, atteint 1,3 TWh en énergie finale pour une dépense globale d'environ 152 millions d'euros, dont les deux-tiers dépensés par les ménages (prise en compte de la part transport afférant aux ménages). Cette consommation est très hétérogène sur le territoire et traduit également la disparité de population et d'activités économiques entre les communes.

Le résidentiel et les transports sont les deux secteurs les plus consommateurs d'énergie, représentant près de 60 % des consommations du territoire. L'industrie, le tertiaire et le fret arrive juste derrière, avec une part équivalente de 12 % de la consommation d'énergie chacun. Par comparaison avec la Région Hauts de France, le territoire est marqué par les consommations du résidentiel (représentant seulement 23 % du bilan en Région), et la faible part de l'industrie (25 % sans le secteur de la sidérurgie).

Les principales sources d'énergie consommées sur le territoire sont les carburants (transport) et l'électricité, suivies par le gaz et les combustibles fossiles. Les carburants dominent la facture énergétique avec 52 % des dépenses.

Les dépenses sont toutes taxes comprises pour l'habitat, et hors TVA pour l'industrie, le tertiaire et l'agriculture. Dans tous les cas, les coûts comprennent la fourniture d'énergie, l'abonnement et les taxes hors TVA (CSPE, TURPE, CTA...).

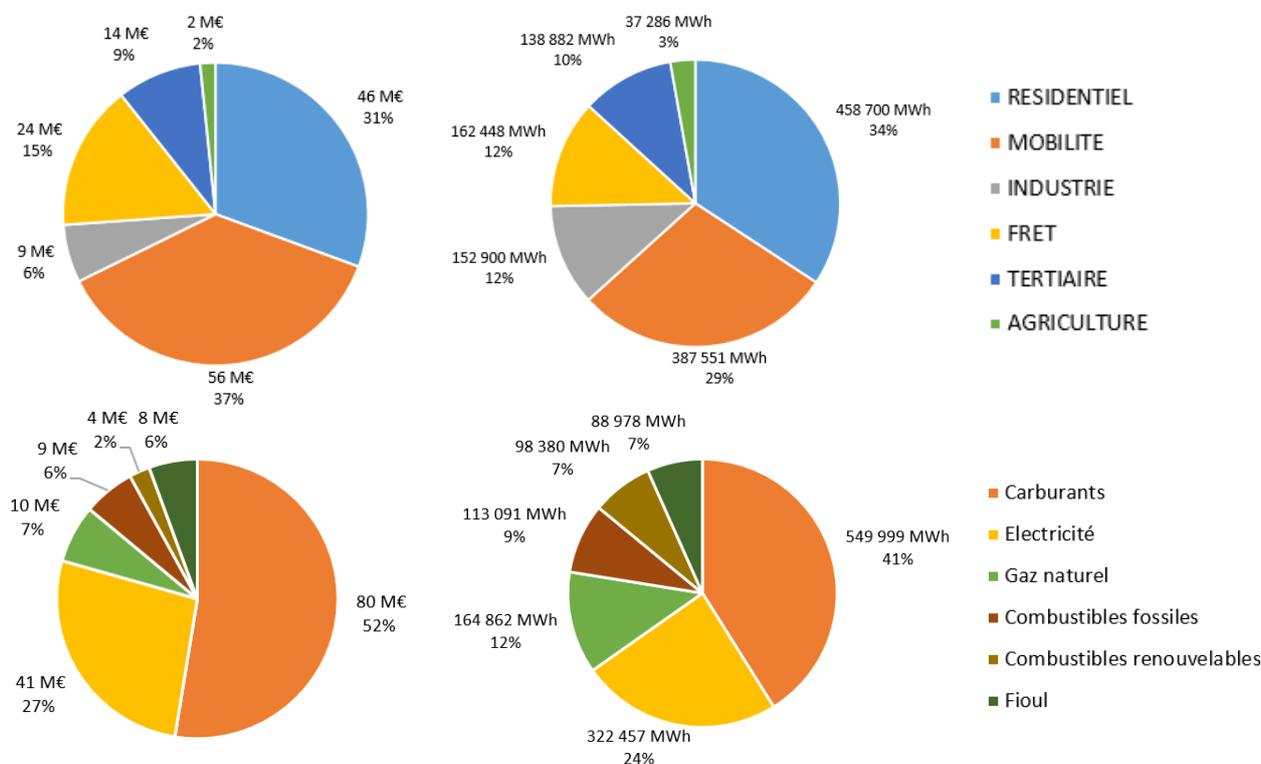


Figure 15. Consommation du territoire par secteur, par énergie et dépense en millions d'euros en 2015

2.4.2 Production d'énergie du territoire

La production d'énergie renouvelable s'élève à 6,9 GWh, soit 0,5 % de la consommation finale du territoire en 2015 hors consommation de bois. En incluant le bois dont la provenance n'est pas connue (local / régional / national), cette production s'élève à 95,8 GWh, soit 7,2 % de la consommation. En incluant les biocarburants (estimation de 2012), la production est de 166 GWh, soit 12,5 % des consommations.

A titre de comparaison, celle-ci s'élève à 14,9 % en 2015 sur le plan national. En France, la croissance importante des énergies renouvelables depuis 2005 (+ 48 %) est principalement due à l'essor des biocarburants, des pompes à chaleur et de la filière éolienne. Dans la LTECV, la France s'est fixée comme objectif de porter la part des énergies renouvelables dans sa consommation brute à 32 % en 2030.

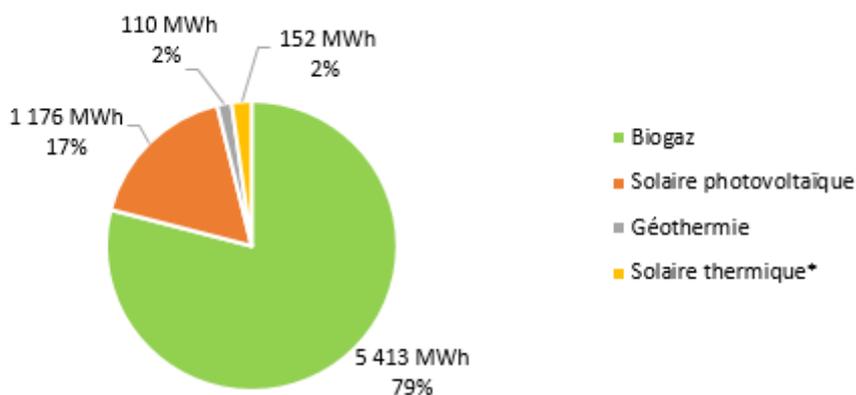


Figure 16. Production d'énergie renouvelable sur le territoire en 2015 (*Chiffre de 2010-11 - Observatoire Climat Air Énergie - Conseil régional Hauts-de-France)

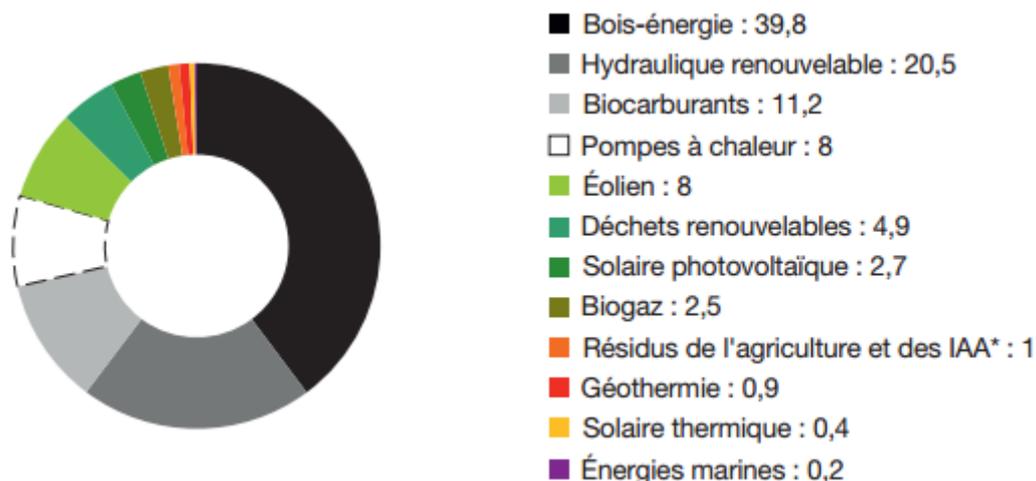


Figure 17. Production primaire d'énergies renouvelables (en %) par filière en 2015 en France, total : 23,0 Mtep (sources : SOeS, Chiffres Clés des énergies renouvelables – Edition 2016)

2.4.3 Synthèse

ETAT INITIAL	
ATOUS	FAIBLESSES
Un climat tempéré avec de faibles variations	<p>Des évolutions de température en hausse sont déjà constatées dans l'Oise.</p> <p>Les secteurs du transport, du résidentiel et de l'agriculture sont les plus gros émetteurs de gaz à effet de serre du territoire</p> <p>Deux-tiers des dépenses liées à l'énergie sont attribuées aux ménages</p> <p>Forte dépendance à l'égard de l'automobile individuelle et aux poids lourds</p> <p>Forte dépendance aux produits pétroliers, notamment dans le chauffage</p>
PERSPECTIVES D'EVOLUTION AU FIL DE L'EAU	
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Adaptation des cultures à l'évolution du climat.</p> <p>Favoriser des modes de transport moins polluants et moins consommateurs d'énergie</p> <p>Amélioration de la performance énergétique des bâtiments existants</p> <p>Sources d'ENR présentes sur le territoire</p>	<p>Vulnérabilité des personnes sensibles aux fortes chaleurs (personnes âgées, asthmatiques, enfants...)</p> <p>Les ressources pétrolières sont des ressources finies</p> <p>Hausse des prix de l'énergie</p> <p>Exploitation non maîtrisée de la filière bois-énergie</p> <p>Implantation non maîtrisée d'éoliennes avec incidences sur le paysage associées</p>

CHAPITRE 3. PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL

3.1 Milieux naturels (milieux remarquables et protégés dont Natura 2000)

Sous le terme de « **zones naturelles d'intérêt reconnu** » sont regroupés :

- Les **espaces naturels protégés** par : les réserves naturelles nationales (RNN), les réserves naturelles régionales (RNR), les réserves biologiques de l'ONF (RNB), les sites Natura 2000 (sites d'importance communautaire et zones de protection spéciale), les arrêtés de protection de biotope (APB), les espaces naturels sensibles (ENS)...
- Les **espaces inventoriés au titre du patrimoine naturel** : zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF), zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO)...

Ces zones sont recensées à partir des données fournies par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Picardie (DREAL).

3.1.1 Schéma régional de cohérence écologique

Carte 10 - Schéma Régional de Cohérence Ecologique - p61

Le schéma régional de cohérence écologique de Picardie n'a pas été adopté et n'est donc pas opposable. Néanmoins, le projet soumis à enquête publique permet d'identifier les enjeux des continuités écologiques.

Le SRCE a identifié **5 sous-trames écologiques**, composantes des continuités écologiques régionales. Il s'agit :

- De la sous-trame arborée
- De la sous-trame herbacée
- De la sous-trame herbacée humide
- De la sous-trame des milieux ouverts calcicoles
- De la sous-trame littorale

Les **continuités écologiques** sont composées :

- Des réservoirs de biodiversité : ZNIEFF, zones Natura 2000, etc.
- Des corridors écologiques : milieux plus communs permettant aux espèces de se déplacer entre les réservoirs de biodiversité.

Le territoire intercommunal est concerné par des réservoirs de biodiversité et par des corridors écologiques.

Schéma Régional de Coherence Ecologique

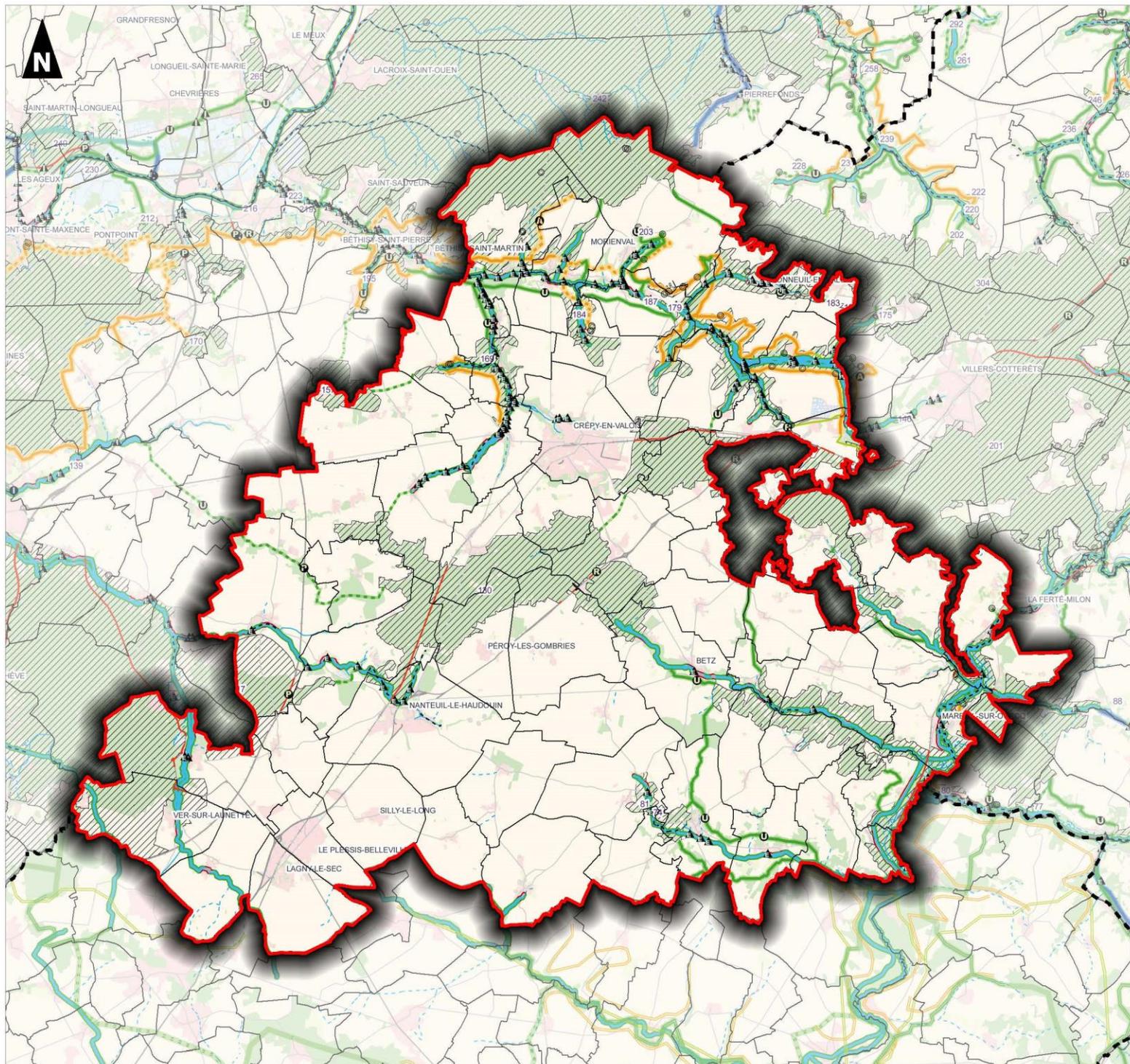
-  CC du Pays de Valois
-  Limite communale
-  Limite départementale
- Réservoirs de biodiversité**
-  Réservoir de biodiversité des cours d'eau
-  Réservoir de biodiversité chiroptérologique
-  Réservoir de biodiversité
- Corridors de la sous-trame littorale**
-  Cordon de galet
-  Dune grise
-  Estran / dune vive
-  Falaise
-  Schorre
- Corridors de la sous-trame des milieux ouverts calcicoles**
-  Corridor des milieux ouverts calcicoles
- Corridors de la sous-trame herbacée humide**
-  Corridor herbacé alluvial des cours d'eau
-  Autre corridor herbacé humide
- Corridors de la sous-trame herbacée**
-  Corridor prairial et bocager
- Corridors de la sous-trame arborée**
-  Corridor arboré
- Corridors valléens multitrames**
-  Corridor valléen multitrame
-  Corridor valléen multitrame en contexte urbain
- Corridors de la sous-trame des milieux aquatiques**
-  Cours d'eau permanent dont grand cours d'eau navigable et canal
-  Cours d'eau intermittent
- Typologie des corridors**
-  Corridor fonctionnel
-  Corridor à fonctionnalité réduite
- Typologie des éléments fragmentants ***
- * Se référer à la légende détaillée pour plus de précisions
-  Obstacle
-  Point de fragilité



Kilomètres

1:200 000

(Pour une impression sur format A4 sans réduction de taille)



3.1.2 Les sites Natura 2000

3.1.2.1 Présentation générale

Les directives européennes 92/43, dite **directive « Habitats-faune-flore »**, et 79/409, dite **directive « Oiseaux »**, sont des instruments législatifs communautaires qui définissent un cadre commun pour la conservation des plantes, des animaux sauvages et des habitats d'intérêt communautaire.

La **directive « Oiseaux »** propose la conservation à long terme des espèces d'oiseaux sauvages de l'union européenne en ciblant 181 espèces et sous-espèces menacées qui nécessitent une attention particulière. Plus de 3000 sites ont été classés par les Etats de l'Union en tant que **zones de protection spéciale (ZPS)**.

La **directive « Habitats faune flore »** établit un cadre pour les actions communautaires de conservation d'espèces de faune (hors avifaune) et de flore sauvage ainsi que de leur habitat. Cette directive répertorie plus de 200 types d'habitats naturels, 200 espèces animales et 500 espèces végétales présentant un intérêt communautaire et nécessitant une protection. Les **zones spéciales de conservation (ZSC)**, actuellement plus de 20 000 pour 12 % du territoire européen, permettent une protection de ces habitats et espèces menacées.

L'ensemble de ces **ZPS et ZSC forme le réseau Natura 2000**. Ce réseau écologique européen est destiné à préserver à long terme la biodiversité sur l'ensemble de l'Europe en assurant le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable, des habitats naturels et habitats d'espèces de faune et de flore d'intérêt communautaire.



Les procédures de désignation des sites Natura 2000 s'appuient sur la garantie scientifique que représentent les inventaires des habitats et espèces selon une procédure validée, en France, par le **muséum national d'histoire naturelle (MNHN)**.

Il s'agit de promouvoir une gestion adaptée des habitats naturels et des habitats de la faune et de la flore sauvages, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles ainsi que des particularités régionales et locales de chaque État membre.

Le **réseau Natura 2000** n'a pas pour objet de constituer des "sanctuaires de nature" où toute activité humaine serait proscrite. La procédure de concertation mise en place en France permet à un comité de pilotage constitué localement, avec une forte représentation des collectivités territoriales et une représentation de l'ensemble des activités économiques et de loisirs intéressés par le site, de déterminer les orientations et principes de gestion durable.

Des **outils contractuels** (contrat Natura 2000, mesures agro-environnementales et chartes Natura 2000) permettent de mettre en œuvre concrètement les orientations de gestion définies dans les documents d'objectifs (DOCOB).

3.1.2.2 Les sites Natura 2000 du territoire intercommunal

Carte 11- Zones Natura 2000 - p66

On relève **3 sites du réseau Natura 2000** sur le territoire intercommunal :

Code	Nom	Communes
FR2212005	Forêts picardes massif des trois forêts et bois du roi	Péroy-les-Gombries, Versigny, Rosières, Ormoy-Villers, Auger-Saint-Vincent, Rouville, Boissy-Fresnoy, Lévignen, Ermenonville, Nanteuil-le-Haudouin, Rosières, Versigny, Ver-sur-Launette.
FR2200566	Coteaux de la vallée d'automne	Bonneuil-en-Valois, Feigneux, Fresnoy-la-Rivière, Glaignes, Morienvall, Orrouy, Rocquemont, Russy-Bémont, Vauciennes, Vez.
FR2212001	Forêts picardes : Compiègne, Laigue, et Ourscamps	Gilocourt, Morienvall, Orrouy.

Ces sites sont des zones spéciales de conservation de la directive Habitats.

■ Forêts picardes massif des trois forêts et bois du roi

Vaste complexe forestier de la couronne verte parisienne réunissant les forêts d'Halatte, Chantilly, Ermenonville et bois du Roi, le site présente une diversité exceptionnelle d'habitats forestiers, intraforestiers et péristreux sur substrats variés, majoritairement sableux. Les forêts sont typiques des potentialités subatlantiques méridionales du nord et du centre du Bassin Parisien.

L'ensemble des séquences habitats/géomorphologie est représentatif et exemplaire du Valois et du Pays de France et cumule de très nombreux intérêts biocoenotiques et spécifiques, qui ont justifié la création d'un Parc naturel régional en 2004 et le classement en zone de protection spéciale, notamment en raison d'une importante population d'Engoulevent d'Europe inféodée aux landes et peuplements forestiers clairs sur affleurements sableux.

L'état de conservation des ensembles forestiers proprement dits est relativement satisfaisant.

Classes d'habitats	Couverture
Forêts caducifoliées	70%
Forêts de résineux	25%
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	2%
Marais (végétation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	1%
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	1%
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	1%

Tableau 6. Natura 2000 - Forêts picardes massif des trois forêts et bois du roi

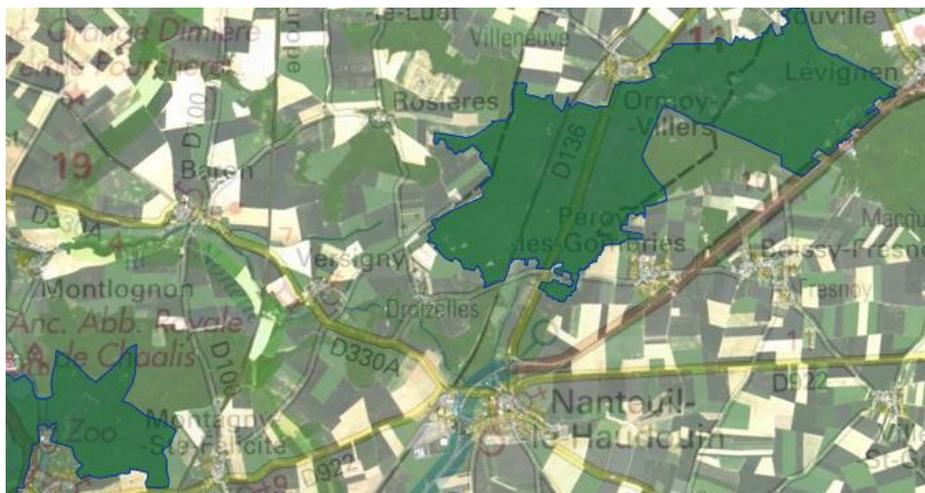


Figure 18. Vue aérienne du site Natura 2000 Forêts picardes massif des trois forêts et bois du roi

■ Coteaux de la vallée d'automne

Ensemble de coteaux du bassin de l'Automne associé au lit majeur de l'Automne et ses affluents, constituant une entité exemplaire de vallée tertiaire au nord de Paris, avec des allures de canyon disséquant le plateau calcaire lutétien, et jouant un rôle important de corridor écologique est/ouest entre la forêt de Retz, le massif de Compiègne et la vallée de l'Oise.

La Vallée de l'Automne constitue un des secteurs phares au niveau régional :

- Pour la surface occupée par les pelouses calcicoles, dont certains types sont en limite nord de répartition au niveau national ;
- Pour l'hibernation des chiroptères ;
- En tant que corridor important non seulement pour la grande faune mais aussi pour les chauves-souris circulant entre le territoire du Parc naturel régional Oise-Pays de France, les forêts domaniales de Compiègne et de Retz, et le Bois du Roi.

La présence de cavités souterraines permet l'hibernation de toutes les espèces de chauves-souris notées sur le site Natura 2000 (Petit et Grand Rhinolophes, Vespertillons de Bechstein et à oreilles échancrées et Grand Murin). Les rares secteurs marécageux accueillent également le Vertigo de Des Moulins (Escargot).

L'état d'abandon des coteaux calcaires varie selon de nombreux facteurs (seuils de blocage dynamique, populations de lapins abondantes, boisements, etc....) mais d'une manière globale, l'état de conservation du réseau est satisfaisant

Classes d'habitats	Couverture
Forêts (en général)	73%
Pelouses sèches, Steppes	11%
Prairies et broussailles (en général)	9%
Marais (végétation de ceinture), Bas-marais, Tourbières	4%
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	2%
Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	1%

Tableau 7. Natura 2000 - Coteaux de la vallée d'automne



Figure 19. Vue aérienne du site Natura 2000 - Coteaux de la vallée d'automne

■ Forêts picardes : Compiègne, Laigue, et Ourscamps

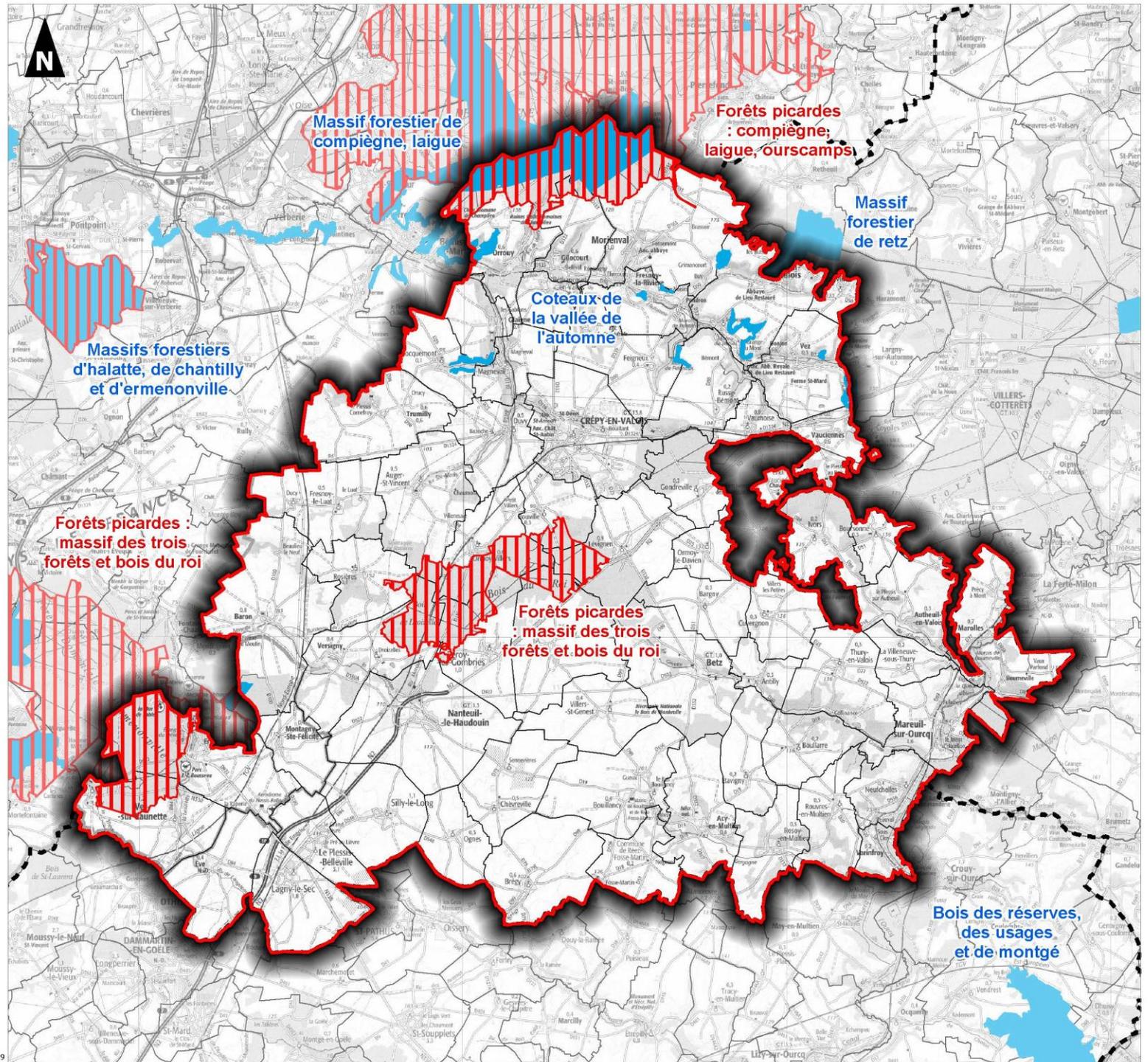
Ce massif forestier s'étale sur une succession de cuvettes situées entre la cuesta qui frange le massif à l'est et au sud et les terrasses alluviales qui font transition avec les rivières Oise et Aisne. Bordé à l'ouest par la vallée de l'Oise, ce vaste massif s'étire de la vallée de l'Automne jusqu'au Noyonnais

Le massif forestier de Compiègne Laigue Ourscamps constitue un ensemble écologique exceptionnel du fait de ses dimensions et notamment de la diversité de son avifaune nicheuse.

L'histoire de l'utilisation et de la protection des forêts royales de chasse explique la conservation d'un tel ensemble forestier de plus de 25000 ha non morcelé. Une des marques historiques les plus évidentes est le réseau rayonnant de chemins. Les clairières et les étangs sont issus notamment des implantations médiévales d'abbayes.

L'état de conservation global du massif peut être qualifié de bon au regard des espaces forestiers semi-naturels ayant conservé une bonne structuration écologique et sylvicole.

-  CC du Pays de Valois
-  Limite communale
-  Limite départementale
-  ZSC
-  ZPS



0 5 10
Kilomètres

1:200 000
(Pour une impression sur format A4 sans réduction de taille)

3.1.3 Les zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique

3.1.3.1 Le cadre réglementaire

Le programme **zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF)** a été initié par le ministère de l'environnement en 1982. Il a pour objectif de se doter d'un outil de connaissance des milieux naturels français. L'intérêt des zones définies repose soit sur l'équilibre et la richesse de l'écosystème, soit sur la présence d'espèces de plantes ou d'animaux rares et menacés. **L'inventaire des ZNIEFF n'impose aucune réglementation opposable aux tiers.**

L'inventaire Z.N.I.E.F.F est réalisé à l'échelle régionale par des spécialistes dont le travail est validé par le conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) nommé par le préfet de région. Les données sont ensuite transmises au muséum national d'histoire naturelle pour évaluation et intégration au fichier national informatisé. Cet inventaire est permanent : une actualisation régulière du fichier est programmée pour inclure de nouvelles zones décrites, exclure des secteurs qui ne présenteraient plus d'intérêt et affiner, le cas échéant, les délimitations de certaines zones. Dans chaque région, le fichier régional est disponible à la DREAL.

Deux types de zones sont définis :

- **ZNIEFF de type I** : secteurs de superficie limitée en général, caractérisés par leur intérêt biologique remarquable.
- **ZNIEFF de type II** : grands ensembles naturels riches, peu modifiés ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.



La prise en compte d'une zone dans le fichier ZNIEFF ne lui confère **aucune protection réglementaire**. Dans le cadre de l'élaboration de documents d'urbanisme (PLU, carte communale, SCoT...), l'inventaire ZNIEFF est une base essentielle pour **localiser les espaces naturels et les enjeux induits**. Une jurisprudence maintenant étoffée rappelle que l'existence d'une ZNIEFF n'est pas en elle-même de nature à interdire tout aménagement.

En revanche, la **présence d'une ZNIEFF** est un élément révélateur d'un **intérêt biologique** et, par conséquent, peut constituer un indice pour le juge lorsqu'il doit apprécier la légalité d'un acte administratif au regard des dispositions législatives et réglementaires protectrices des espaces naturels. Il arrive donc que le juge sanctionne des autorisations d'ouverture de carrière, de défrichement, de classement en zone à urbaniser sur des espaces classés ZNIEFF. Il arrive aussi qu'il estime que la prétendue atteinte à une ZNIEFF ne révèle en fait aucune atteinte à un espace méritant d'être sauvegardé. L'objectif de l'inventaire ZNIEFF est d'établir une **base de connaissances**, accessible à tous et consultable en phase avant-projet, afin d'améliorer la prise en compte de l'espace naturel et d'éviter autant que possible que certains enjeux environnementaux ne soient révélés trop tardivement.

3.1.3.3 Les ZNIEFF présentes sur le territoire intercommunal

Carte 12 - Zones Naturelles d'Intérêt Reconnu - p70

Sur le territoire de la CCPV, on recense 16 ZNIEFF de type I et 6 ZNIEFF de type II :

ZNIEFF de type I
Vallée de l'Ourcq de la prairie du corroy au pre sec
Marais de negando et bois de la garenne
Coteaux de l'Automne de Saint-Sauveur a Gilocourt
Bois de Montigny et de Borny
Massif forestier de Retz
Haute vallée de la Gergogne
Massif forestier de Compiègne, Laigue et Ourscamps-carlepont
Massif forestier de Chantilly/Ermenonville
Réseau de cours d'eau salmonicoles de l'automne et de ses affluents
Basse vallée de la grivette
Mont Cornon
Massif forestier du roi
Marais tourbeux de Bourneville et de la queue de Ham
Haute vallée de l'Automne
Vallon de Morcourt
Haute vallée du ru Sainte-Marie, de Glaignes à Auger-Saint-Vincent

Tableau 8. Liste des ZNIEFF de type I sur le territoire intercommunal – source : INPN

ZNIEFF de type II
Vallée de l'Ourcq
Bois de Saint-Laurent
Site d'échanges interforestiers (passage de grands mammifères) de Compiègne / Retz
Vallée tourbeuse de l'Ourcq de Troësnes à Varinfroy
Vallée de l'Automne
Sites d'échanges interforestiers (passages de grands mammifères) de Retz à Ermenonville

Tableau 9. Liste des ZNIEFF de type II sur le territoire intercommunal – source : INPN

■ Exemple de ZNIEFF de type I : Massif forestier du roi

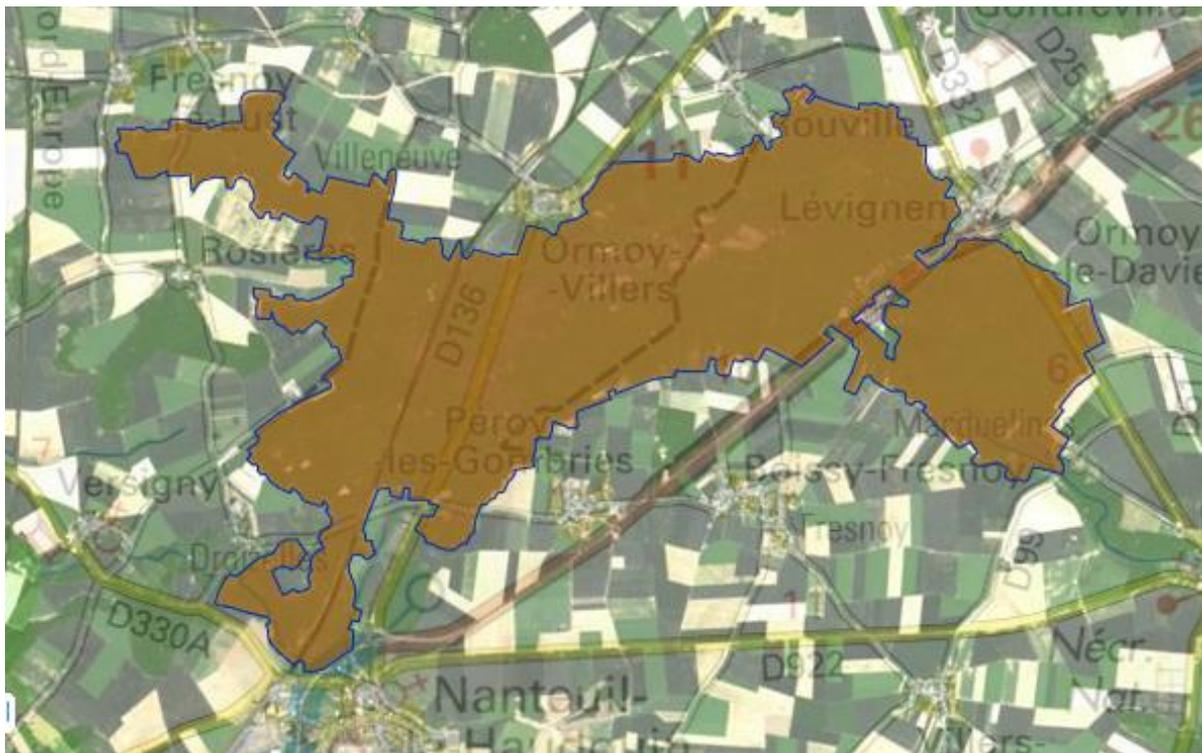


Figure 20. Vue aérienne de la ZNIEFF de type I : massif forestier du roi

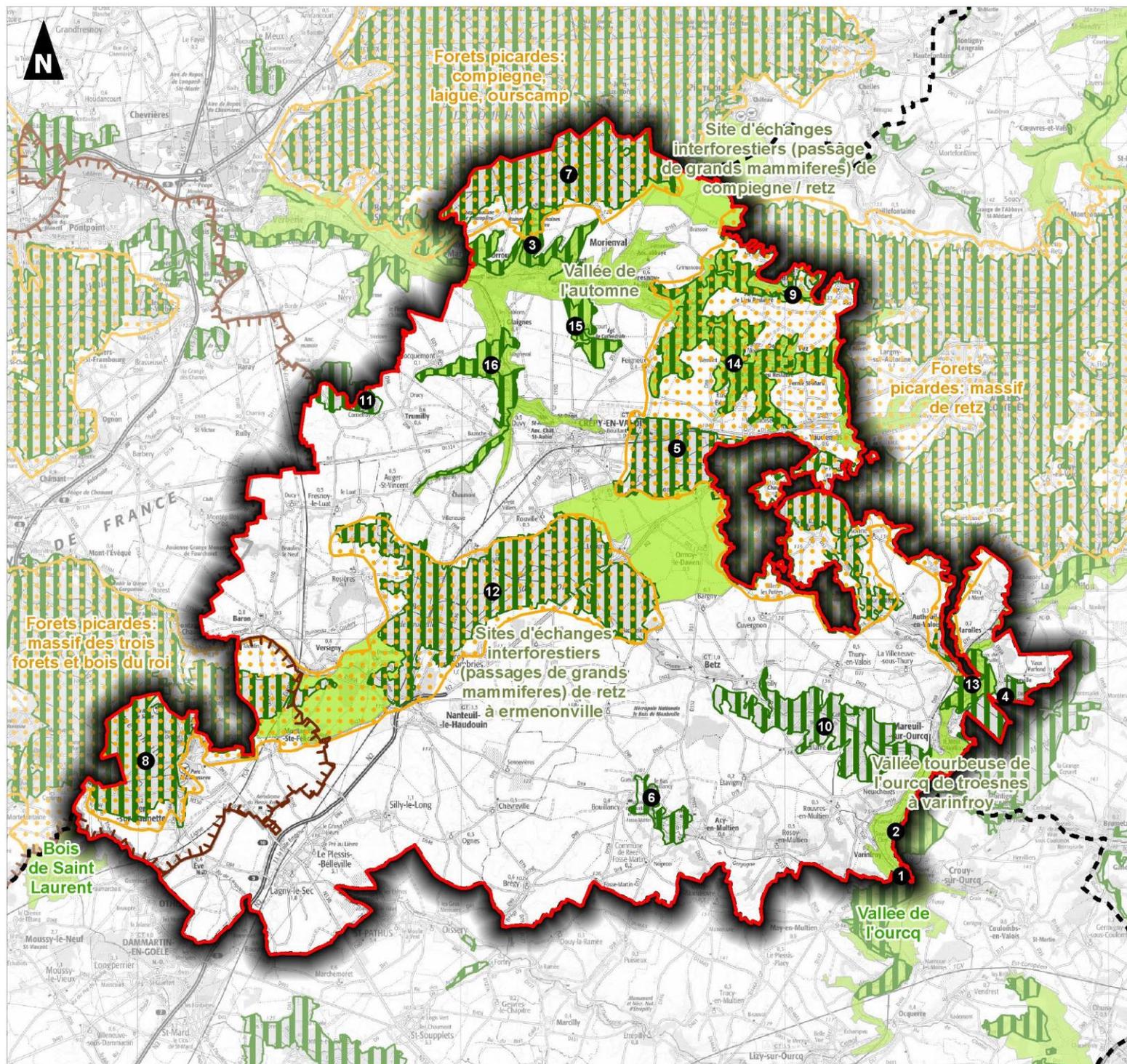
■ Exemple de ZNIEFF de type II : vallée de l'Automne



Figure 21. Vue aérienne de la ZNIEFF de type II : vallée de l'Automne

**Zones Naturelles d'Intérêt Reconnu
(hors Natura 2000)**

-  CC du Pays de Valois
-  Limite départementale
-  PNR Oise-Pays de France
-  ZICO
-  ZNIEFF2
-  ZNIEFF1
-  Code attribué aux ZNIEFF1



3.1.4 Les espaces naturels sensibles

Carte 13- Espaces Naturels Sensibles - p73

Les politiques portées par les pouvoirs publics, dont la compétence des **Départements sur les espaces naturels sensibles**, répondent au besoin prégnant de préservation des richesses et des dynamiques naturelles mais n'ont pas permis d'inverser la tendance au déclin de la biodiversité, à la banalisation des paysages et au déséquilibre de certaines fonctionnalités écologiques (déplacement des espèces, cycle de l'eau...).

Afin de préserver la qualité des sites et des paysages, le Département de l'Oise s'engage pour la **protection et la valorisation des espaces naturels sensibles**. Il assure leur gestion et permet l'ouverture au public de ces sites exceptionnels.

Le Département a identifié dans son schéma des espaces naturels sensibles 244 ENS, répartis en 2 catégories :

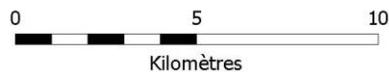
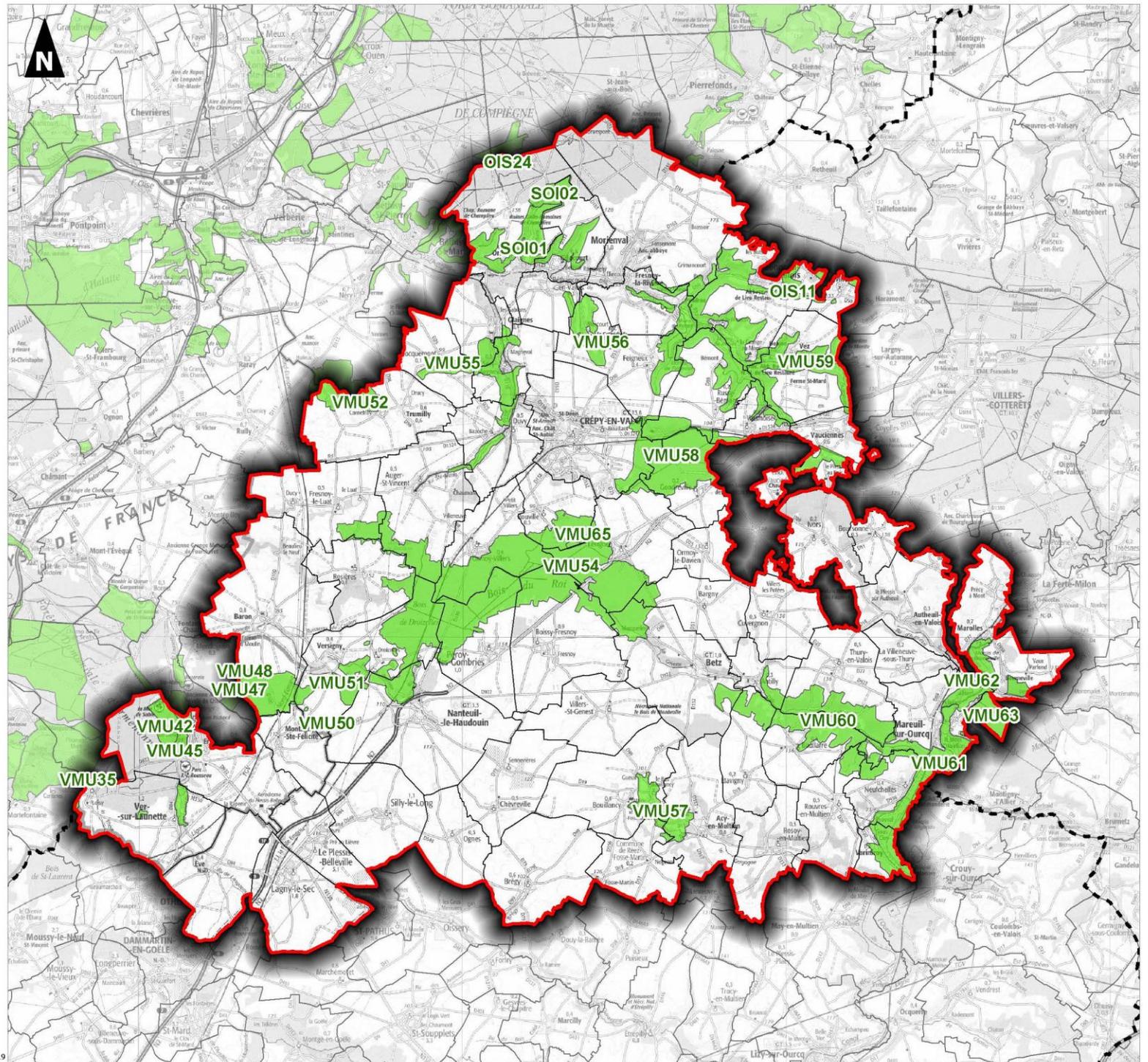
- 66 ENS d'intérêt départemental : sites-clés du réseau pour la préservation des milieux naturels, avec un intérêt écologique fort,
- 178 END d'intérêt local : faune et flore variées, dont la préservation n'est pas de la responsabilité unique du département.

23 espaces naturels sensibles d'intérêt départemental sont présents sur la Communauté de communes du Pays de Valois.

N°	Code CG	Dénomination ENS	Communes
1	VMU51	Bois du Val et Fontaine Baudron	NANTEUIL-LE-HAUDOUIN
2	VMU50	Bois de Madame et autres boisements	NANTEUIL-LE-HAUDOUIN
47	VMU42	Le Désert et la Mer de Sable de la Forêt d'Ermenonville	NANTEUIL-LE-HAUDOUIN
56	VMU63	Bois de Montigny et de Borny	BETZ
94	VMU55	Haute Vallée du Ru Ste Marie	CREPY-EN-VALOIS
95	VMU57	Haute Vallée de la Gergogne	BETZ
96	VMU52	Mont Cornon	CREPY-EN-VALOIS
97	VMU60	Basse Vallée de la Grivette	BETZ
98	VMU56	Vallon de Morcourt	CREPY-EN-VALOIS
130	VMU54	Bois du Roi/Enclave communale	NANTEUIL-LE-HAUDOUIN
151	OIS11	Réseau de cours d'eau salmonicoles de l'Automne et de ses affluents	PONT-SAINTE-MAXENCE
152	VMU58	Lisières de la Forêt de Retz	BETZ
156	SOI01	Coteaux de l'Automne de Saint-Sauveur à Gilocourt	CREPY-EN-VALOIS
157	SOI02	Massif forestier de Compiègne/Laigue/Carlepont	CREPY-EN-VALOIS
164	VMU61	Vallée de l'Ourcq de Mareuil-sur-Ourcq à Varinfroy	BETZ
165	VMU62	Vallée de l'Ourcq de Marolles à Mareuil-sur-Ourcq	BETZ
198	VMU47	Les Bruyères	NANTEUIL-LE-HAUDOUIN
199	VMU35	Domaine de la Vallière et de la Ramée	NANTEUIL-LE-HAUDOUIN
211	VMU48	Lisières des Forêts de Chantilly/Ermenonville	NANTEUIL-LE-HAUDOUIN
236	OIS24	Réserve biologique des Grands-Monts	COMPIEGNE-SUD-EST
240	VMU59	Haute Vallée de l'Automne	CREPY-EN-VALOIS
241	VMU45	Lisières forestières, Etangs et Marais de Ver-sur-Launette	NANTEUIL-LE-HAUDOUIN
245	VMU65	Les Bruyères (Rouville)	CREPY-EN-VALOIS

Tableau 10. Liste des espaces naturels sensibles

-  CC du Pays de Valois
-  Limite communale
-  Limite départementale
-  ENS de l'Oise



1:200 000

(Pour une impression sur format A4 sans réduction de taille)

3.1.5 Les sites en gestion du conservatoire des espaces naturels

Carte 14 - Conservatoire des Espaces Naturels - p75

Le **conservatoire d'espaces naturels (CEN) de Picardie**, est une association de type loi 1901 à but non lucratif. Le conservatoire a été créé en 1989 et a pour objectifs la protection et la valorisation du patrimoine naturel de la Picardie. Il gère ainsi plus de 270 sites naturels (coteaux calcaires, prairies alluviales, étangs, marais, tourbières, etc.) représentant près de 10 000 hectares d'espaces.



Le conservatoire est membre de la fédération des conservatoires d'espaces naturels (FCEN), qui regroupe les 29 conservatoires, départementaux ou régionaux, de métropole ou d'outre-mer. À ce titre, le conservatoire partage les valeurs communes de la charte des CEN et développe des actions de **connaissance, protection, gestion et valorisation de la biodiversité et du patrimoine naturel**.

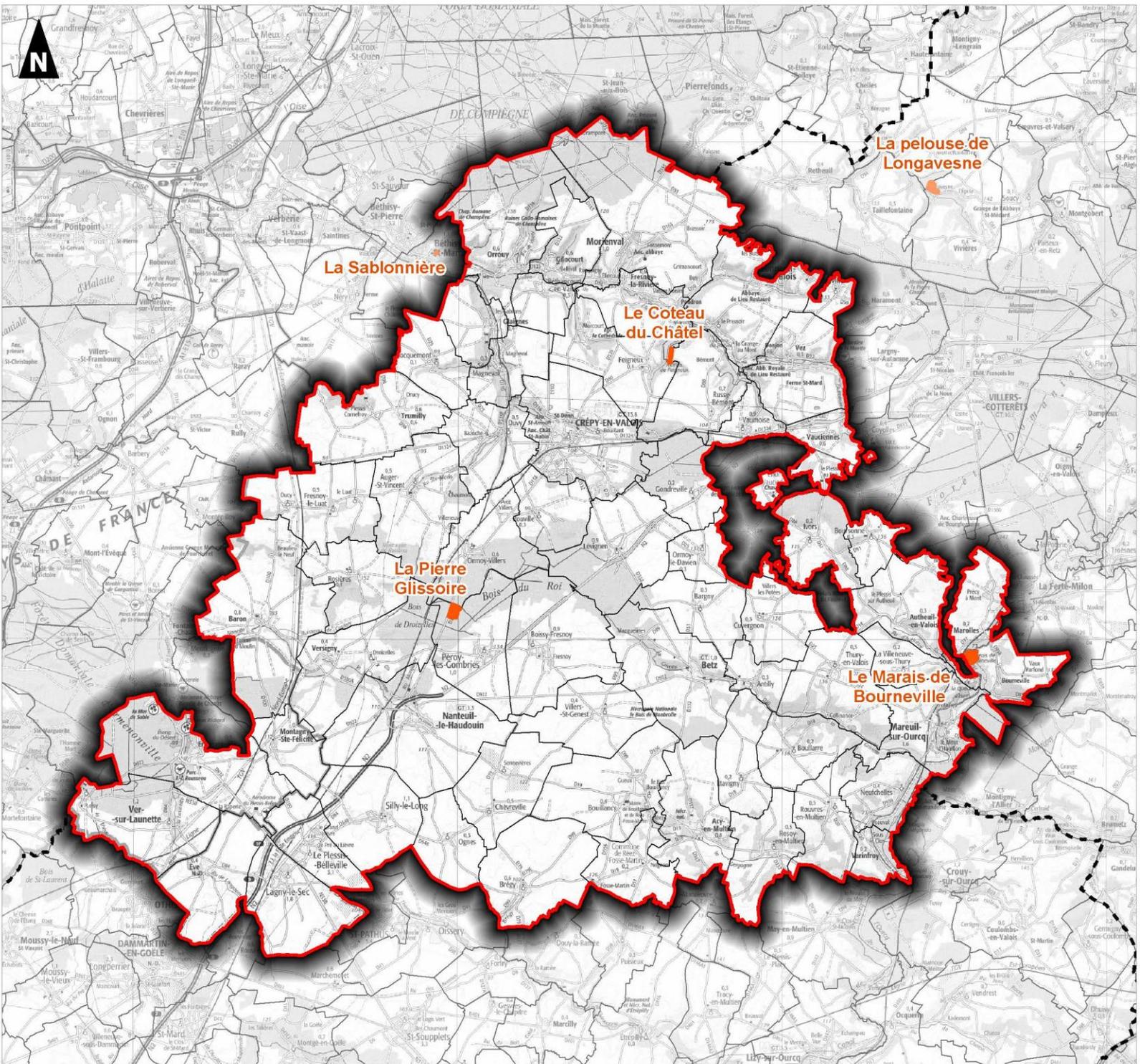
3 sites en gestion du conservatoire des espaces naturels de Picardie sont présents sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de Valois.

Nom du site	Milieux	Commune
Le Marais de Bourneville	Marais et étangs	Marolles
Le Coteau du Châtel	Pelouses calcicoles	Feigneux
La Pierre Glissoire	Landes et pelouses sur sable	Péroy-lès-Gombries

Tableau 11. Sites en gestion du CEN

Sites en gestion du CEN

-  CC du Pays de Valois
-  Limite communale
-  Limite départementale
-  Site CEN



1:200 000
(Pour une impression sur format A4 sans réduction de taille)

3.1.6 Les zones importantes pour la conservation des oiseaux

L'inventaire des **zones importantes pour la conservation des oiseaux (Z.I.C.O.)** a été réalisé afin de faciliter l'identification des territoires stratégiques pour l'application de la directive Oiseaux relative à la conservation des oiseaux sauvages. Elles ont permis la préfiguration des zones de protection spéciale du réseau Natura 2000. Néanmoins, elles ne revêtent aucun caractère réglementaire.

Cette directive est applicable depuis 1981 à tous les états membres de l'Union Européenne, qui doivent prendre « toutes les mesures nécessaires pour préserver, maintenir ou rétablir une diversité et une superficie suffisante d'habitats pour toutes les espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage sur le territoire européen », y compris les espèces migratrices non occasionnelles.

Le territoire intercommunal ne comporte trois sites ZICO.

Nom du site	Communes
Forêts picardes : Compiègne, Laigue, Ourscamp	Gilocourt, Orrouy, Morierval
Forêts picardes : massif de Retz	Autheuil-en-Valois, Bonneuil-en-Valois, Boursonne, Crépy-en-Valois, Cuvergnon, Eméville, Feigneux, Fresnoy-la-Rivière, Gondreville, Ivors, Marolles, Morierval, Lévigren, Mareuil-sur-Ourcq, Russy-Bémont, Vez, Thury-en-Valois, Vauciennes, Vaumoise, La Villeneuve-sous-Thury.
Forêts picardes : massif des trois forêts et bois du roi	Auger-saint-Vincent, Baron, Ermenonville, Bargny, Boissy-Fresnoy, Fresnoy-le-Luat, Lévigren, Montagny-Sainte-Félicité, Nanteuil-le-Haudouin, Ormoy-Villers, Péroy-lès-Gombries, Rosières, Ver-sur-Launette, Versigny.

Tableau 12. Site ZICO

3.1.7 Les boisements

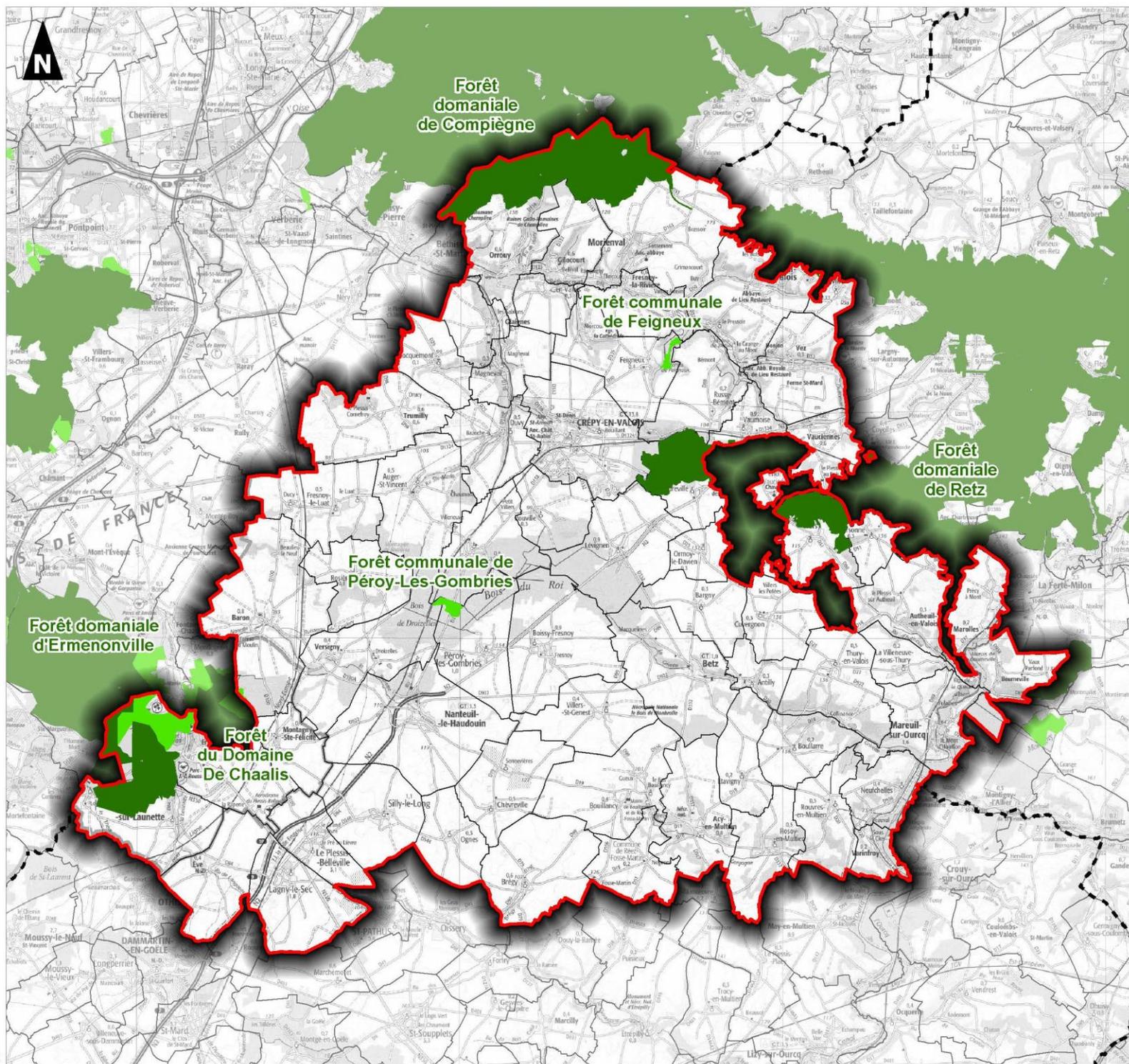
Sources : OCSOL, ONF

Les boisements du territoire gérés par l'ONF s'étendent sur une superficie de 3242 ha dont :

- Forêt communale de Péroy-Les-Gombries de 35 ha ;
- Forêt domaniale de Retz de 778 ha ;
- Forêt domaniale de Compiègne de 1483 ha ;
- Forêt du Domaine De Chaalis de 266 ha ;
- Forêt communale de Feigneux de 20 ha.

Forêts publiques

-  CC du Pays de Valois
-  Limite communale
-  Limite départementale
-  Forêt publique domaniale
-  Forêt publique non domaniale



1:200 000
(Pour une impression sur format A4 sans réduction de taille)

Réalisation : AUDDICÉ, 2019
Source de fond de carte : IGN SCAN100®
Sources de données : IGN ADMINEXPRESS® - ONF - CCPV - AUDDICÉ, 2019

-  CC du Pays de Valois
-  Limite communale
-  Limite départementale
-  Zones urbanisées
-  Zones industrielles ou commerciales et réseaux de communication
-  Mines, décharges et chantiers
-  Espaces verts artificialisés, non agricoles
-  Terres arables
-  Cultures permanentes
-  Prairies
-  Forêts
-  Milieux à végétation arbustive et/ou herbacée
-  Espaces ouverts, sans ou avec peu de végétation
-  Zones humides intérieures
-  Eaux continentales



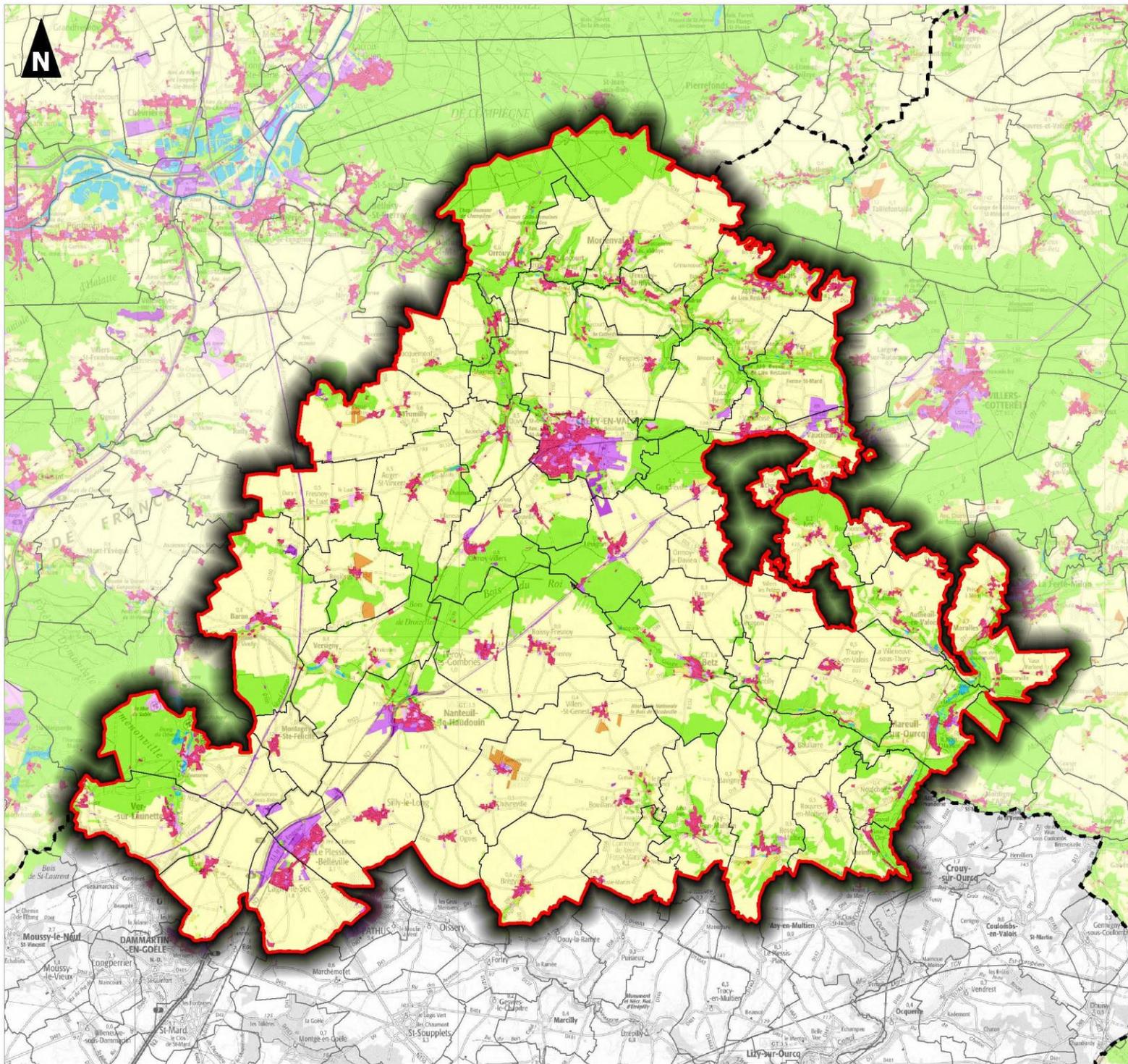
1:200 000

(Pour une impression sur format A4 sans réduction de taille)

Réalisation : AUDDICE, 2019

Source de fond de carte : IGN SCAN100®

Sources de données : IGN ADMINEXPRESS® - GeoPicardie MOS 2010 - CCPV - AUDDICE, 2019



3.1.8 Synthèse

ETAT INITIAL	
ATOUS	FAIBLESSES
<p>Présence de 3 sites du réseau Natura 2000</p> <p>Présence de 16 ZNIEFF de type 1 et 6 ZNIEFF de type 2</p> <p>Présence de 23 espaces naturels sensibles d'intérêt départemental</p> <p>3 sites en gestion du conservatoire des espaces naturels de Picardie</p> <p>Le territoire intercommunal comporte 3 sites ZICO (directive Oiseau)</p> <p>Le territoire intercommunal est concerné par des réservoirs de biodiversité et par des corridors écologiques.</p> <p>Territoire qui offre une diversité de boisements qui présentent un intérêt écologique et patrimonial fort.</p>	<p>Plusieurs axes de transports fragmentent le territoire : Routes nationales et départementales, chemin de fer</p> <p>Présence de pollution lumineuse autour de Crépy-en-Valois, Nanteuil-le-Haudouin et Le Plessis-Belleville</p>
PERSPECTIVES D'EVOLUTION AU FIL DE L'EAU	
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Maintien voire augmentation des sites naturels et forêts comme sites de stockage de carbone</p> <p>Maintien voire augmentation de la biodiversité, favorise l'adaptation au changement climatique contrairement aux monocultures</p>	<p>Augmentation du risque d'allergies lié aux pollens</p> <p>Disparition des activités d'élevage et des activités agro-pastorales contribuant à l'entretien et au maintien du patrimoine paysager</p> <p>Perte de milieux agro-naturels liée à une urbanisation non maîtrisée</p>

3.2 Paysages

Carte 17- Entités paysagères - p81

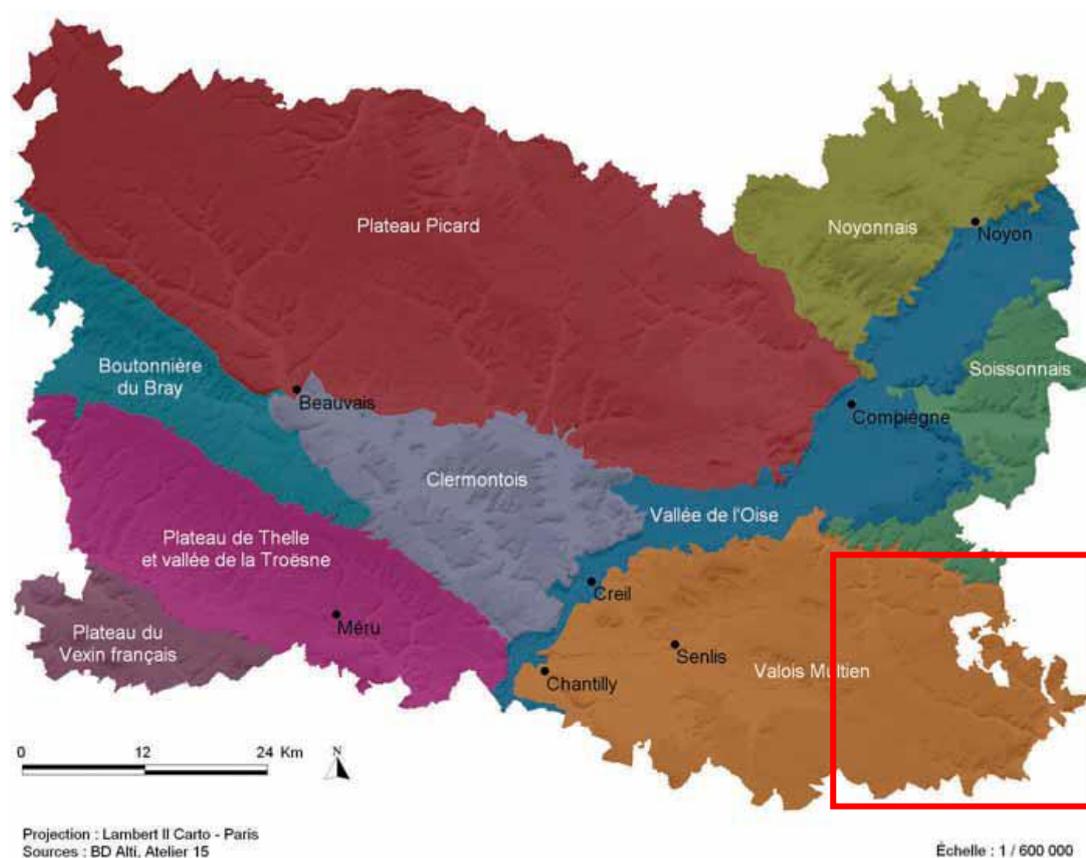


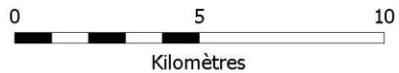
Figure 22. Entités paysagères de l'Oise – Atlas paysager

Le département de l'Oise, se partage entre plusieurs grandes entités paysagères définies dans l'atlas des paysages de l'Oise : le plateau picard, le Noyonnais, la vallée de l'Oise, le Soissonnais, le Valois Multien, le Clermontois, le Plateau de Thelle et vallée de la Troësne, le Plateau du Vexin français et la Boutonnière du Bray. Ces multiples dénominations correspondent à des réalités géographiques différentes, définies à partir des caractéristiques géologiques, topographiques ou naturelles propres à chacune de ces entités.

La géologie et la main de l'homme ont tout au long de l'histoire façonné le territoire de la CCPV aboutissant à un paysage propre à cette partie de l'Oise.

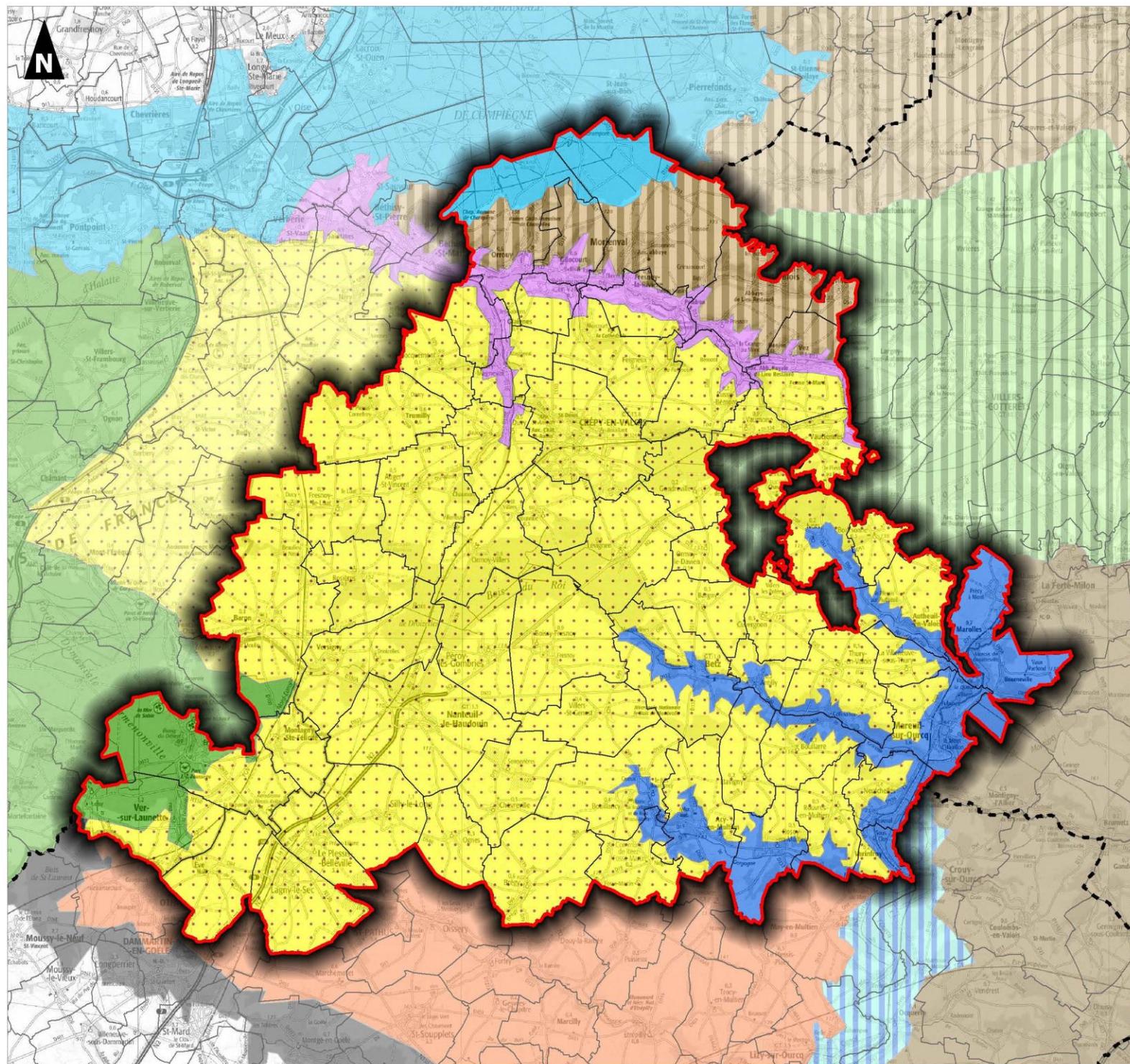
Si quelques communes (Bonneuil-en-Valois, Eméville, Gilocourt, Morienvall et Orrouy) à l'extrême nord du territoire se situent sur le plateau du Soissonnais, l'essentiel de la communauté de communes du Pays de Valois se situe sur le plateau du Valois Multien.

-  CC du Pays de Valois
-  Limite communale
-  Limite départementale
-  Le plateau du Valois multien agricole
-  Le plateau du Valois multien forestier
-  les vallées affluentes de l'Ourcq
-  La vallée de l'Ourcq
-  La vallée de l'Automne
-  Les plateaux du Soissonnais
-  La vallée de l'Oise compiégnnoise
-  La forêt de Retz
-  Le Multien
-  L'Orxois
-  Les buttes de la Goële



1:200 000

(Pour une impression sur format A4 sans réduction de taille)



3.2.1 Le Valois Multien

Source : atlas paysager de l'Oise et SCOT de la CCPV

Le Valois Multien est un vaste plateau occupant la partie sud-est du département. Il possède une forte identité forestière (Massif des Trois Forêt) et agricole. Il est bordé par les vallées de l'Oise, de l'Automne, et de l'Ourcq alimentées par de nombreuses vallées affluentes : la Grivette, la Gergogne et le ru d'Autheuil, le sud-ouest par les vallées de la Nonette et de la Launette. Ces dernières entaillent le plateau et lui confèrent une grande diversité paysagère (pâturage, polyculture, parcs, ...). Les bourgs de plus grandes tailles sont concentrés autour des voies de communications (Crépy-en-Valois, le Plessis-Belleville...)

Les forêts domaniales de Compiègne au nord, de Retz à l'est et des Trois Forêts au sud-ouest encadrent le plateau. Sur ce dernier, les limons et les loess accumulés, proposent une terre fertile propice à l'agriculture qui, très tôt est occupée par des exploitations de grande taille. Les terres les moins fertiles sont le plus souvent consacrées aux boisements et/ou aux espaces urbains qu'ils soient à vocation d'habitat, d'équipement, ou d'activité.

Le substrat crayeux du plateau picard dicte une hydrologie très particulière. La forte perméabilité de la craie rend les eaux de surface rares, et l'élévation du plateau éloigne de la nappe phréatique. La craie a également favorisé la formation d'un réseau de vallons secs (anciens affluents) et de vallées humides.

L'importance de l'histoire (dynastie des Valois) et l'ancienneté des peuplements font de ce territoire un espace riche de patrimoine bâti. Ainsi, châteaux, édifices religieux, fermes fortifiées viennent rythmer le paysage par leur silhouette imposante et par leurs murs d'enceinte.

■ Les vallées

> L'Automne et la Sainte-Marie

Les vallées de l'Automne et de son affluent, la Sainte-Marie, viennent ponctuer le nord du plateau du Valois Multien. Elles ont été occupées dès l'époque gallo-romaine et se sont développées au haut Moyen-Âge. Les nombreuses édifications religieuses (église, abbatale, abbaye, prieuré) le long de l'Automne notamment, attestent de cette longue histoire.

L'urbanisation de part et d'autre de la rivière résultant d'un vis-à-vis de communes (Gillocourt / Béthancourt-en-Valois) ou d'une implantation de bourg, à cheval sur celle-ci (Fresnoy-la-Rivière, Duvy, Séry-Magneval) permet un accès privilégié à l'eau. Les aménagements urbains en fonds de vallées apparaissent comme les rares points d'ouverture compte tenu de l'importance des boisements continus le long des cours d'eau, qui ferment le paysage mais aussi l'accès à la rivière. D'autres villages sont situés en bordure de plateau et dominent la vallée. Le village de Vez fortifié aurait donné son nom au Valois.

Enfin, les vallées de l'Automne et de la Sainte-Marie portent les marques d'une industrie artisanale passée ou présente. En effet, la force hydraulique de ces deux rivières a très tôt été utilisée grâce à l'implantation de moulins, beaucoup ont été remplacés au 19ème siècle par des turbines plus performantes. Duvy, qui a compté jusqu'à 7 moulins à eau, en possède encore un en activité.

Certaines activités ont vu le jour grâce à ces cours d'eau et zones humides telles que les cressonnières, la pêche, les peupleraies qui ont participé et participent parfois encore au développement économique de ces espaces.

> L'Ourcq et ses affluents : rû d'Auteuil, la Grivette, la Gergogne

Au sud-est du territoire se trouve la vallée de l'Ourcq et ses affluents : le rû d'Auteuil, la Grivette, la Gergogne. A l'inverse des vallées de l'Automne et de la Sainte-Marie, les vallées du sud-est sont larges.

La vallée de l'Ourcq, accueille le canal qui a été réalisé au début du 19ème siècle pour alimenter Paris en eau.

Les boisements occupent les versants et les fonds de vallées humides. Leur taille est variable allant d'un petit boisement résiduel tel que les haies et les bosquets à des boisements d'envergure tels que la forêt domaniale de Retz. La présence de l'eau et de zones humides a permis le développement de peupleraies et de cressonnières. Les nombreux étangs, témoins de l'ancienne activité d'extraction de la tourbe des marais sont aujourd'hui reconvertis en étangs de pêche ou en zones naturelles.

Le caractère rural est très prononcé et ces vallées sont très peu urbanisées. Les villages sont situés le plus souvent dans la partie amont des cours d'eau.

> La Nonette et la Launette

La vallée de la Nonette, site inscrit depuis 1970, présente un paysage ouvert, car les boisements qui suivent son cours sont peu larges et peu denses. La vallée de la Launette présente, quant à elle, un paysage fermé car elle traverse la forêt d'Ermenonville.

Les espaces urbanisés sont situés en lisière de la forêt, de manière directe (Ermenonville, Ver-sur-Launette) ou légèrement en retrait (Montagny-Sainte-Félicité, Versigny, Baron).

L'espace sableux résultant de l'extraction de la terre de bruyère a été reconverti durant les années 70 en zone touristique : « La mer de Sable ».

> Les plateaux

Le plateau du Valois Multien est un espace relativement plat, ponctué par des buttes témoins. Recouvert de limons et de loess, l'activité agricole y est omniprésente. Dès le début du 19ème siècle le plateau du Valois Multien est caractérisé par des espaces de grandes cultures et par la présence de très grandes exploitations pouvant atteindre 50 à 100 hectares alors que la taille moyenne des exploitations avoisinait les 10 ha. En 2000, la taille moyenne d'une exploitation est d'environ 160 ha. L'essentiel des terres labourables est aujourd'hui occupé par des espèces céréalières et betteravières. Ces dernières ont joué un rôle important dans le développement du Valois et ont été la source d'une industrie locale (sucrierie de Vauciennes notamment).

Les vagues de défrichement successives ont modelé le paysage pour aboutir à de vastes étendues cultivées et ouvertes sans haies ni clôtures délimitant les parcelles. Ainsi, les espaces boisés ont été relégués aux terres les moins fertiles telles que les zones de relief, buttes témoins (Rosières, Trumilly).

D'autres boisements résiduels plus ou moins importants viennent ponctuer les étendues agricoles, soit sous forme de bosquets ou sous la forme de bandes boisées le long des axes de communication et chemins d'exploitation.

L'organisation villageoise se fait de manière concentrique autour des édifices religieux, et de manière linéaire le long des voies de communication. Les mares, créées afin d'avoir une réserve d'eau à usage domestique ou d'incendie, pour l'alimentation en eau du bétail ou bien pour canaliser les eaux de ruissellement, ont aujourd'hui une utilisation ornementale.

Les calvaires très régulièrement entourés par quelques arbres permettent d'identifier les entrées de village ou une zone habitée lorsqu'ils sont placés en plein espace agricole.

Le plateau du Valois est caractérisé également par la présence de fermes isolées et encloses qui se détachent du paysage. Elles sont les témoins d'une agriculture sans motorisation.

3.2.2 Le Soissonnais

Le Soissonnais est localisé à l'est du département de l'Oise et est majoritairement constitués de vastes plateaux calcaires recouvert de limons propices aux grandes cultures.

Seules cinq communes (Bonneuil-en-Valois, Eméville, Gilocourt, Morienvall et Orrouy) sont implantées dans l'entité paysagère du Soissonnais.

Le Soissonnais est une entité qui s'étend de l'Aisne qu'à la frontière de la Champagne. Elle est limitée au sud par la vallée de l'Automne et au nord et à l'ouest par la vallée de l'Oise.

3.3 Patrimoine culturel, architectural et archéologique

Carte 18- Monuments historiques et sites classés - p90

3.3.1 Présentation générale

La loi du 2 mai 1930 intégrée depuis dans les articles L. 341-1 à L. 341-22 du code de l'environnement permet de préserver des espaces du territoire présentant un intérêt général du point de vue scientifique, pittoresque et artistique, historique ou légendaire. Le classement ou l'inscription d'un site ou d'un monument naturel constitue la reconnaissance officielle de sa qualité et la décision de placer son évolution sous le contrôle et la responsabilité de l'État.

Il existe deux niveaux de protection :

- Le classement est une protection forte qui correspond à la volonté de maintien en l'état du site désigné, ce qui n'exclut ni la gestion ni la valorisation. Généralement consacré à la protection de paysages remarquables, le classement peut intégrer des espaces bâtis qui présentent un intérêt architectural et sont partie constitutive du site. Les sites classés ne peuvent être ni détruits ni modifiés dans leur état ou leur aspect sauf autorisation spéciale ; celle-ci en fonction de la nature des travaux est soit de niveau préfectoral ou soit de niveau ministériel.
- L'inscription à l'inventaire supplémentaire des sites constitue une garantie minimale de protection. Elle impose aux maîtres d'ouvrage l'obligation d'informer l'administration 4 mois à l'avance de tout projet de travaux de nature à modifier l'état ou l'aspect du site. L'architecte des bâtiments de France émet un avis simple sur les projets de construction et les autres travaux et un avis conforme sur les projets de démolition.

La protection des immeubles au titre des monuments historiques relève de la loi du 31 décembre 1913 (article 1 à 13 ter). Elle institue deux mesures distinctes en fonction de la valeur patrimoniale du monument :

- Les immeubles dont la conservation présente, du point de vue de l'histoire ou de l'art un intérêt public (article 1), peuvent être classés en totalité ou en partie.
- Les immeubles qui, sans justifier une demande de classement immédiat, présentent un intérêt d'histoire ou d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation (article 2) peuvent être inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

La Communauté de communes du Pays de Valois compte :

- 4 sites classés ;
- 3 sites inscrits ;
- 25 monuments classés ;
- 29 monuments inscrits ;
- 5 partiellement classés ;
- 11 partiellement inscrits.

■ Les sites classés

Sites classés	Date	Communes
FACADES ET TOITURES DU "VIEUX MOULIN"	18/05/42	ERMENONVILLE
PARC ANCIENNE ABBATIALE	12/03/62	MORIENVAL
FORET D'ERMENONVILLE, DE PONTARME, DE HAUTE POMMERAIE, CLAIRIERE ET BUTTE SAINT CHRISTOPHE	28/08/98	19 communes
JARDIN "PAVILLON ELECTRIQUE"	15/05/39	ERMENONVILLE

Tableau 13. Sites classés

■ Les sites inscrits

Sites inscrits	Date	Communes
PARC DU CHATEAU	18/03/47	BETZ
DOMAINE D'ERMENONVILLE	22/02/38	ERMENONVILLE
VALLEE DE LA NONETTE	06/02/70	49 communes

Tableau 14. Sites inscrits

■ Les monuments classés

Communes	Monuments classés	Dates	N° de la carte
Autheuil-en-Valois	Eglise d'Autheuil-en-Valois	11/07/1942	62
Baron	Manoir de Beaulieu le Vieux (Grange dimière)	26/03/1982	1
	Eglise de Baron	01/01/1840	65
Bonneuil-en-Valois	Eglise de Bonneuil-en-Valois	20/01/1913	
	Ancienne abbaye de Lieu Restauré	12/04/1965	67
Bouillancy	Eglise Saint Pierre et Saint Paul	22/05/2012	
Crépy-en-Valois	Porte de Paris	26/05/1951	20 et 21
	Eglise Saint-Thomas (restes)	01/01/1875	68
Eméville	Eglise d'Eméville (Clocher)	06/04/1937	28
Ermenonville	Eglise d'Ermenonville	14/10/1911	2
	Domaine de Jean Jacques Rousseau (Parc)	26/01/1989	3
Eve	Eglise Notre-Dame	13/03/1987	6
Feigneux	Grotte sépulcrale	06/04/1970	29
Fresnoy-La-Rivière	Eglise de Fresnoy-la-Rivière	10/01/1920	31
	Eglise de Pondron	30/01/1920	32
Glaignes	Eglise de Glaignes	22/10/1913	34
Ivors	Château (ancien) (Portail d'entrée)	29/12/1977	35
Mareuil-sur-Ourcq	Eglise de Mareuil-sur-Ourcq	09/01/1922	36
Marolles	Eglise de Marolles	15/01/1920	37
Montagny-Sainte-Félicité	Eglise de Montagny-Sainte-Félicité	01/01/1862	66
Morienvall	Ancienne Abbaye de Morienvall	01/01/1840	38
	Prieuré de Saint-Nicolas de Courson	07/06/1905	40
Nanteuil-Le-Haudouin	Eglise (Portail Ouest)	27/07/1908	41
Orrouy	Ruines gallo romaines de Champlieu	01/01/1842	45
	Chapelle romane de Champlieu (ruines)	08/03/1923	43
	Eglise d'Orrouy	05/08/1920	46
Trumilly	Eglise de Trumilly	22/07/1914	50
Varinfroy	Eglise de Varinfroy	05/02/1920	51
Versigny	Eglise de Versigny	06/05/1907	53
	Calvaire du cimetière de Droizelles	19/06/1931	55
Vez	Château de Vez	13/06/1904	60

Tableau 15. Les monuments classés

■ Les monuments inscrits

Communes	Monuments inscrits	Dates	N° de la carte
Acy-en-Multien	Eglise d'Acy-en-Multien	03/04/1926	9
Baron	Manoir de Beaulieu le Vieux	26/03/1982	1
Béthancourt-en-Valois	Eglise de Béthancourt-en-Valois	22/02/1949	10
Bonneuil-en-Valois	Abbaye de Lieu Restauré	13/09/2015	11
Boullarre	Eglise de Boullarre	03/11/1927	13
Boursonne	Eglise de Boursonne	12/04/1927	14
Crépy-en-Valois	Château Saint-Aubin (ancien)	03/04/1926	24
	Eglise de Bouillant	23/02/1951	23
	Eglise Saint-Denis	29/11/1977	15
	Maison place Gambetta (Façade)	08/05/1933	26
	Maison rue Nationale (Façade)	08/05/1933	18
	Maison Le Corandon (Façades et toitures)	07/11/1979	19
	Maison rue Jeanne d'arc (Façades et toitures)	30/03/1978	16
	Le Fond Marin	14/05/2003	69
	Hôtel de la Rose	08/02/2001	70
	Abbaye Saint-Arnould	09/03/1979	25
	Maison 13 rue Alphonse Cardin (Portail)	08/05/1933	22
Maison rue cloche (Portail et vantaux)	04/08/1978	17	
Duvy	Eglise et cimetière	14/04/1954	27
Ermenonville	Domaine de Jean Jacques Rousseau (Château)	11/06/1930	5
	Domaine de Jean Jacques Rousseau (Parc, embarcadère, jeu d'arc)	26/01/1989	
	Ermitage de Jean Jacques Rousseau	08/05/1933	4
Feigneux	Eglise de Morcourt	14/05/1927	30
Fresnoy-Le-Luat	Eglise de Luat	30/05/1928	8
	Eglise de Fresnoy (Clocher)	30/05/1928	
Gillocourt	Eglise et cimetière	27/01/1948	33

Communes	Monuments inscrits	Dates	N° de la carte
Morienvall	Abbaye (ancienne croix de cimetière)	12/04/1927	39
	Abbaye (Façades, Toitures et sol)	02/12/1984	63
Nanteuil-Le-Haudouin	Château (ancien) (Façades, toitures et mur de soutènement des terrasses)	20/01/1950	48
	Eglise et clocher	08/11/1966	41
Ormoy-Villers	Eglise d'Ormoy-Villers	28/01/1970	42
Orrouy	Souterrains dits Catacombes de Champlieu	01/07/1965	44
	Château (Façades et toitures, escalier)	30/03/1989	47
Rocquemont	Eglise de Rocquemont	23/02/1951	64
	Croix de cimetière	26/01/2007	
Russy-Bémont	Eglise de Bémont	12/04/1927	49
Silly-Le-Long	Eglise de Silly-le-Long	11/06/2001	52
Vauciennes	Chapelle de Chavres	23/02/1951	56
	Manoir du Plessis-au-Bois	08/11/1999	57
	Eglise de Vauciennes	23/02/1951	58
Vaumoise	Eglise Saint-Pierre	15/10/2014	
Versigny	Château de Versigny	05/04/1930	54
	Château de Versigny (parc et jardin, clôture)	27/07/2009	
Veze	Eglise de Vez	03/04/1926	61
	Ferme de Saint-Mard (Façades et toitures)	23/02/1951	59

Tableau 16. Les monuments inscrits

Patrimoine

 CC du Pays de Valois

 Limite communale

 Limite départementale

Monuments historiques de l'Oise :

 Classé

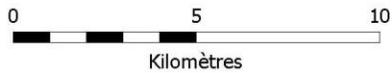
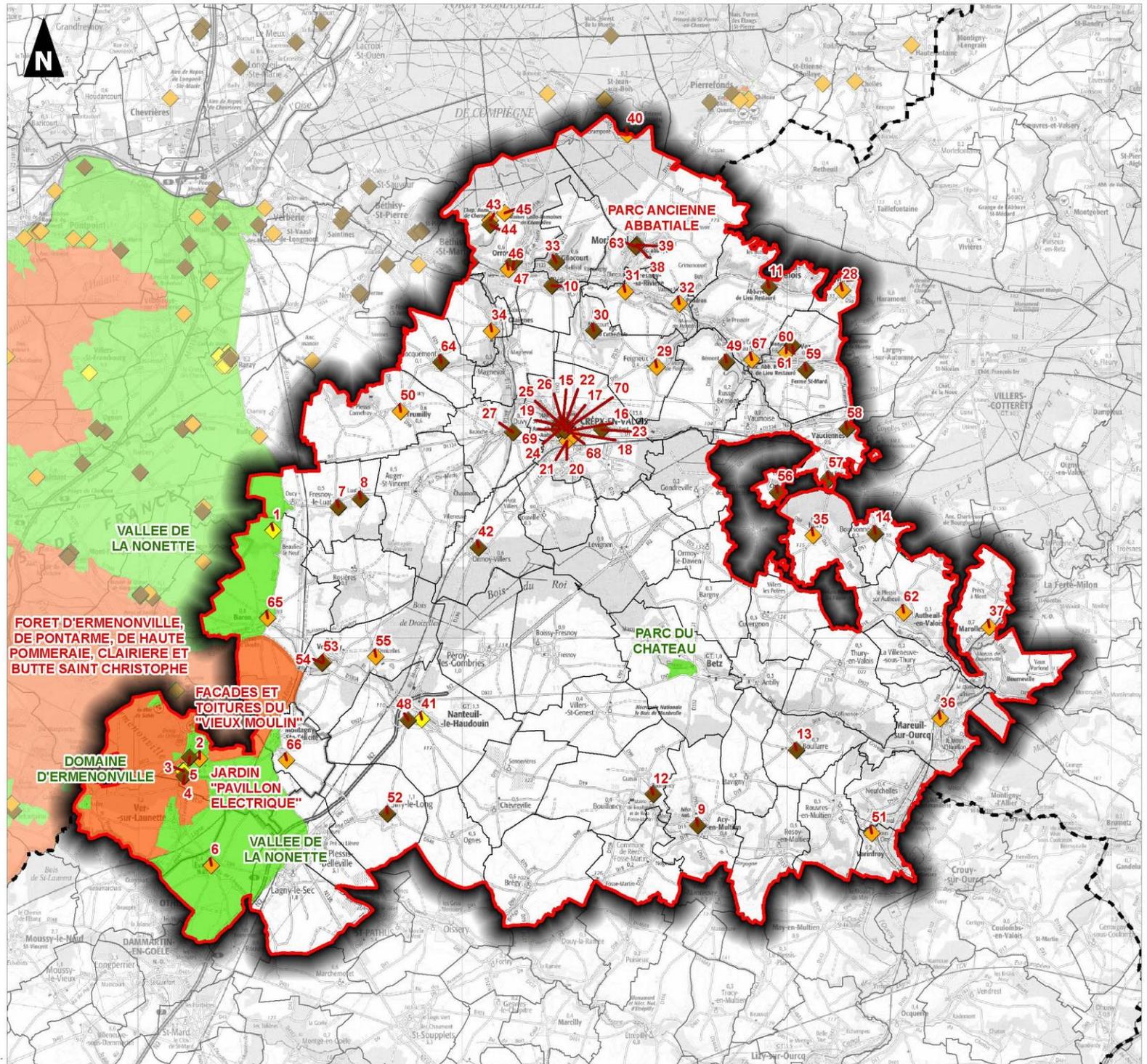
 Inscrit

 Partiellement Classé-Inscrit

Sites de l'Oise :

 Site classé

 Site inscrit



1:200 000

(Pour une impression sur format A4 sans réduction de taille)

3.3.2 Synthèse

ETAT INITIAL	
ATOUTS	FAIBLESSES
<p>Présence de sentiers de randonnées en lien avec la diversité paysagère</p> <p>Un patrimoine paysager à préserver : des paysages riches et diversifiés, marqués par les dénivelés tranchés des vallées et la présence de l'eau (vallées et plateaux)</p> <p>Un patrimoine architectural et paysager riche : présence de 4 sites classés, 3 sites inscrits, 25 monuments classés, 29 monuments inscrits.</p>	<p>Plusieurs axes de transports fragmentent le territoire : Routes nationales et départementales, chemin de fer</p> <p>Présence de pollution lumineuse autour de Crépy-en-Valois, Nanteuil-le-Haudouin et le Plessis-Belleville</p>
PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION AU FIL DE L'EAU	
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Développement du tourisme vert (sentiers de randonnées, vélo, marche) de par la diversité paysagère associée à un patrimoine local</p>	<p>Urbanisation qui peut modifier les paysages notamment dans les zones périurbaines</p> <p>Banalisation et appauvrissement des paysages (développement de lotissements peu intégrés, ...)</p> <p>Manque d'intégration paysagère des extensions urbaines et des zones industrielles</p> <p>Dégradation du patrimoine par manque d'entretien</p>

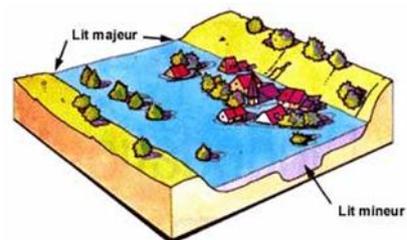
CHAPITRE 4. RISQUES NATURELS

4.1 Les inondations / ruissellements

Le **risque d'inondation** est à l'origine d'approximativement 80% du coût des dommages dus aux catastrophes naturelles en France et 60% du nombre total d'arrêtés de catastrophes naturelles. Il concerne environ 280 000 kilomètres de cours d'eau répartis sur l'ensemble du territoire national.

Le **ministère de l'écologie et du développement durable** a établi une typologie des phénomènes naturels dans le cadre de leur suivi sur le territoire français. Cette typologie distingue **cinq catégories d'inondations** :

- Par une crue (débordement de cours d'eau) ;
- Par ruissellement et coulée de boue ;
- Par lave torrentielle (torrent et talweg) ;
- Par remontées de nappes phréatiques ;
- Par submersion marine.



4.1.1 Les arrêtés et reconnaissance de catastrophes naturelles

Il est à noter que sont recensés ici un nombre d'évènements et non le nombre de communes touchées ou la durée de l'évènement.

	Hiver	Printemps	Été	Automne	Total
Total par saisons	4	14	10	0	28
Inondations et coulées de boue	1	13	9		23
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	1				1
Inondations par remontées de nappe phréatique	2	1	1		4

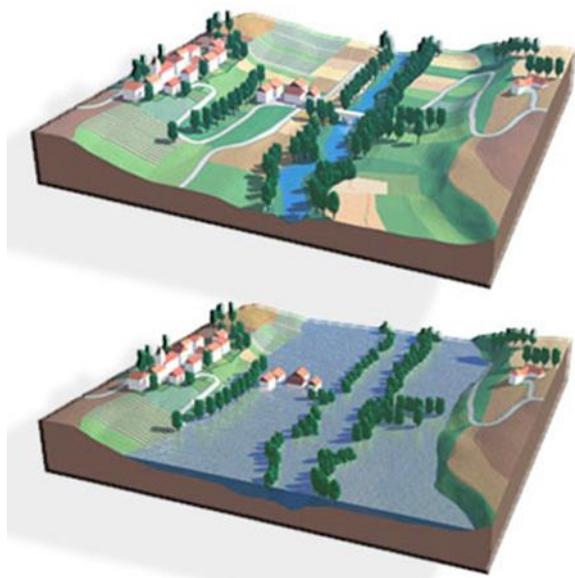
Tableau 17. Bilan des catastrophes naturelles de 1900 à 2014 – inondations et ruissellements

Par ailleurs, lors de la tempête de 1999 en France, les 36 000 communes françaises ont bénéficié d'un arrêté de reconnaissance de catastrophe naturelle.

Annexes : tableaux des arrêtés de catastrophes naturelles par commune

4.1.2 Les inondations par débordements de cours d'eau

Carte 19 - Zones inondables - p95



On appelle inondation, la submersion plus ou moins rapide d'une zone avec des hauteurs d'eau variables. Elle résulte dans le cas des ruisseaux, de crues liées à des précipitations prolongées.

La **crue** correspond à l'augmentation soudaine et importante du débit du cours d'eau dépassant plusieurs fois le débit naturel. Lorsqu'un cours d'eau est en crue, il **sort de son lit habituel nommé lit mineur** pour occuper en partie ou en totalité **son lit majeur** qui se trouve dans les zones basses situées de part et d'autre du lit mineur.

Le territoire n'est pas concerné par les atlas des zones inondables et aucune commune n'est couverte par un PPRI.

PCAET - Diagnostic adaptation
au changement climatique

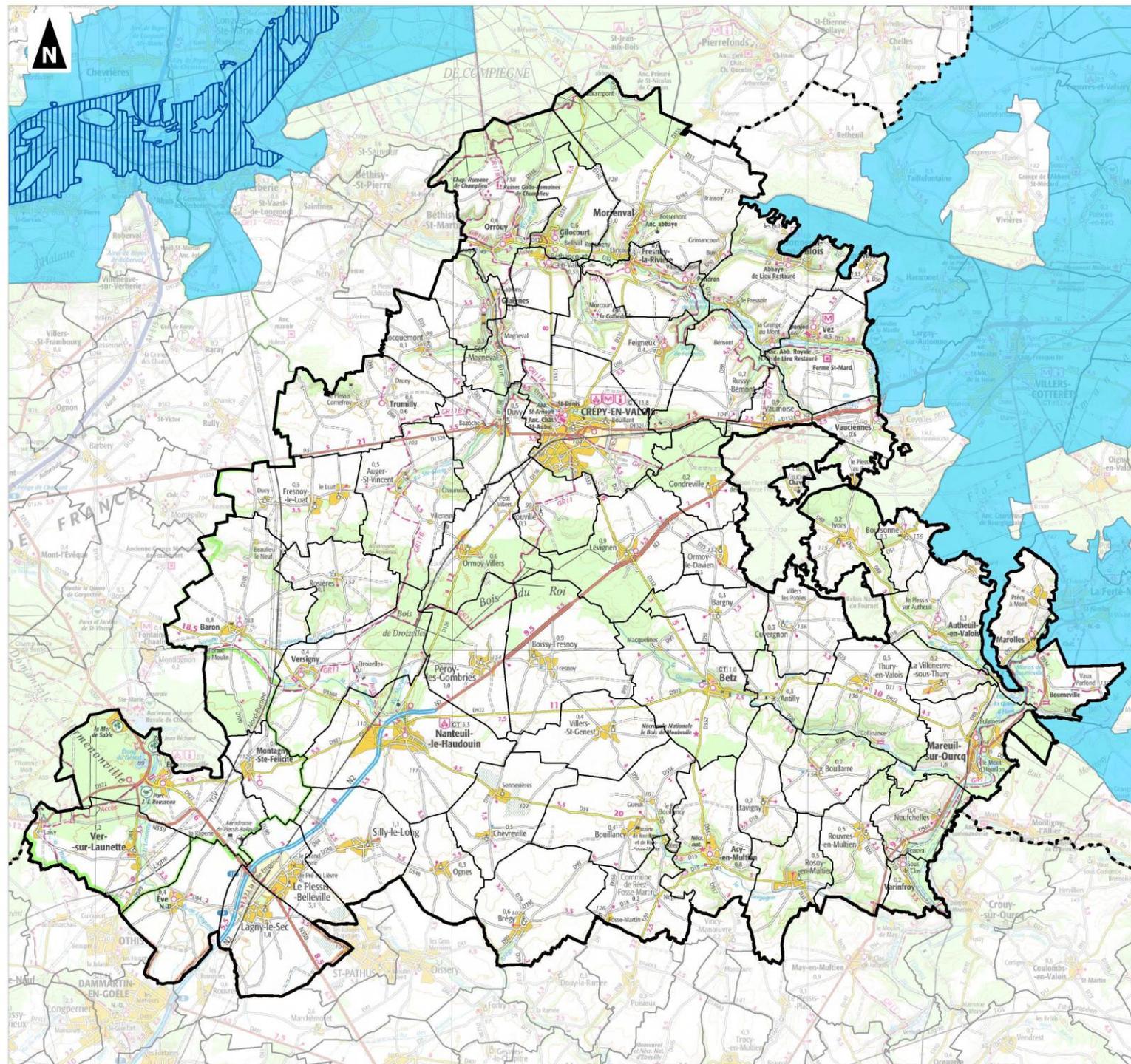
Zones inondables

-  Communauté de Communes du Pays de Valois
-  Limite communale
-  Limite départementale
-  Zone inondable
-  Plan de Prévention des Risques inondations



1:130 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



4.1.3 L'inondation par ruissellement et coulée de boue

Une **inondation par ruissellement pluvial** est provoquée par « *les seules précipitations tombant sur l'agglomération, et (ou) sur des bassins périphériques naturels ou ruraux de faible taille, dont les ruissellements empruntent un réseau hydrographique naturel (ou artificiel) à débit non permanent, ou à débit permanent très faible, et sont ensuite évacués par le système d'assainissement de l'agglomération ou par la voirie. Il ne s'agit donc pas d'inondation due au débordement d'un cours d'eau permanent, traversant l'agglomération, et dans lequel se rejettent les réseaux pluviaux* ».

Ce type d'inondation se manifeste en cas **d'épisode pluvieux intense**. Il arrive que les **bassins versants** concernés n'aient jamais subi d'inondations connues, même modérées, et qu'ils soient subitement affectés par une inondation exceptionnelle.

Cette situation accroît la vulnérabilité des habitants exposés, qui n'ont pas conscience de l'existence d'un risque.

De **nombreuses caractéristiques du bassin versant**, morphologiques, topographiques, géologiques, pédologiques, hydrauliques peuvent influencer le développement et **l'ampleur du ruissellement** :

- Sa superficie et la position des exutoires ;
- La pente : les vitesses d'écoulement seront d'autant plus élevées que les pentes moyennes sur le bassin versant seront fortes ;
- La nature, la dimension et la répartition des axes d'écoulement naturels (fossés, ...) et artificiels (réseau et ouvrages hydrauliques, configuration du réseau de voiries), courants et exceptionnels ;
- Les points bas, les dépressions topographiques qui peuvent constituer des zones de stockage (mares, ...), ouvrages souterrains ;
- Les lieux et mécanismes de débordement (influence des ouvrages et aménagements) ;
- Le couvert végétal des bassins est un élément important en zones rurales et périurbaines : bois et forêts, prairies, terres labourées, ... Un sol peu végétalisé favorisera le ruissellement des eaux et conduira à des temps de réponse beaucoup plus courts qu'un couvert forestier ou herbeux dense ;
- L'imperméabilisation du sol : un sol goudronné produit immédiatement et en totalité le ruissellement de la pluie reçue ;
- La nature du sol et son état sont déterminants : les sols secs et les sols saturés notamment, mais aussi le phénomène de battance (le sol devient compact et absorbe moins rapidement l'eau), favorisent l'apparition du ruissellement.

La Communauté de Communes du Pays de Valois est concernée par le risque d'inondations et de coulées de boues.

28 arrêtés de catastrophe naturelle à ce sujet ont été publiés entre 1900 et 2014, concernant 62 communes différentes.

Il s'agit des communes suivantes :

- Acy-en-Multien
- Antilly
- Auger-Saint-Vincent
- Autheuil-en-Valois
- Bargny
- Baron
- Béthancourt-en-Valois
- Betz
- Boissy-Fresnoy
- Bonneuil-en-Valois
- Bouillancy
- Boullarre
- Boursonne
- Brégy
- Chèvreville
- Crépy-en-Valois
- Cuvergnon
- Duvy
- Éméville
- Ermenonville
- Étavigny
- Ève
- Feigneux
- Fresnoy-la-Rivière
- Fresnoy-le-Luat
- Gilocourt
- Glaignes
- Gondreville
- Ivors
- La Villeneuve-sous-Thury
- Lagny-le-Sec
- Le Plessis-Belleville
- Lévigney
- Mareuil-sur-Ourcq
- Marolles
- Montagny-Sainte-Félicité
- Morienvail
- Nanteuil-le-Haudouin
- Neufchelles
- Oignes
- Ormoy-le-Davien
- Ormoy-Villers
- Orrouy
- Péroy-les-Gombries
- Rééz-Fosse-Martin
- Rocquemont
- Rosières
- Rosoy-en-Multien
- Rouville
- Rouvres-en-Multien
- Russy-Bémont
- Séry-Magneval
- Silly-le-Long
- Thury-en-Valois
- Trumilly
- Varinfroy
- Vauciennes
- Vaumoise
- Versigny
- Ver-sur-Launette
- Vez
- Villers-Saint-Genest

4.1.4 L'inondation par remontée de nappes phréatiques

Des débordements peuvent se produire par **remontée de nappes phréatiques**. Lorsque le sol est saturé d'eau, il arrive que la **nappe affleure** et qu'une inondation spontanée se produise. Ce phénomène concerne particulièrement les terrains bas ou mal drainés et peut perdurer.

On appelle **zone « sensible aux remontées de nappes »** un secteur dont les caractéristiques d'épaisseur de la zone non saturée, et de l'amplitude du **battement de la nappe superficielle**, sont telles qu'elles peuvent déterminer une émergence de la nappe au niveau du sol, où une inondation des sous-sols à quelques mètres sous la surface du sol.

Selon les cartes de remontée de nappes éditée par le BRGM, une grande partie du tissu urbain est concernée par des nappes sub-affleurantes.

La Communauté de communes du Pays de Valois est concernée par le risque d'inondation par remontée de nappes.

4 arrêtés de catastrophe naturelle à ce sujet ont été publiés en 2001 et 2002, sur 4 communes différentes Auger-Saint-Vincent, Baron, Bonneuil-en-Valois et Eve.

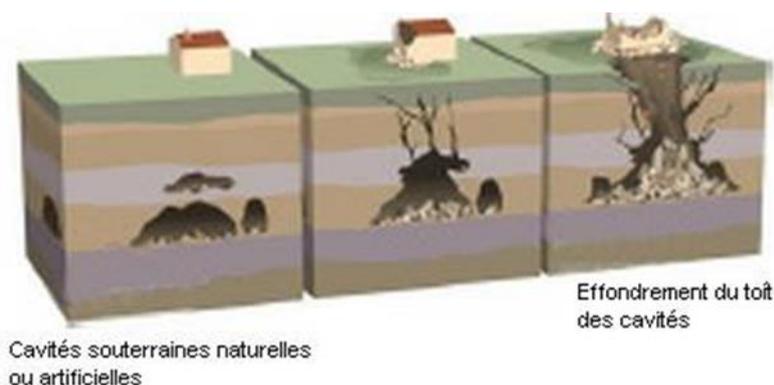
4.2 Les mouvements de terrain

Carte 20 - Mouvements de terrain - p99

Un **mouvement de terrain** est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol sous l'effet d'influences naturelles (agent d'érosion, pesanteur, séismes...) ou anthropiques (exploitation de matériaux, déboisement, terrassement...). Les volumes en jeu sont compris entre quelques mètres cubes et quelques millions de mètres cubes. Les **déplacements** peuvent être **lents** (quelques millimètres par an) ou **très rapides** (quelques centaines de mètres par jour). Il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques.

Il peut se traduire sur le territoire par :

- Des phénomènes de **gonflements-retraits des argiles** liés aux changements d'humidité des sols ;
- Des **glissements de terrains** par rupture d'un versant instable ;
- Un affaissement plus ou moins brutal de **cavités souterraines ou artificielles** (mines, carrières, muches, cagnas...);



4.2.1.1 Les arrêtés et reconnaissance de catastrophes naturelles

Aucun plan de prévention des risques naturels « mouvements de terrains » n'a été prescrit sur le territoire.

Aucune commune du territoire n'est concernée par un arrêté de catastrophe naturelle lié aux « mouvements de terrain ».

Mouvements de terrain

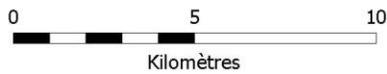
-  CC du Pays de Valois
-  Limite communale
-  Limite départementale

Aléas gonflement/retrait des argiles :

-  Faible
-  Moyen
-  Fort

**Types de mouvement de terrain :
(département de l'Oise)**

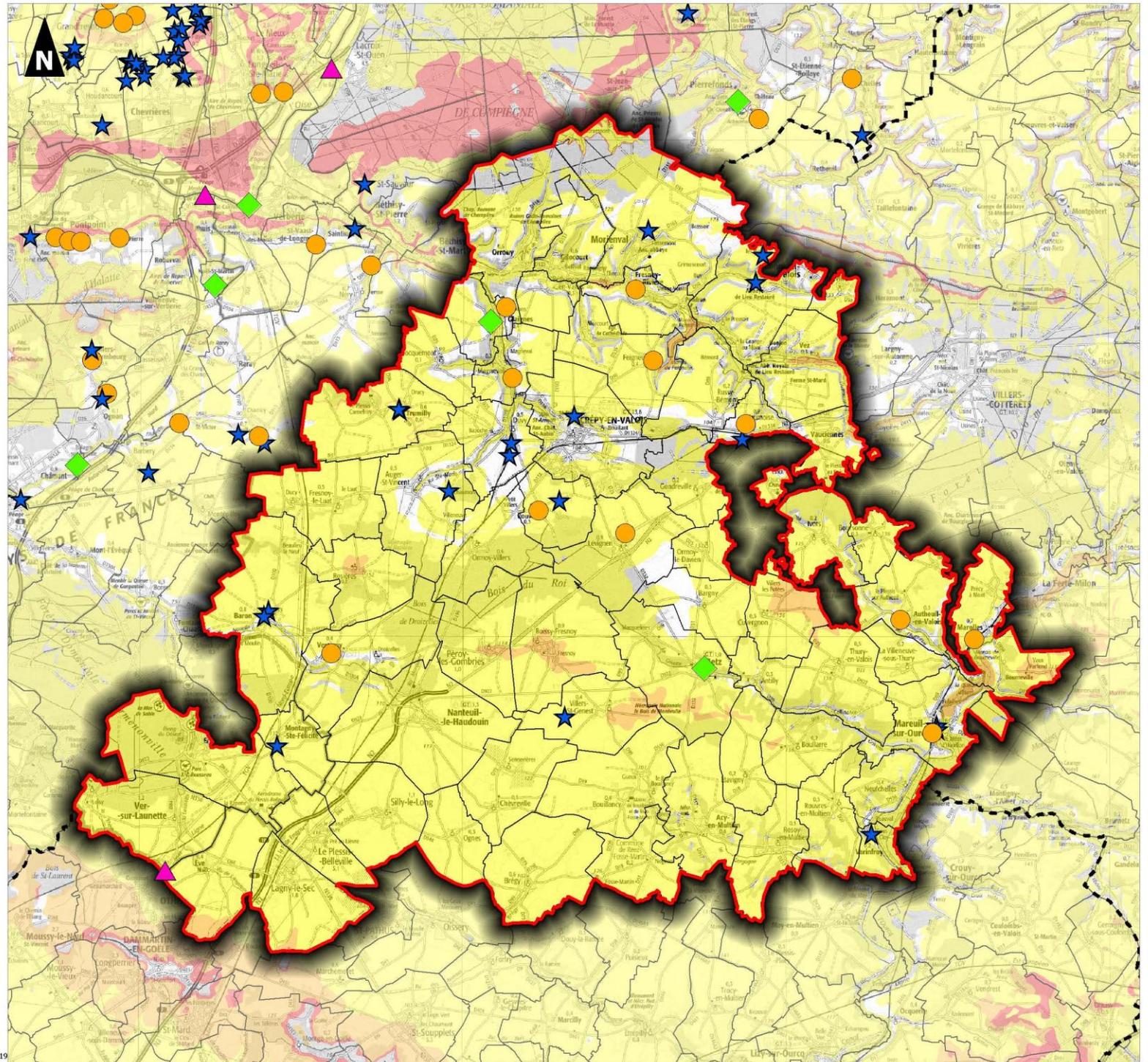
-  Chute de blocs / Eboulement
-  Coulée
-  Effondrement
-  Erosion de berges



1:200 000

(Pour une impression sur format A4 sans réduction de taille)

Réalisation : AUDDICÉ, 2019
Source de fond de carte : IGN SCAN100®
Sources de données : IGN ADMINEXPRESS® - BRGM - CCPV - AUDDICÉ, 2019

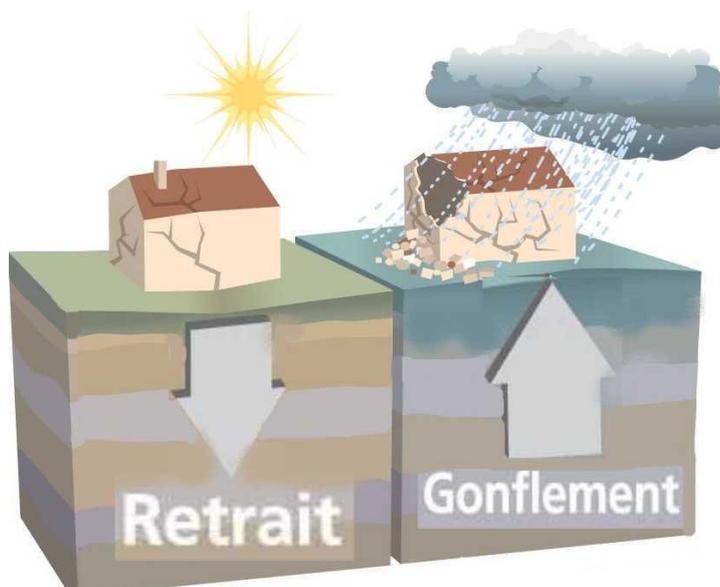


4.2.1.2 Phénomène de gonflement/retrait des argiles

Carte 20 - Mouvements de terrain et retraits et gonflements des argiles - p99

Sous l'effet de certaines conditions météorologiques (précipitations insuffisantes, températures et ensoleillement supérieurs à la normale), **les horizons superficiels du sous-sol peuvent se dessécher plus ou moins profondément.**

Sur les formations argileuses, cette dessiccation se traduit par un phénomène de retrait, avec un **réseau de fissures parfois très profondes**. L'argile perd son eau et se rétracte, ce phénomène peut être accentué par la présence d'arbres à proximité. Lorsque ce phénomène se développe sous le niveau de fondations, la perte de volume du sol support génère des tassements différentiels pouvant entraîner des fissurations au niveau du bâti.



Globalement, suivant la carte de retrait-gonflement des argiles réalisée par le BRGM, le territoire est faiblement soumis à ce risque.

Aucune commune du territoire n'est concernée par un arrêté de catastrophe naturelle concernant « **les mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols.** »

4.3 Le risque sismique

Un **zonage sismique de la France**, basé sur un découpage communal, a été élaboré par le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010. Ces zones sont classées de façon croissante en fonction de leurs occurrences, 1 (très faible), 2 (faible), 3 (modéré), 4 (moyenne) et 5 (forte).

La Communauté de Communes du Pays de Valois, comme l'ensemble du département de l'Oise, est en zone de sismicité 1 (très faible).

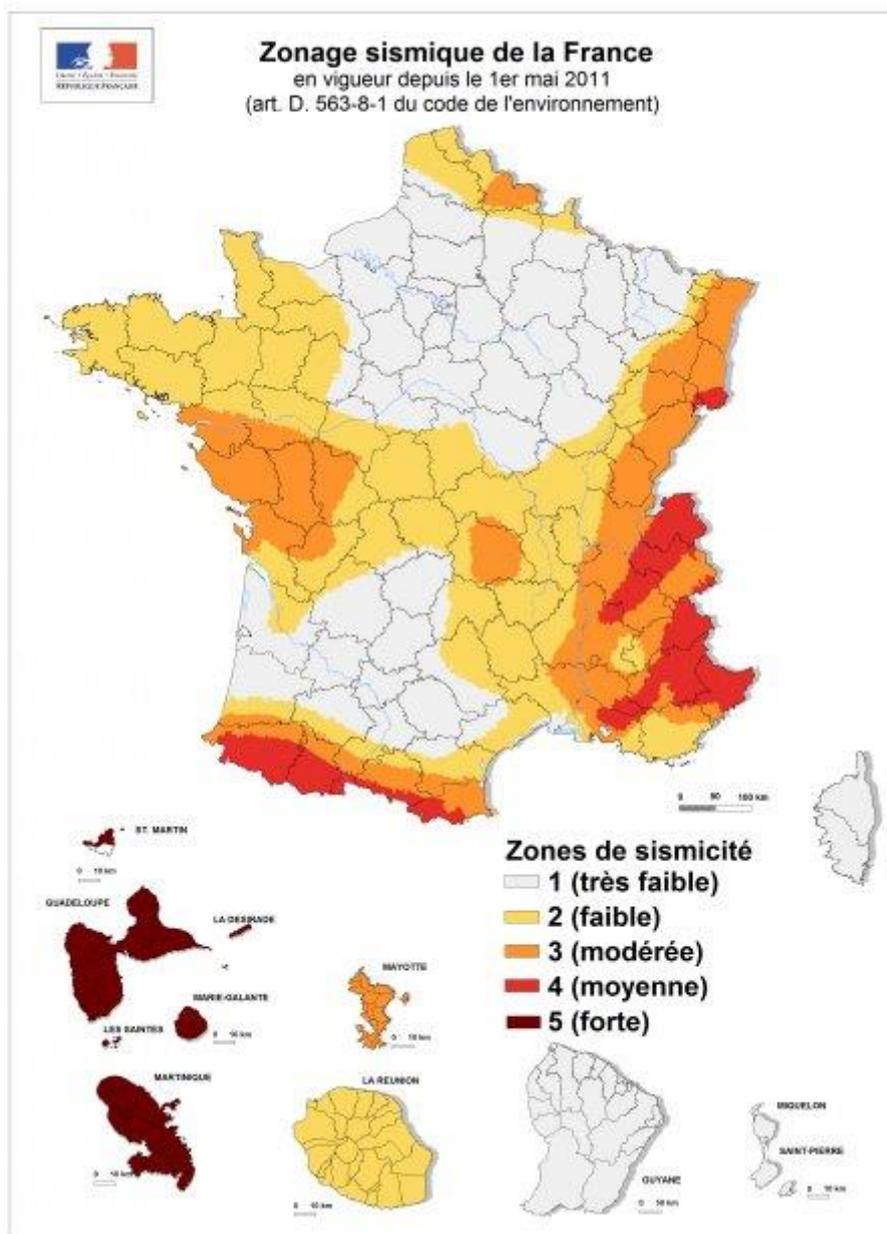


Figure 23. Zonage sismique de la France – source : BRGM

4.4 Le risque de feux de forêts

Les **feux de forêt** sont des sinistres qui se déclarent dans une formation naturelle qui peut être de **type forestière** (forêt de feuillus, de conifères ou mixtes), **subforestière** (maquis, garrigues ou landes) ou encore de **type herbacée** (prairies, pelouses, ...). Cette définition n'inclut pas les feux dans des massifs de moins de 1 ha, les feux de boisements linéaires (haies), les feux d'herbes, les feux agricoles, de dépôt d'ordures, etc.

Les feux se produisent préférentiellement pendant l'été mais plus d'un tiers ont lieu en dehors de cette période. La **sécheresse** de la végétation et de l'atmosphère accompagnée d'une faible teneur en eau des sols sont favorables aux incendies y compris en hiver.

On distingue classiquement les **actions suivantes** qui sont complémentaires les unes des autres :

- La **défense de la forêt** contre l'incendie (DFCI) du ressort des gestionnaires et propriétaires forestiers ;
- La prévention notamment à travers la **maîtrise de l'urbanisation** et la définition de mesures de proximité essentiellement destinées à réduire la vulnérabilité des biens concernés qui implique l'État, les collectivités et les habitants des secteurs concernés ;
- La **lutte** qui fait notamment intervenir les pompiers.

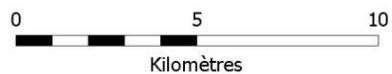
D'après le dossier départemental des risques majeurs, la Communauté de communes du Pays de Valois n'est **pas concernée par ce risque**.

Par ailleurs, **aucun feu de forêt important** n'a été recensé sur le territoire.

Néanmoins, une surface importante de forêt est présente sur le territoire, le risque de feu est donc présent.

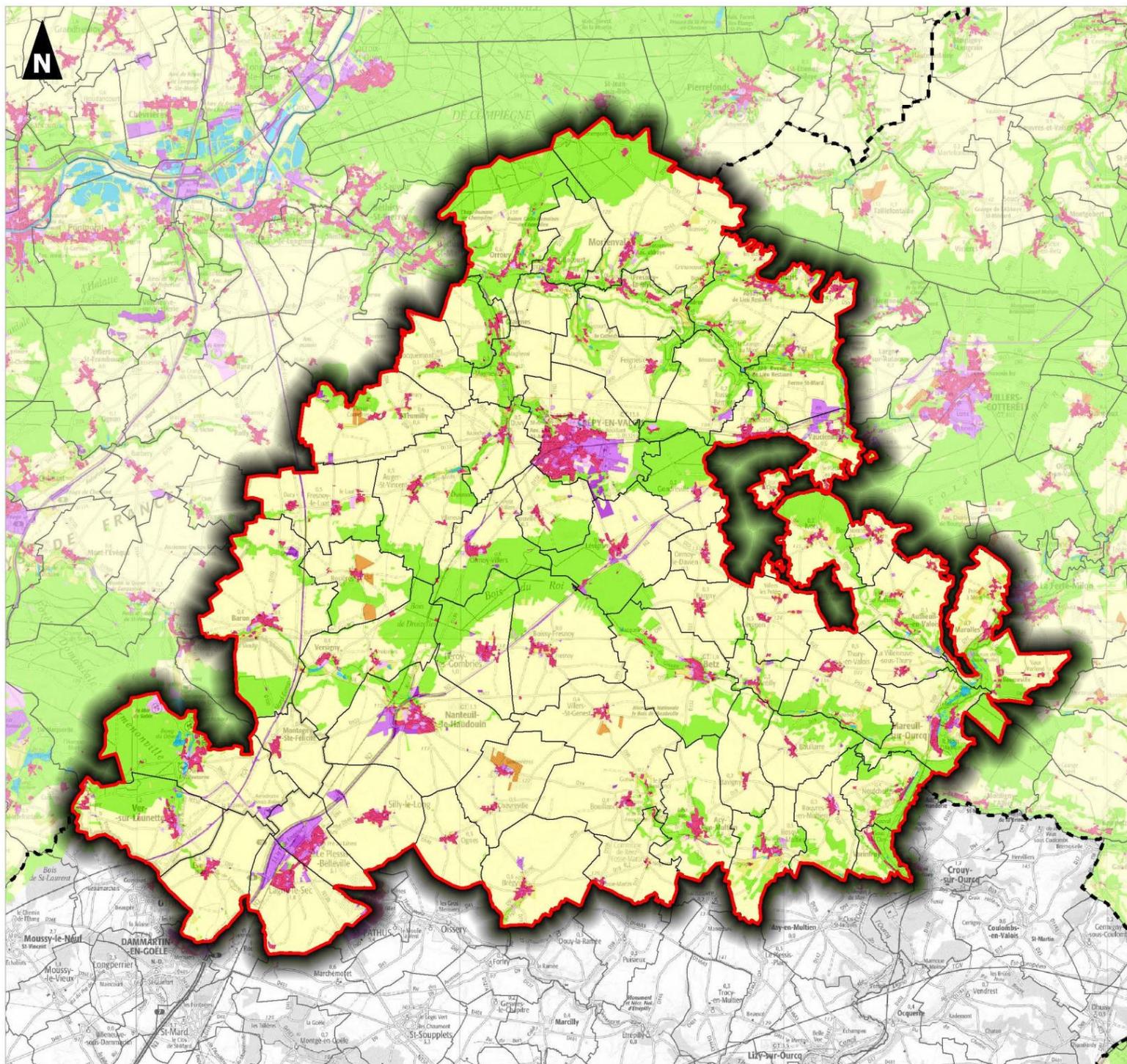
Par ailleurs, il est à noter qu'en période de sécheresse des feux de moissons peuvent se déclencher sur le territoire.

-  CC du Pays de Valois
-  Limite communale
-  Limite départementale
-  Zones urbanisées
-  Zones industrielles ou commerciales et réseaux de communication
-  Mines, décharges et chantiers
-  Espaces verts artificialisés, non agricoles
-  Terres arables
-  Cultures permanentes
-  Prairies
-  Forêts
-  Milieux à végétation arbustive et/ou herbacée
-  Espaces ouverts, sans ou avec peu de végétation
-  Zones humides intérieures
-  Eaux continentales



1:200 000

(Pour une impression sur format A4 sans réduction de taille)



4.5 Le risque de foudroiement

La **densité de foudroiement** indique le nombre de coups de foudre/an/km². Le relevé est effectué à l'aide d'un réseau de stations de détection qui captent les ondes électromagnétiques lors des décharges, les localisent et les comptabilisent.

La densité de foudroiement dans l'Oise est de 0,5 coups/km²/an (moyenne nationale : 1,2).

Aussi, le risque d'un impact de foudre susceptible d'avoir une incidence matérielle est faible.

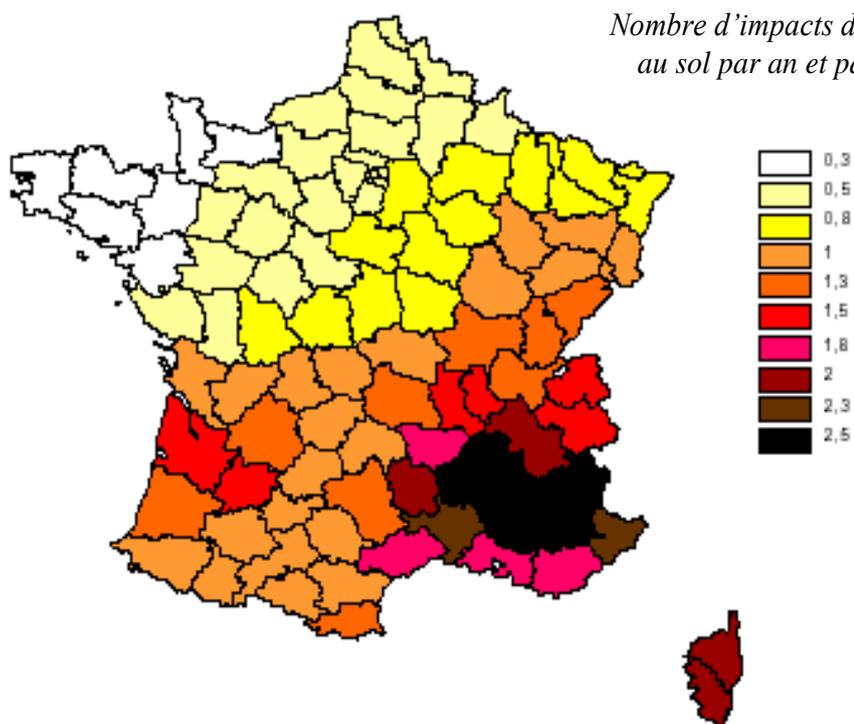
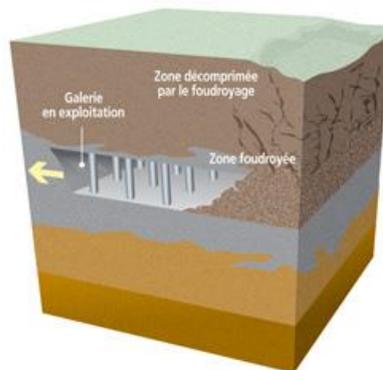


Figure 24. Densité de foudroiement en France par département (impacts foudre au sol par année et par km²) - Source : meteorage

Une faible densité d'impact de foudre est recensée sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Valois : 0.5 par an et par km².

4.6 Le risque tempête

La tempête se manifeste par des vents très forts tournant dans le sens contraire des aiguilles d'une montre autour du centre dépressionnaire.

Le phénomène concerne une zone de diamètre de 200 à 900 km, mais dans son déplacement rapide, des milliers de kilomètres peuvent être touchés dans une seule journée.

Toutes les communes sont exposées au risque tempête et l'information préventive concerne l'ensemble du territoire départemental.

(Source DDRM)

4.7 Synthèse

ETAT INITIAL	
ATOUTS	FAIBLESSES
<p>Aucune commune concernée par un arrêté de catastrophe naturelle lié aux « mouvements de terrain »</p> <p>Territoire globalement peu à risque vis-à-vis du retrait-gonflement des argiles</p> <p>Peu de risque sismique et de foudroiement</p>	<p>Plusieurs types d'inondations identifiés (ruissellement, coulées de boue, remontée de nappe)</p> <p>Nombreux arrêtés de catastrophes naturelles (environ 30 pour les inondations)</p>
PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION AU FIL DE L'EAU	
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Mettre en œuvre le SCoT</p>	<p>Augmentation des risques d'inondation, de mouvements de terrain, de coulées de boue avec le changement climatique</p> <p>Augmentation des épisodes pluvieux intenses entraînant des inondations par ruissellement</p> <p>Risque amplifié de feux de forêts ou de moissons dû à la sécheresse</p> <p>Coût économique des catastrophes naturelles en augmentation</p>

CHAPITRE 5. RISQUES INDUSTRIELS, POLLUTIONS ET NUISANCES

5.1 Les risques industriels et technologiques

Source : Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Valois - Rapport de présentation

Un risque industriel majeur est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves et parfois irréversibles pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens ou l'environnement.

5.1.1 Installations classées pour la protection de l'environnement

Afin de limiter l'occurrence et les conséquences des risques industriels, l'État a répertorié les établissements les plus dangereux et les a soumis à réglementation. La loi de 1976 sur les **installations classées pour la protection de l'environnement (I.C.P.E)** distingue :

- **Déclaration** : pour les activités les moins polluantes et les moins dangereuses. Une simple déclaration en préfecture est nécessaire ;
- **Autorisation** : pour les installations présentant les risques ou pollutions les plus importants. L'exploitant doit faire une demande d'autorisation avant toute mise en service, démontrant l'acceptabilité du risque. Le préfet peut autoriser ou refuser le fonctionnement ;
- **Enregistrement** : pour les secteurs dont les mesures techniques pour prévenir les inconvénients sont bien connues (stations-service, entrepôts...), un régime d'autorisation simplifiée, ou régime dit d'enregistrement, a été créé en 2009.
- Les plus dangereuses, dites « **installations Seveso** » sont assujetties à une réglementation spécifique (loi de juillet 1987).

Cette classification s'opère pour chaque établissement en fonction de différents critères : activités, procédés de fabrication, nature et quantité des produits élaborés, stockés... Afin de maîtriser au mieux les enjeux humains, économiques et environnementaux liés à ces I.C.P.E, l'Etat a créé une **inspection des installations classées** et s'implique fortement pour le respect de la réglementation en vigueur.

Selon le site gouvernemental installations-classees.gouv.fr, la CC Pays de Valois comporte 44 installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sur son territoire (voir liste en annexe 7.1). Parmi les 44 installations, 2 sites sont Seveso seuil Haut (FM France sur la commune de Crépy-en-Valois et BUTAGAZ sur la commune de Lévigren), et 1 est Seveso seuil Bas (Valfrance à Nanteuil le Haudouin). 3 communes de la CCPV sont concernées par un PPRT :

- Lévigren (PPRT Butagaz, approuvé le 19 mai 2009)
- Neufchelles et Varinfroy (PPRT Storengy de Germigny-sous-Coulombs (77), approuvé le 12 avril 2013)

Sur les 44 installations :

- 6 carrières,
- 38 installations industrielles.

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

 CC du Pays de Valois

 Limite communale

 Limite départementale

Type d'activité :

 Industrie, SEVESO Seuil haut

 Industrie, SEVESO seuil bas

 Industrie, Non SEVESO

 Elevage, Non SEVESO

 Carrière, Non SEVESO

Régime :

 Autorisation

 Enregistrement

 Déclaration

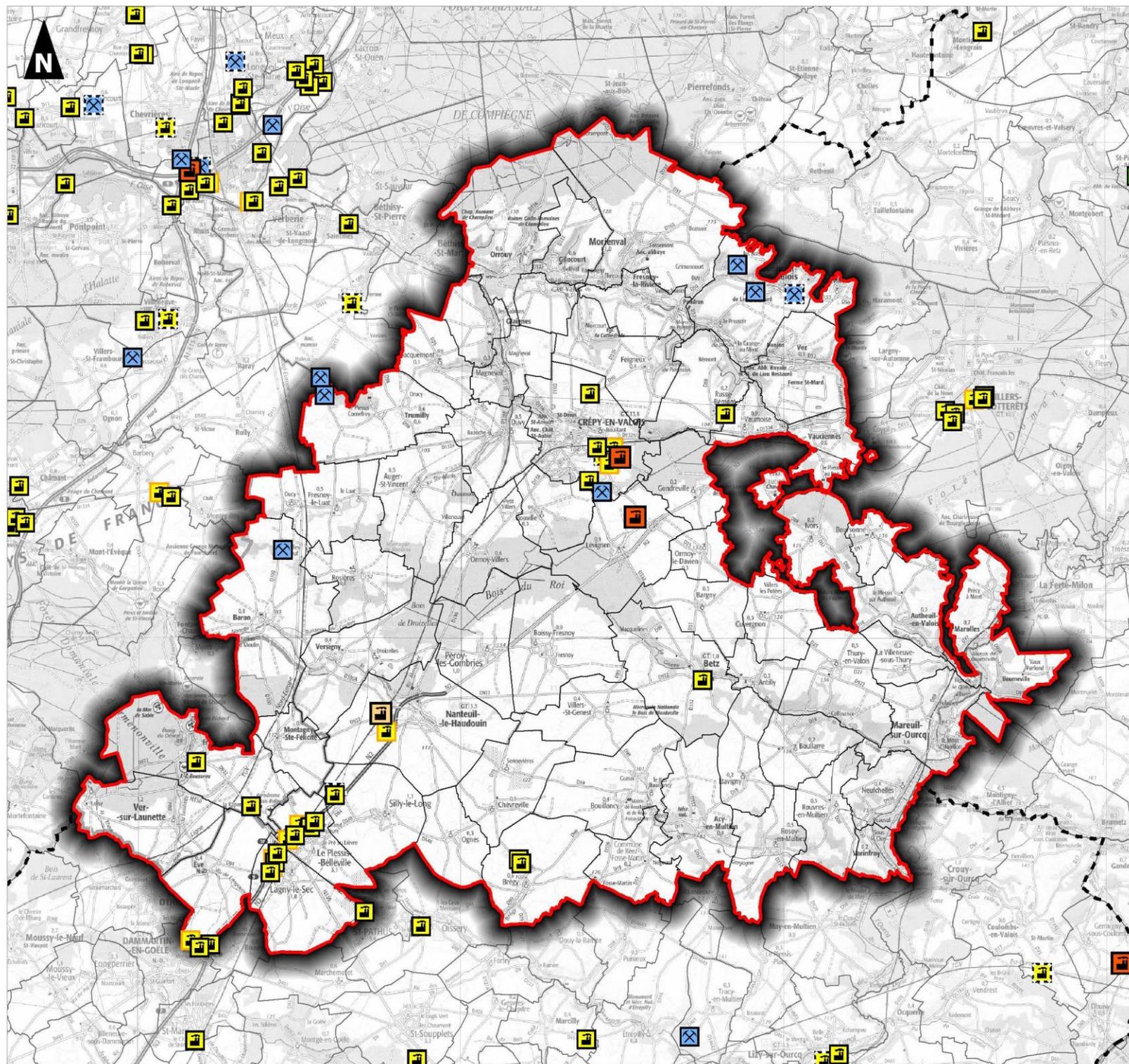
 Non renseigné



Kilomètres

1:200 000

(Pour une impression sur format A4 sans réduction de taille)



5.1.2 Transport de marchandises dangereuses

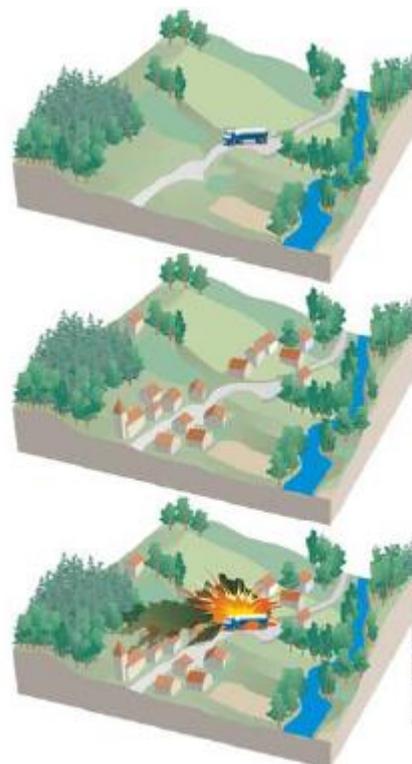
Le **risque de transport de marchandises dangereuses**, ou risque TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces marchandises par **voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisations**.

Le risque est la combinaison de 2 facteurs : l'aléa et la vulnérabilité

$$\text{Risque} = \text{aléa} \times \text{vulnérabilité}$$

L'aléa correspond à la fréquence ou à la probabilité d'occurrence d'un évènement d'intensité donnée (=accident entraînant une explosion incendie, pollution ...).

La vulnérabilité représente la gravité des conséquences de l'évènement sur l'ensemble des entités exposées (vies humaines, richesses économiques, environnement) (=gravité d'un accident TMD sur la population, l'environnement ...).



Dans le schéma ci-dessus, l'aléa est la probabilité que le poids lourd transportant des MD ait un accident. La vulnérabilité correspond à aux enjeux liés aux habitants, aux équipements, aux infrastructures ... Le risque majeur serait donc l'explosion du poids lourd à proximité d'habitations.

Le croisement de l'aléa et de la vulnérabilité permet de déterminer le niveau de risque TMD :

Risque TMD		Vulnérabilité				
		TRES FORT	Fort	Moyen	faible	nulle
Aléa	TRES FORT	TRES FORT	TRES FORT	Fort	Moyen	nul
	Fort	TRES FORT	Fort	Fort	Moyen	nul
	Moyen	Fort	Fort	Moyen	faible	nul
	faible	Moyen	Moyen	faible	faible	nul
	nul	nul	nul	nul	nul	nul

Tableau 18. Niveau de risque du transport de matière dangereuse

En France, les matières dangereuses représentent 9,3 % des marchandises transportées (tous modes - source CEREMA). Le risque TMD est souvent abordé selon des approches souvent « minimalistes » très macro : simple superposition des infrastructures de transport susceptible de faire circuler des TMD avec les limites communales, ce qui permet de pointer les communes à risque potentiel. Quelques comptages routiers ou enquêtes auprès des établissements générateurs de matières dangereuses (sites Seveso) permettent d’avoir quelques données sur le TMD par route. Très peu de données sont disponibles sur les flux TMD sur le réseau ferré, souvent pour des questions de confidentialité par l’opérateur SNCF. Seules les bases VNF (le réseau navigable) permettent d’avoir une vision plus fine sur le TMD par voie d’eau.

Dans le département de l’Oise, les matières dangereuses sont essentiellement transportées par voies routières (70%) et ferroviaires (25%).

Les transports de matières radioactives représentent environ 2% du nombre total des colis de matières dangereuses.

La Communauté de Communes du Pays de Valois est traversée par plusieurs axes de transport de matières dangereuses :

- La RN 2
- La RD 1324
- La RN 330

L’organisation des secours est prévue par le décret du 6 mai 1988 prescrivant l’élaboration d’un plan de secours spécialisé « transport de matières dangereuses ». Dans le département de l’Oise, ce plan a été approuvé le 7 février 1992.

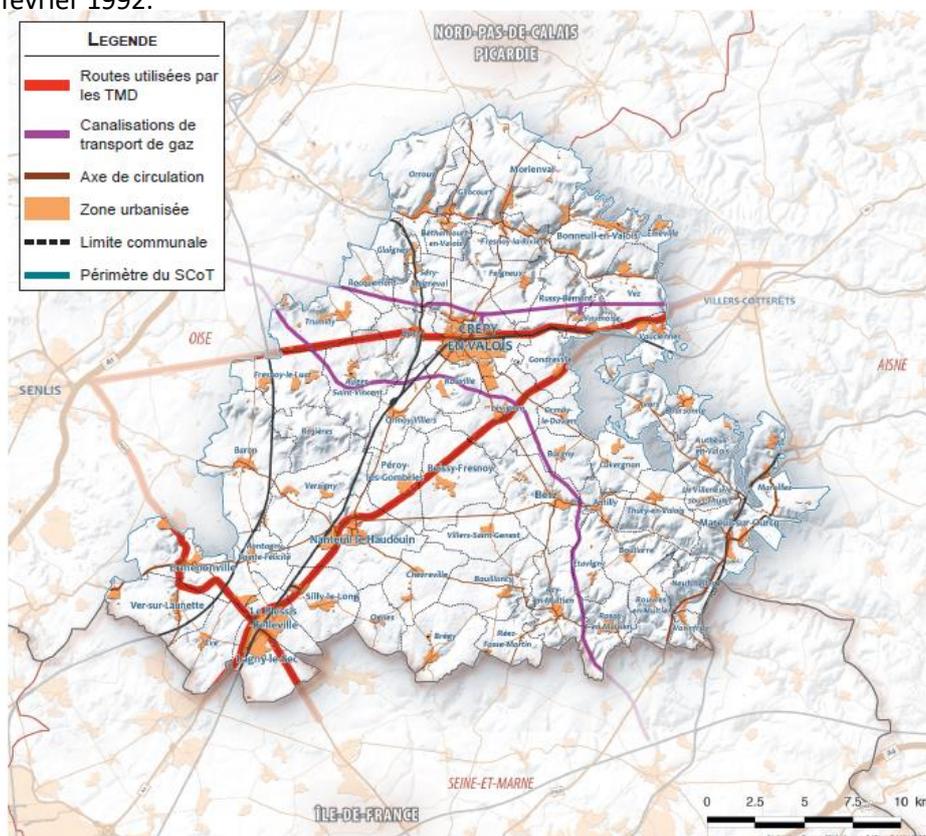


Figure 25. Localisation des axes de Transport de Matières Dangereuses - 2012

5.2 La pollution des sols

Carte 23 - Sites BASIAS-BASOL - p112

5.2.1 Les sites BASOL

La base de données BASOL du ministère de l'écologie recense **3 sites ou sols pollués ou potentiellement pollués** appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif, sur le territoire de la CCPV.

Numéro	Raison sociale de l'entreprise connue	Adresse	Code activité
60.0043	Centre EDF GDF Services de Cergy	Rue Hippolyte Clair / Boulevard Victor Hugo - Crépy-en-Valois	J1 - Cokéfaction, usines à gaz
60.0107	SODIMATEX	272 rue de Saint Germain Crépy-en-Valois	
60.0118	TOTAL	43 route de Paris - Le Plessis-Belleville	

Tableau 19. Sites BASOL sur la CCPV

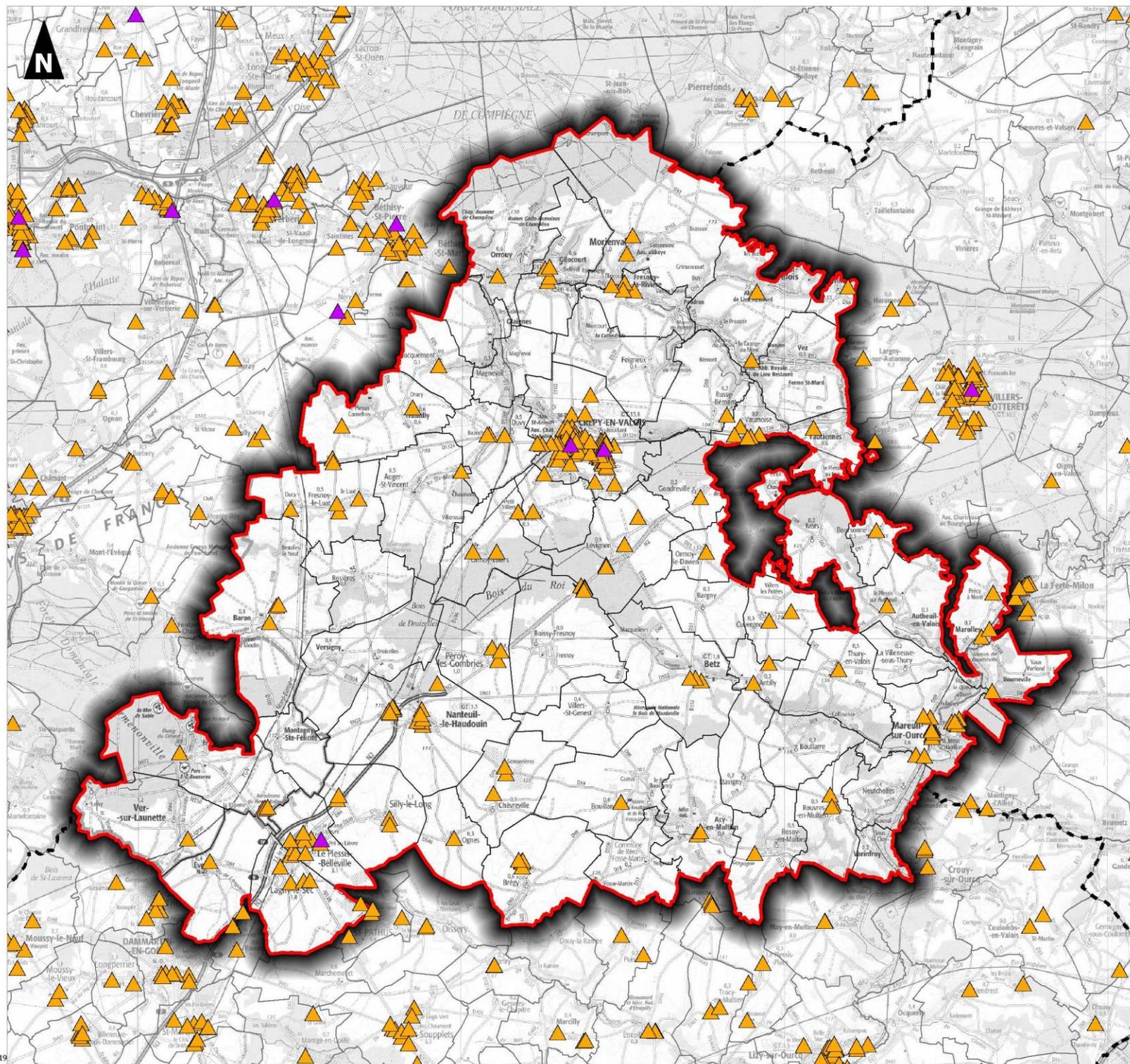
5.2.2 Les sites BASIAS

Les principaux objectifs de cet inventaire sont de :

- Recenser, de façon large et systématique, tous les sites industriels abandonnés ou non, susceptibles d'engendrer une pollution de l'environnement,
- Conserver la mémoire de ces sites,
- Fournir des informations utiles aux acteurs de l'urbanisme, du foncier et de la protection de l'environnement.

212 sites BASIAS ont été recensés sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, dont 71 sur la commune de Crépy-en-Valois et 17 sur la commune de Mareuil-sur-Ourcq.

-  CC du Pays de Valois
-  Limite départementale
-  Site BASIAS
-  Site BASOL



0 5 10
Kilomètres

1:200 000

(Pour une impression sur format A4 sans réduction de taille)

5.3 Nuisances sonores

Source : SCoT Pays de Valois

Le bruit excessif est néfaste à la santé de l'homme et à son bien-être. Il est considéré par la population française comme une atteinte à la qualité de vie. La perception de la gêne reste variable selon les individus. Elle est liée à la personne (âge, niveau d'étude, actif, présence au domicile, propriétaire ou locataire, opinion personnelle quant à l'opportunité de la présence d'une source de bruit donnée) et à son environnement (région, type d'habitation, situation et antériorité par rapport à l'existence de l'infrastructure ou de l'activité, isolation de façade).

5.3.1 Nuisances sonores liées aux infrastructures routières et ferroviaires

L'arrêté du 8 novembre 1999, pris en application de l'arrêté du 30 mai 1996, définit **les tronçons d'infrastructures** concernés par la réglementation au bruit.

Dans les communes concernées, les bâtiments d'habitation, les bâtiments d'enseignement, les bâtiments de soins et d'action sociale ainsi que les bâtiments d'hébergement à caractère touristique à construire dans les secteurs affectés par le bruit doivent présenter un **isolement acoustique minimum** contre les bruits extérieurs. Les secteurs affectés par le bruit doivent être reportés dans **les documents graphiques du plan local d'urbanisme**.

Ainsi, le classement sonore des infrastructures impose une **bande de recul** à partir de la voirie de 10 à 300 mètres (selon la catégorie de classement). Toute construction y est soumise à des **règles d'isolation acoustique minimales** (notamment pour les bâtiments d'habitation, établissements de santé et hôtels).

Cette réglementation est retranscrite dans les documents d'urbanismes communaux :

- Catégorie 1 : maximum 300 mètres de secteur affecté ;
- Catégorie 2 : 250 mètres ;
- Catégorie 3 : 100 mètres ;
- Catégorie 4 : 30 mètres ;
- Catégorie 5 : 10 mètres.

Le territoire du Valois compte sept infrastructures classées :

- La Ligne Grande Vitesse TGV Nord ;
- La Voie ferrée La Plaine-Hirson ;
- La RN 2 ;
- La RN 330 ;
- La RD 1324 ;
- La RD 136 ;
- La RD 25.

Les axes concernés par un classement sonore sont sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Valois sont repris dans le tableau ci-dessous.

Catégorie	Axes	Communes concernées
1	Voie ferrée LGV	Baron ; Ermenonville ; Eve ; Fresnoy-le-Luat ; Montagny-Sainte-Félicité ; Rosières ; Versigny ; Ver-sur-Launette
2	RN 2	Boissy-Fresnoy ; Gondreville ; Lagny-le-Sec ; Lévigien ; Nanteuil-le-Haudouin ; Péroy-les-Gombries ; Le Plessis-Belleville ; Silly-le-Long ; Vauciennes ; Vaumoise
	Voie ferrée « la Plaine / Hirson »	Crépy-en-Valois ; Lagny-le-Sec ; Nanteuil-le-Haudouin ; Ormoy-Villers ; Péroy-les-Gombries ; Le Plessis-Belleville ; Rouville ; Silly-le-Long ; Versigny
3	RD 1324 (ancienne RN 324)	Auger-Saint-Vincent ; Crépy-en-Valois ; Duvy ; Gondreville ; Russy-Bémont ; Trumilly
	RN 2	Boissy-Fresnoy ; Gondreville ; Lévigien ; Vaumoise
	RD 25	Crépy-en-Valois ; Lévigien
	RN 330	Ermenonville ; Ève ; Lagny-le-Sec ; Le Plessis-Belleville
	RD 136	Nanteuil-le-Haudouin ; Ormoy-Villers ; Péroy-les-Gombries ; Rouville ; Versigny
4	RD 25	Crépy-en-Valois
	RD 136	Crépy-en-Valois Nanteuil-le-Haudouin ; Ormoy-Villers ; Rouville
	Rue Clair	Crépy-en-Valois
	Rue des Tournelles	
	RD 1324	Duvy ; Trumilly
	RN 2	Vaumoise

Tableau 20. Axes concernés par un classement sonore sur la CCPV

Les infrastructures routières nouvelles doivent respecter des niveaux maximaux en façade des bâtiments. Ces niveaux sonores sont repris dans le tableau suivant :

Usage et nature	Laeq ¹ (6h-22h)	Laeq (22h-6h)
Logements en ambiance sonore modérée	60 dB(A)	55 dB(A)
Autres logements	65 dB(A)	60 dB(A)
Établissements enseignement	60 dB(A)	
Établissements soins, santé, action sociale	60 dB(A)	55 dB(A)
Bureaux en ambiance sonore modérée	65 dB(A)	

Tableau 21. Niveaux maximaux admissibles pour la contribution sonore d'une infrastructure nouvelle en façade des bâtiments

¹ Laeq : niveau de pression acoustique en décibels (dB(A))

5.3.2 Nuisances sonores liées aux infrastructures aéroportuaires

Carte 24 - Zones de bruit relatives au PEB de l'aéroport Paris – Charles de Gaulle

Source : SCoT du Pays de Valois

Le Plan d'Exposition au Bruit (PEB) est un document d'urbanisme qui fixe les conditions d'utilisation des sols exposés aux nuisances dues au bruit des aéronefs. Le PEB vise à interdire ou limiter les constructions pour ne pas augmenter les populations soumises aux nuisances.

Il est établi en anticipant à l'horizon 15/20 ans le développement de l'activité aérienne, l'extension des infrastructures et les évolutions des procédures de circulation aérienne. Il doit tenir compte des hypothèses concernant :

- Le nombre de mouvements ;
- Les trajectoires de circulation aérienne ;
- L'évolution des flottes exploitées ;
- La répartition du trafic entre jour, soirée et nuit ;
- Les infrastructures aéroportuaires ;
- Le territoire n'est pas concerné par un Plan d'Exposition au Bruit.

Le territoire accueille un aérodrome au Plessis-Belleville et est relativement éloigné de l'aéroport de Roissy. Seule une partie du Pays de Valois est concernée par des survols d'avion à moins de 2 000 m d'altitude, engendrant ainsi des nuisances sonores.

Par arrêté interpréfectoral du 3 avril 2007, les préfets du Val d'Oise, de Seine Saint Denis, de Seine et Marne, des Yvelines et de l'Oise ont approuvé le Plan d'Exposition au Bruit (PEB) révisé de l'aéroport Paris Charles-de-Gaulle. Il fixe les indices sonores Lden (Level Day Evening Night) définissant les limites extérieures des zones de bruit :

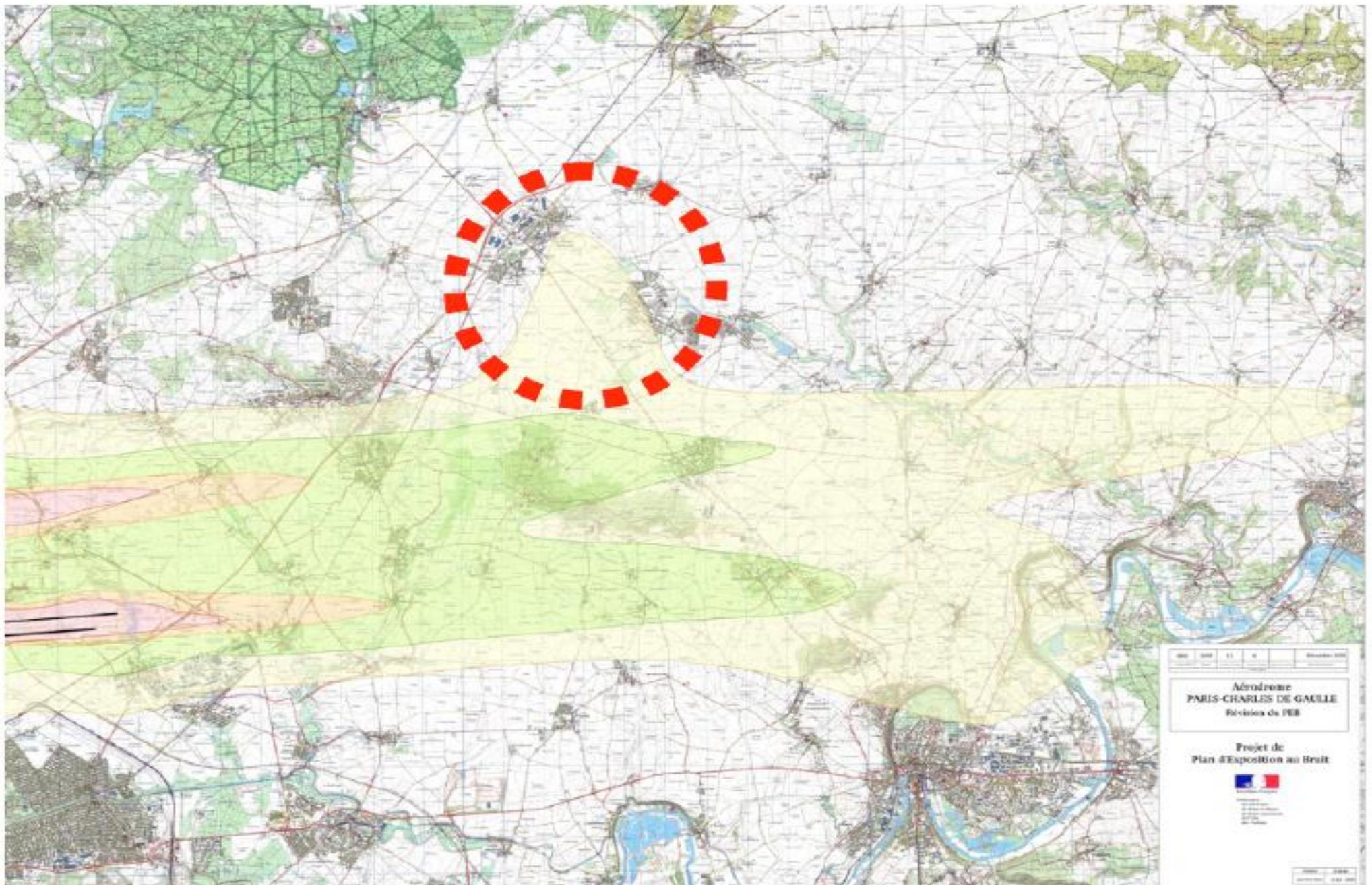
- Zone A : Lden 70
- Zone B : Lden 65
- Zone C : Lden 56
- Zone D : Lden 50

Le PEB s'appuie sur des hypothèses à court, moyen et long termes de développement et d'utilisation de l'aérodrome, sur la base de prévisions réalistes concernant les infrastructures aéroportuaires, l'évolution des flottes exploitées, le trafic, les procédures de navigation aérienne, les conditions d'exploitation. Il prescrit des restrictions d'urbanisation pour ne pas accroître la capacité d'accueil d'habitants exposés aux nuisances sonores.

- Dans les zones A et B : seuls peuvent être autorisés les logements et équipements publics ou collectifs liés à l'activité aéronautique, les logements de fonction nécessaires aux activités industrielles et commerciales, les constructions nécessaires à l'activité agricole.
- Dans la zone C, les constructions individuelles non groupées sont autorisées sous certaines conditions.
- La zone D ne donne pas lieu à des restrictions de droits à construire.

Seules **les communes de Lagny-le-Sec et du Plessis-Belleville sont concernées par le PEB** : elles sont situées en "zone D : Lden 50" soit un indice Lden compris entre 50 et 56 dbA. Pour rappel, la zone D n'impose pas de restriction à l'urbanisation. Les constructions autorisées doivent faire l'objet de mesures d'isolation acoustique renforcées prévues à l'article L.147-6 du code de l'urbanisme.

L'aéroport Paris Charles-de-Gaulle dispose également d'un Plan de Gêne Sonore (PGS) approuvé le 11 décembre 2013. Contrairement à un PEB, un PGS a pour objet la mise en œuvre d'un dispositif d'aide aux riverains. Les communes de Lagny-le-Sec et du Plessis-Belleville ne sont pas concernées par ce PGS.



Zone A : rose
Zone B : rose pâle

Zone C : vert
Zone D : jaune pâle

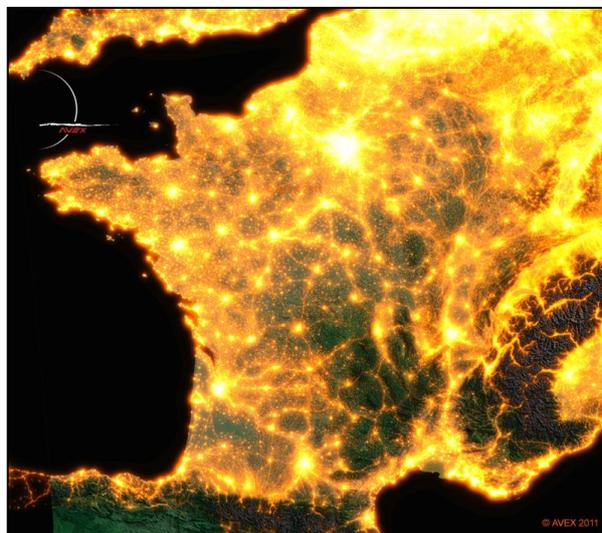
5.4 Pollution lumineuse

Carte 25 - Pollution lumineuse - p119

La **pollution lumineuse** est un facteur susceptible d'augmenter la fragmentation générée par les espaces artificialisés.

En effet, **certaines espèces** ou groupes d'espèces, majoritairement nocturnes ou crépusculaires, peuvent être négativement influencés dans leurs déplacements ou leur cycle de vie (alimentation, repos, reproduction) par un **éclairage artificiel excessif ou mal orienté**.

Il s'agit notamment des **insectes** (lépidoptères hétérocères), des **chiroptères** (chauves-souris) et, dans une moindre mesure, de **l'avifaune** (rapaces nocturnes et espèces migratrices).



La totalité de la lumière dégagée par l'éclairage public, les habitations, les zones d'activités et l'éclairage des infrastructures de transport créent la nuit une ambiance lumineuse. Cette ambiance lumineuse a un impact négatif sur le fonctionnement des écosystèmes en dérégulant le comportement de nombreux animaux ou en créant des barrières écologiques.

Le territoire intercommunal est fortement concerné par la pollution lumineuse en lien avec les communes de Crépy-en-Valois, Nanteuil-le-Haudouin et Le Plessis-Belleville. Le reste du territoire est relativement peu impacté par la pollution lumineuse, de par son caractère rural.

Pollution lumineuse

 CC du Pays de Valois

 Limite communale

 Limite départementale

Echelle visuelle AVEX

Bianc : 0-50 étoiles visibles (hors planètes) selon les conditions. Pollution lumineuse très pulsante et omniprésente. Typique des très grands centres urbains et grande métropole régionale et nationale

Magenta : 50-100 étoiles visibles, les principales constellations commencent à être reconnaissables.

Rouge : 100-200 étoiles : les constellations et quelques étoiles supplémentaires apparaissent. Au télescope, certains Messiers se laissent apercevoir

Orange : 200-250 étoiles visibles, dans de bonnes conditions la pollution est omniprésente, mais quelques coins de ciel plus noir apparaissent ; typiquement moyenne banlieue.

Jaune : 250-500 étoiles : Pollution lumineuse encore forte. Voie Lactée peut apparaître dans de très bonnes conditions. Certains Messiers parmi les plus brillants peuvent être perçus à l'oeil nu

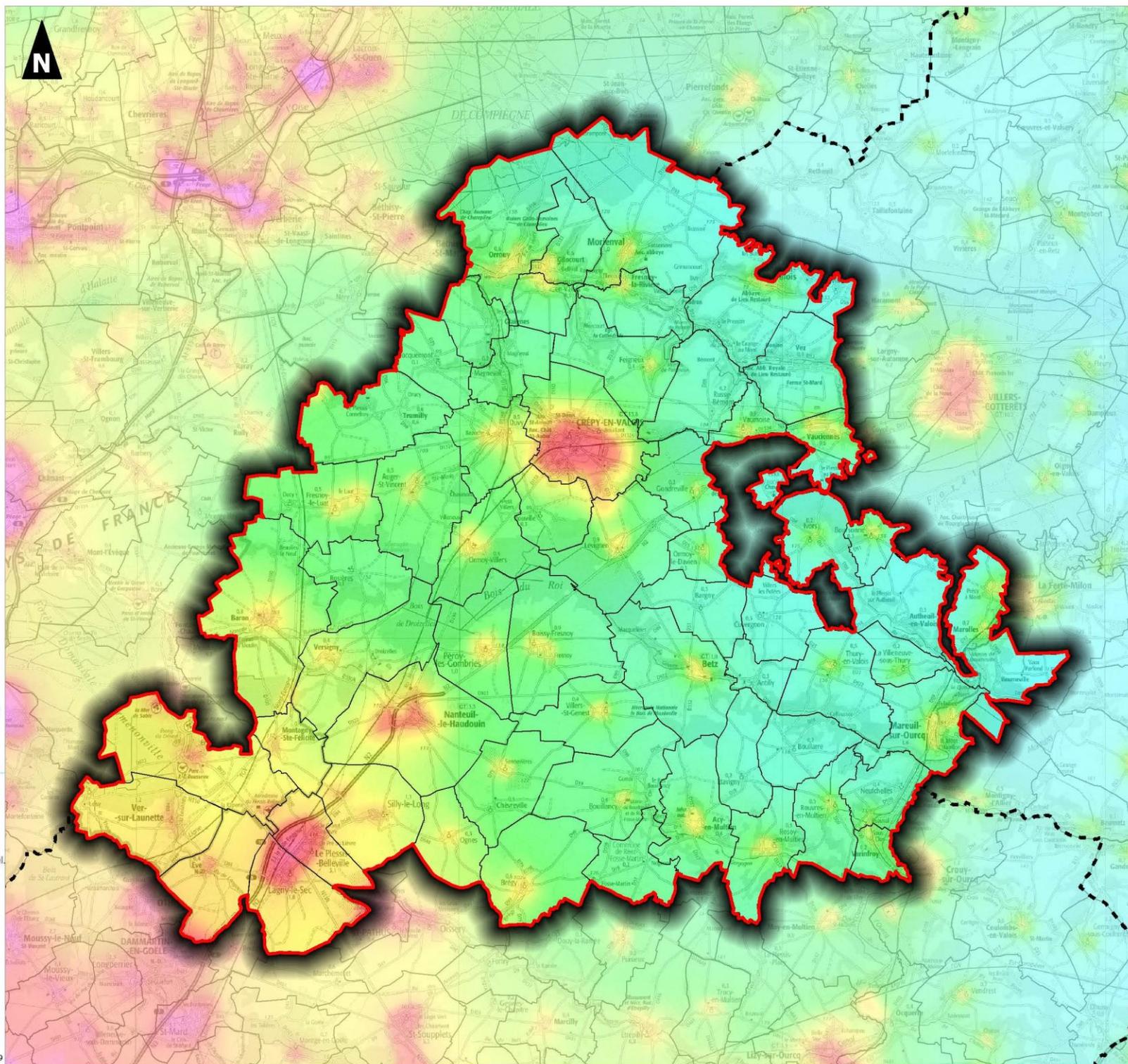
Vert : 500-1000 étoiles : grande banlieue tranquille, faubourg des métropoles, Voie Lactée souvent perceptible, mais très sensible encore aux conditions atmosphériques ; typiquement les halos de pollution lumineuse n'occupent qu'une partie du Ciel et montent à 40-50° de hauteur

Cyan : 1000-1800 étoiles : La Voie Lactée est visible la plupart du temps (en fonction des conditions climatiques) mais sans éclat, elle se distingue sans plus

Bleu : 1800-3000 étoiles : Bon ciel, la Voie Lactée se détache assez nettement, on commence à avoir la sensations d'un bon ciel, néanmoins, des sources éparpillées de pollution lumineuse sabotent encore le ciel ici et là en seconde réflexion, le ciel à la verticale de l'observateur est généralement bon à très bon

Bleu nuit : 3000-5000 étoiles : Bon ciel : Voie Lactée présente et assez puissante, les halos lumineux sont très lointains et dispersés, ils n'affectent pas notablement la qualité du ciel

Noir : + 5000 étoiles visibles, plus de problème de pollution lumineuse décelable à la verticale sur la qualité du ciel. La pollution lumineuse ne se propage pas au dessus de 8° sur l'horizon



0 5 10
Kilomètres

1:200 000

(Pour une impression sur format A4 sans réduction de taille)

5.5 Qualité de l'air

Source : Diagnostic de qualité de l'air du plan climat air énergie territorial

La qualité de l'air dépend des polluants rejetés dans l'atmosphère par différents secteurs d'activité couplée à une série de phénomènes auxquels ils vont être soumis lors de leur temps de résidence dans l'atmosphère. Ainsi, on ne respire pas directement à la source des émissions. L'air respiré dépend donc des concentrations de polluants qui varient en fonction des conditions météorologiques, chimiques et topographiques locales.

Les émissions de polluants correspondent aux quantités de polluants directement rejetées dans l'atmosphère par les activités humaines ou par des sources naturelles.

5.5.1 Polluants atmosphériques considérés

La liste des polluants atmosphériques à prendre en compte dans le cadre du diagnostic polluants atmosphériques est celle présentée dans l'arrêté du 4 août 2016.

- **NOx** : ils contribuent à la production de particules fines secondaires. Les NOx sont des irritants respiratoires et contribuent à l'acidification des milieux naturels. Les valeurs limites de qualité de l'air pour les NOx sont régulièrement dépassées.
- **PM₁₀ et PM_{2,5}** : ce sont les particules fines dont le diamètre est inférieur à 10 et 2,5 µm, respectivement. Les PM_{2,5} pénètrent plus profondément dans l'appareil respiratoire. On distingue les particules fines primaires, émises directement par les sources naturelles ou anthropiques (industrie, chauffage, transport), des particules fines secondaires formées suite à des réactions chimiques entre polluants dans l'air. Les particules fines secondaires sont principalement formées dans la fraction PM_{2,5}.
- **SO₂** : il contribue à la production de particules fines secondaires. Le SO₂ est un irritant respiratoire et contribue à l'acidification des milieux naturels.
- **COVNM** : il s'agit d'un précurseur de l'ozone, polluant problématique en France et d'une manière générale en Europe.
- L'ammoniac (**NH₃**) : il contribue grandement à la pollution particulaire (émissions secondaires), en se combinant avec les NOx ou le SO₂ pour former des nitrates d'ammonium ou des sulfates d'ammonium, composés particuliers appartenant aux PM_{2,5}.

Des concentrations limites dans l'air sont en outre définies dans la législation européenne pour les NOx, les particules fines (PM₁₀ et PM_{2,5}) et le SO₂.

5.5.2 Sources d'émission considérées

L'arrêté du 4 août 2016 relatif au PCAET fixe en son article 2 les huit secteurs d'activité de référence à prendre en compte pour la déclinaison des éléments chiffrés des diagnostics : résidentiel, tertiaire, transport routier, autres transports, agriculture, déchets, industrie hors branche industrie, industrie branche industrie (*hors production d'électricité, de chaleur et de froid pour les émissions de GES, dont les émissions correspondantes sont comptabilisées au stade de la consommation donc dans le poste consommateur*).

Secteurs d'activité - réglementation	Sources prises en compte
Résidentiel	Combustion fixe (chauffage, eau chaude, etc.) Utilisation de peinture/solvant Combustion des engins du résidentiel (tondeuse, débroussailleuse, etc.) Brûlage des déchets verts
Tertiaire	Combustion fixe (chauffage, eau chaude, etc.) Utilisation de peinture/solvant Nettoyage à sec
Transport routier	Combustion Usure des routes, des freins, etc. Évaporation Remise en suspension des particules
Autres transports	Ferroviaire : combustion du diesel et usure des caténaires, des rails, etc.
Agriculture	Culture Élevage (fermentation entérique, déjections animales) Combustion fixe (serre, etc.) Combustion des engins agricoles et sylvicoles (tracteur, etc.) Feux ouverts de déchets agricoles Épandage des boues
Déchets	Décharges Station d'épuration Centre de compostage
Industrie hors branche énergie	Chimie Biens d'équipement et matériels de construction Industrie agro-alimentaire Métallurgie des métaux ferreux et non ferreux Minéraux non métalliques et matériaux de construction Papier/carton Autres industries Construction (BTP/chantier)
Industrie branche énergie	Activité distributive (station-service, distribution de gaz)

Tableau 22. Sources prises en compte par secteur d'activité réglementaire

La liste des sources prises en compte par secteur d'activité provient de celle présentée au niveau régional par ATMO Hauts-de-France dans son rapport méthodologique « Inventaire des émissions – Méthodologie 2012 – Nord-Pas-de-Calais – 2015 ». Cette liste a été mise à jour à partir des informations transmises par ATMO Hauts-de-France.

Dans le secteur des autres transports, la CCPV ne dispose pas de transport maritime, fluvial et aérien (aucun aéroport n'est présent sur le territoire). Seul le transport ferroviaire est présent sur le territoire. Il s'agit des émissions induites par l'utilisation de train diesel sur le territoire ainsi que les émissions liées à l'abrasion des freins et l'usure des rails.

Dans le secteur de l'industrie branche énergie, les installations prises en compte sont la production d'électricité, le chauffage urbain, le raffinage du pétrole, les activités extractives et les activités distributives. Au niveau du Pays du Valois, seules les activités de distribution de carburant et le réseau de distribution du gaz naturel sont présentes sur le territoire.

Dans le secteur de l'industrie hors branche de l'énergie, le tissu industriel est assez peu développé sur le territoire. Il n'existe pas de grosses industries comme par exemple des verreries et des cimenteries. Les installations du type brasserie, meunerie et carrière sont bien prises en compte. Pour le sous-secteur de la construction, seules les activités chantier/BTP sont incluses, le recouvrement des routes par l'asphalte n'est pas pris en compte dans la version de cet inventaire.

Dans le secteur du traitement des déchets, les installations prises en compte sont les incinérateurs, les décharges, la crémation, le traitement des eaux usées et le compostage. Au niveau du Pays du Valois, seules les décharges, les installations de compostage et les stations d'épuration sont présentes sur le territoire.

Dans le secteur de l'agriculture, plusieurs sources d'émission sont prises en compte : la combustion des engins agricoles et des bâtiments associés, la culture, l'élevage et l'écobuage.

Dans le secteur tertiaire, en plus des émissions induites par la combustion des chaudières et des autres installations de combustion, le nettoyage à sec est quantifié.

5.5.3 Bilan du diagnostic réglementaire polluants atmosphériques

Sur la base des données d'ATMO Hauts-de-France, une quantification selon le niveau sectoriel demandé par la réglementation a été réalisée. Les résultats du diagnostic réglementaire pour les six polluants atmosphériques sont présentés dans la Figure 26 :

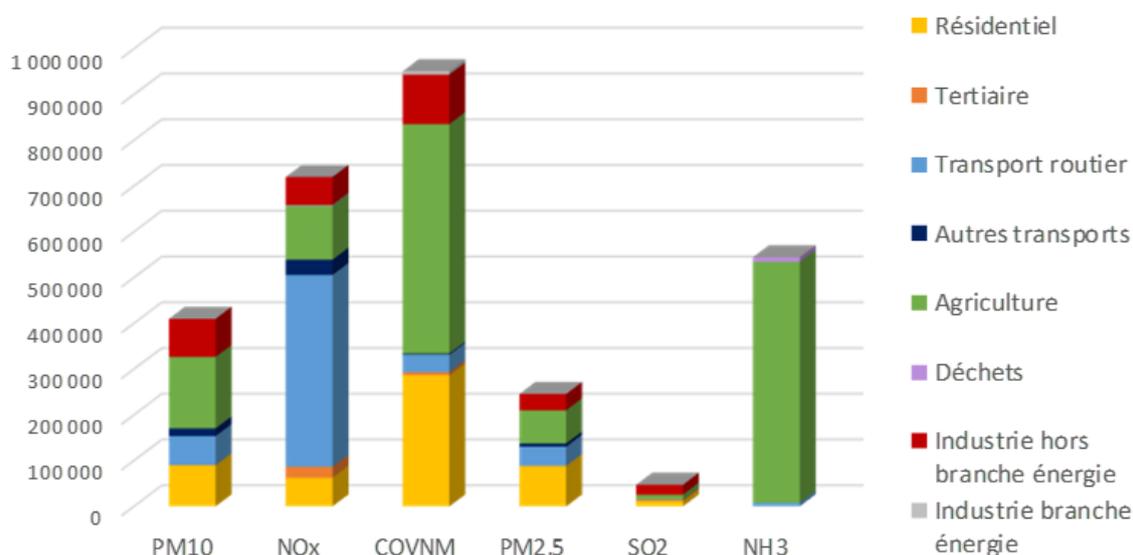


Figure 26. Répartition des émissions par polluant atmosphérique sur le territoire de la CCPV – approche réglementaire – année 2012

Il ressort que le secteur de l'industrie branche énergie n'est émetteur que de COVNM. Ces émissions proviennent de la distribution des carburants ainsi que du réseau de distribution du gaz.

Le diagnostic territorial analyse davantage en détail chaque polluant, en fonction des sources d'émission détaillées précédemment : SO₂, NO_x, NH₃, COVNM, PM₁₀, PM_{2,5}.

Le périmètre de la Communauté de communes du Pays de Valois n'est pas soumis à un plan de protection de l'atmosphère (PPA).

5.6 Gestion des déchets

Source : SCoT Pays de Valois – Rapport de présentation ; site du SMDO ; site de la CC Pays de Valois

5.6.1 Mode de gestion et de collecte des déchets sur la CC Pays de Valois

Pour la gestion des déchets, la Communauté de Communes du Pays de Valois fait appel à 3 entités : **Véolia**, **ECT Collecte** et le **Syndicat Mixte du Département de l'Oise (SMDO)**.

Les communes du Pays de Valois ont transféré au SMDO les services suivants :

- Le tri des emballages ménagers et des papiers
- Le service déchetterie (4 déchetteries situées à Crépy-en-Valois, Le Plessis-Belleville, Betz et Morienvall)
- La valorisation organique par compostage
- La valorisation énergétique
- Le transport ferroviaire des déchets

Le dispositif de collecte assuré par Véolia comprend :

- La collecte en mélange des emballages et des papiers en porte-à-porte.
- La collecte des encombrants sur rendez-vous.
- La collecte des déchets de jardin en porte-à-porte.
- Le ramassage des ordures ménagères résiduelles en porte-à-porte.
- La collecte du verre en apport volontaire.

ECT Collecte assure :

- La collecte du verre dans les bornes installées dans chaque commune.

- **Note sur le SMDO :**

Né de la fusion de deux grands syndicats de traitement de déchets de l'Oise, le Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise (SMVO) et le SYMOVE, le Syndicat Mixte du Département de l'Oise pour le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés a été créé le 1er décembre 2016. Cette fusion marque un tournant dans l'histoire de la gestion des déchets du département de l'Oise. En effet, depuis plus de 20 ans, les deux syndicats existaient et travaillaient de manière indépendante chacun sur leur zone géographique : le SYMOVE à l'Ouest, et le SMVO à l'Est du département. Cette fusion a permis aux deux syndicats de mutualiser leurs installations et ainsi d'optimiser leurs performances de recyclage et de valorisation des déchets, au bénéfice des 760 000 habitants de l'Oise concernés. La Figure 27 indique les 18 intercommunalités dans le périmètre du SMDO. La CC Pays de Valois en fait partie.

Le SMDO est "**territoire zéro déchets, zéro gaspillage**" ; de ce fait, il valorise les démarches de prévention collectives de moindre production de déchets à la source.



Figure 27. Présentation du territoire SMDO

5.6.2 Evolution quantitative des déchets collectés

■ Une démarche de collecte sélective labellisée

La collecte sélective a été lancée par la Communauté de Communes du Pays de Valois en décembre 2000. En 2014, chaque habitant a trié en moyenne 133 kg de déchets valorisables, ce qui représente 34 % du poids total de la poubelle, soit près de 6 % de plus qu'en 2009, et deux fois plus de valorisation qu'en 2004. Parmi les déchets collectés, il est à noter que la part des ordures ménagères résiduelles a été fortement réduite, passant de 70 % en 2001 à 44 % en 2011, du fait du développement des collectes sélectives et de l'augmentation de l'utilisation des déchèteries.

Le 3 décembre 2008, l'ADEME et Eco-Emballages, ont attribué le label QualiTri à la Communauté de Communes du Pays de Valois. Lancés en 2007, les labels QualiTri et QualiPlus ont pour objectif d'accompagner les collectivités dans une démarche de qualité des services de collecte. Ces deux labels s'inscrivent dans les objectifs du Grenelle de l'environnement en incitant à de meilleurs taux de collecte et de valorisation des déchets et en introduisant l'évaluation de l'impact environnemental du service de collecte.

■ Le problème des dépôts sauvages

Malgré la présence de 4 déchetteries sur le territoire (Morierval, Crépy-en-Valois, Betz et Le Plessis Belleville), il subsiste encore des dépôts sauvages. La CCPV a envoyé un questionnaire aux mairies des communes du territoire afin de recenser les dépôts sauvages sur son territoire. D'après ce questionnaire, il ressort que :

- 2 communes (Béthancourt-en-Valois et Ermenonville) concentrent à elles-seules 15 % des dépôts sauvages signalés sur le territoire,
- La plupart des dépôts (35 %) sont localisés en zone agricole,
- 60 % des dépôts sont situés entre 1 et 5 km des habitations,
- 73 % des dépôts sauvages sont visibles,
- 62 % des déchets sont des déchets ménagers, mais 38 % des dépôts sauvages sont constitués par des déchets professionnels.

Ceci permet de se rendre compte du fait que la présence de déchetteries à proximité des communes concernées n'influe pas sur le dépôt sauvage de déchets dans la nature. En effet, si l'on prend l'exemple de Béthancourt-en-Valois et Ermenonville, ces communes sont situées à proximité de déchetteries (respectivement Morierval et Le Plessis-Belleville) alors qu'ont été recensés respectivement 7 et 6 dépôts sauvages sur ces deux communes. En comparaison, des communes très éloignées des déchetteries de la CCPV n'enregistrent aucun dépôt sauvage.

L'éloignement par rapport aux déchetteries n'influe pas sur l'existence de dépôts sauvages qui ne sont dus qu'à l'irresponsabilité des personnes qui les créent.

5.6.3 Le traitement des déchets

■ Les déchets ménagers

Ils sont collectés en porte à porte puis transportés quotidiennement par train, via les quais de transfert du réseau VERDI au Centre de Traitement Principal de Villers-Saint-Paul. Le mode de transport alternatif à la route permet de limiter la circulation des camions sur le territoire. Un des quais de transfert du SMDO est situé sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, à Ormoy-Villers.

Les déchets d'ordures ménagères sont valorisés par cogénération (production d'électricité et de vapeur) au centre de valorisation énergétique situé sur la commune de Villers-Saint-Paul (hors du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Valois). L'énergie produite par ce centre est valorisée d'une part, sous forme d'électricité par un groupe turboalternateur et d'autre part, sous forme thermique par la livraison de vapeur à la société VSPU et pour alimenter le réseau de chauffage urbain de la ville de Nogent-sur-Oise, depuis octobre 2014. La production d'électricité permet de couvrir les besoins propres du Centre de Traitement Principal des déchets. La fraction restante est exportée vers le réseau RTE (revente ERDF).

Les déchets recyclables sont valorisés et traités à partir du nouveau centre de tri de Villers Saint-Paul, d'une capacité de 60 000 tonnes par an :

- Emballages et journaux magazines issus de la collecte sélective
- Verre recyclable à l'infini
- Déchets végétaux collectés en déchetteries et en porte-à-porte, compost

Le Pays de Valois compte **quatre déchetteries** (Crépy-en-Valois, le Plessis Belleville, Betz et Morienvall) et **deux plateformes de compostage des déchets verts** (Crépy-en-Valois et Ermenonville).

La commune de Crépy-en-Valois possède également une **Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux** qui est l'une des 4 ISDND gérées par SITA Région IdF et Oise dans le département de l'Oise. Cet ISDND accueille les déchets non dangereux : ordures ménagères résiduelles, encombrants non valorisés, refus de tri des collectes sélectives ou de compostage. Il répond à une réglementation stricte en matière de récupération des biogaz, de drainage des eaux de pluie, de récupération des lixiviats, d'étanchéité du sous-sol et de suivi de la qualité des nappes phréatiques. Cette installation, qui génère du biogaz, produit actuellement jusqu'à 7 GW électriques, avec un taux de valorisation de ce biogaz de 90 %.

Les structures de collecte, de valorisation et de traitement des déchets sur le territoire de la CC Pays de Valois sont représentées sur la Figure 28.

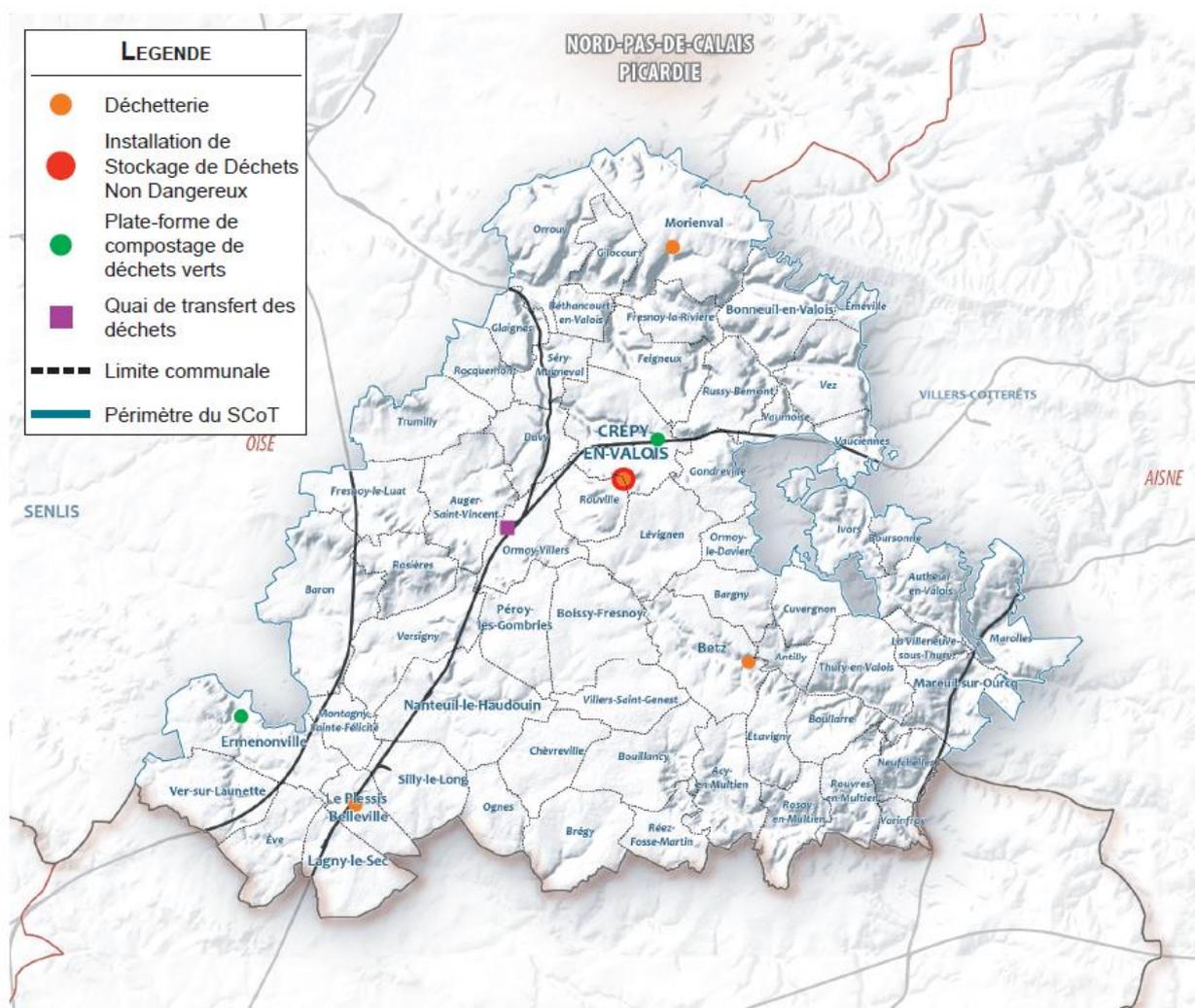


Figure 28. Installations de collecte, de valorisation et de traitement des déchets sur le territoire de la CCPV

■ Boues de stations d'épuration

En 2014, la production de boues issues des stations d'épuration du territoire s'élevait à environ 9,2 kg/an/hab. Toutes les boues produites sont valorisées, une partie sont épandues (35 %), et l'autre est destinée au compostage (65 %). La pratique de l'épandage permet la valorisation agronomique (apport de matières fertilisantes) et apparaît ainsi comme une solution intéressante dès lors que les boues respectent les normes en vigueur. En effet, le potentiel de valorisation des boues dépend en premier lieu de la qualité du produit à épandre et du respect des seuils en éléments traces. Cependant, ce mode d'élimination reste largement conditionné par des incertitudes encore importantes (connaissance partielle de l'impact sur les sols, forte hésitation des industries agroalimentaires...) et certains inconvénients (odeurs, bassins de stockage afin de répondre aux contraintes de périodes d'épandage...). La Communauté de communes a fait réaliser en 2004 un schéma de valorisation des boues de son territoire. La solution retenue était la suivante :

- Collecte des boues liquides des petites stations d'épuration rurales (< 2 000 Equivalents Habitants)
- Regroupement sur les sites urbains de traitement des eaux usées (station d'épuration > 2 000 EH) en vue de
- Leur déshydratation : équipement d'une centrifugeuse fixe des stations d'épuration de Nanteuil-le-Haudouin,
- D'Orrouy et du Plessis Belleville. De ces sites de regroupement, transfert vers une plateforme de compostage.

Depuis cette étude, la nouvelle station d'épuration de Nanteuil-le-Haudouin est capable d'accueillir pour les déshydrater, les boues des stations d'épuration rurales des environs, ainsi que les matières de vidange des assainissements non collectifs. Une centrifugeuse fixe a été installée en 2010 à Orrouy dans le cadre de la mise en conformité de la station d'épuration du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de l'Automne. En outre, il existe une plateforme de compostage privée entre Le Plessis-Belleville et Ermenonville à l'initiative de Terralys (Suez Environnement) susceptible d'accueillir les boues d'épuration déshydratées, voire les matières de vidange des assainissements individuels. Les boues compostées sont épandues par les agriculteurs des environs. Enfin la société SAUR exploite depuis 2010, avec un agriculteur, une aire de compostage sur la commune de Péroy-les-Gombries. Les boues des stations d'épuration du territoire susceptibles d'être compostées peuvent être traitées sur ce site et épandues par l'agriculteur.

■ Les déchets industriels dangereux (DID)

Les déchets industriels dangereux, potentiellement générateurs de nuisances toxiques doivent faire l'objet de précautions particulières pour leur élimination (ex : amiante, bois traités, peintures et vernis, solvants, huiles usées...). Ils possèdent des réseaux spécifiques de collecte et dépendent de sociétés privées. Leur élimination doit se faire en centre de traitement spécialisé et/ou de stockage en centre de classe 1.

Un Plan Régional d'Élimination des Déchets Dangereux a été validé par la Région Picardie en 2009. Ce PREDD s'est fixé 4 orientations principales destinées à réaliser une meilleure gestion des déchets dangereux d'ici à 2020 :

- Inciter à la réduction de la production de déchets dangereux (réduction de 2 %),
- Optimiser la collecte et la prise en charge des flux diffus
- Privilégier la valorisation (passer à 53 % de valorisation matière et énergétique),
- Inciter au transport multimodal des déchets dangereux (privilégier les filières de traitement et de valorisation de proximité ; développer le transport alternatif).

La moitié des déchets industriels dangereux sont traités en Picardie, l'autre moitié dans l'Est de l'Ile-de-France, la Picardie ne possédant pas à ce jour de centre d'enfouissement technique de classe 1. Les déchets enfouis en installations collectives le sont pour l'essentiel en Ile-de-France. Néanmoins, depuis le 1er mars 2006, le SMDO propose un nouveau service aux particuliers, professionnels et services techniques des communes : la collecte de l'amiante lié (non susceptible de libérer des fibres dans l'atmosphère) dans cinq déchetteries et notamment celle de Crépy-en-Valois.

5.7 Synthèse

ETAT INITIAL	
ATOUTS	FAIBLESSES
<p>Un territoire aux portes de l'Ile de France et proche de Roissy, très attractif d'un point de vue économique.</p>	<p>Les communes de Lévignen, Neufchelles et Varinfroy sont concernées par un PPRT. Il s'agit du site Storengy implanté à Germigny-sous-Coulombs (77) situé sur un autre EPCI.</p> <p>44 installations, 2 sites Seveso seuil Haut, et 1 site Seveso seuil Bas</p> <p>3 axes routiers empruntés pour le transport de matières dangereuses</p> <p>Présence de 3 sites BASOL et 212 sites BASIAS ont été recensés</p> <p>Les communes de Lagny-le-Sec et du Plessis-Belleville concernées par un plan d'exposition au bruit (PEB) lié à l'aéroport Paris-Charles-De-Gaulle</p> <p>Les communes de Crépy-en-Valois, Nanteuil-le-Haudouin et Le Plessis-Belleville fortement concernées par la pollution lumineuse.</p> <p>Les polluants atmosphériques les plus émis sur le territoire sont les COVNM et les NOX</p>
PERSPECTIVES D'EVOLUTION AU FIL DE L'EAU	
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Le SMDO est « Territoire Zéro Déchets, Zéro Gaspillage »</p> <p>Requalification éventuelle des sites BASIAS</p> <p>Baisse d'émissions de polluants atmosphériques découlant des actions au niveau national</p>	<p>Pollution possible d'anciens sites BASIAS et BASOL</p> <p>Sources de polluants atmosphériques sur lesquelles on ne peut pas agir au niveau local et pour lesquelles les politiques nationales sont inexistantes ou peu développées</p>

CHAPITRE 6. MILIEU HUMAIN

6.1 Situation sociodémographique

Source : Contrat Local de santé, projet régional de santé 2 2018-2022, INSEE

Ayant dépassé les six millions d'habitants depuis plus de deux ans, les Hauts-de-France constituent la troisième région française pour la taille de population après l'Île-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes.

Dans les Hauts-de-France, la population vit plutôt dans des unités urbaines importantes, de 100 000 habitants ou plus.

La région est contrastée du point de vue de sa croissance démographique. Le taux d'accroissement annuel est inférieur à celui observé pour l'ensemble de la France sur les années 2008 à 2013. Pour autant, l'indice conjoncturel de fécondité (ICF) a toujours été relativement important dans la région : 2,08 enfants par femme. Les Hauts-de-France présentent même la fécondité la plus élevée des régions hexagonales sur la période 2009-2015.

6.1.1 Pyramide des âges

La pyramide des âges fait ressortir une population plutôt jeune par rapport au reste du pays. Ainsi, la part des **moins de 25 ans** au sein des Hauts-de-France est de 32,8 % contre 30,3 % pour la France métropolitaine, et est compris **entre 32 % et 33 % pour le territoire de proximité du Valois – Halatte - Creil**. Cet écart s'accroît même pour les moins de 30 ans : 39,1 % contre 36,4 %. Ces parts sont les plus élevées des régions de l'Hexagone. Les Hauts-de-France ont, par contre, la deuxième plus faible part après l'Île-de-France pour les 75 ans et plus (7,9 % versus 9,2 % en France). **Le territoire de proximité du Valois – Halatte – Creil a une part encore plus faible de 75 ans et plus : 6,3 %**. Il en est de même pour le rang des Hauts-de-France concernant l'indice de vieillissement (49,9 à comparer à 73,6 pour la France hexagonale et à 52,5 pour la région francilienne qui connaît la valeur la plus faible).

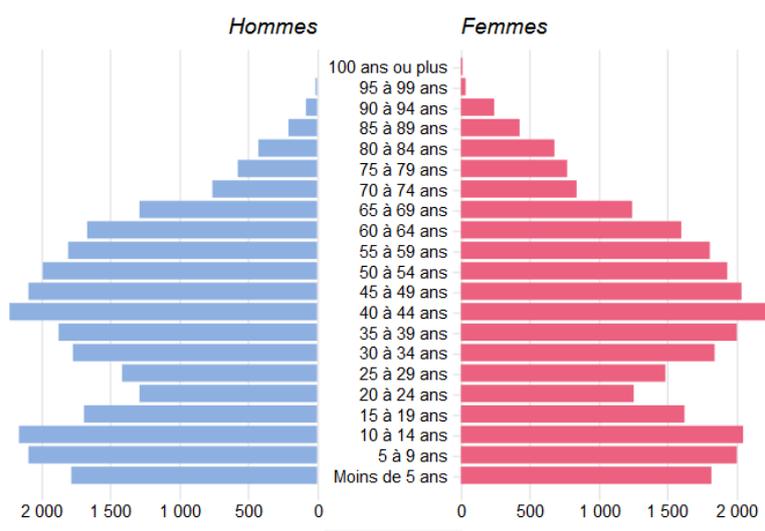


Figure 29. Pyramide des âges de la CC Pays de Valois (2015)

Plus spécifiquement en 2015 sur la CCPV et la France, la population se répartit ainsi sur 6 classes d'âges :

Classes d'âge	Part en pourcentage	
	CCPV	France
0 à 14 ans	21,6	18,4
15 à 29 ans	15,9	17,8
30 à 44 ans	21,7	19,2
45 à 59 ans	21,1	19,9
60 à 74 ans	13,4	15,5
75 ans ou plus	6,3	9,2

Tableau 23. Population par grandes tranches d'âge sur le CCPV en comparaison avec la France

L'indice de vieillissement est de **49,9** sur la CCPV en 2015, alors qu'il était de 44 en 2010. Ainsi, la tendance au niveau du territoire est au vieillissement de sa population. Cependant, cet indice est bien inférieur à celui de la région (62,40 en 2015) et de la France métropolitaine (73,6 en 2015). Cela confirme le fait que la **CCPV présente une population plus jeune que la Région et que la France.**

Globalement, sur la CCPV, la population est en croissance, comme le montre le tableau ci-dessous. Comparativement à la région Hauts-de-France, la CCPV est plutôt attractive.

	Variation annuelle moyenne 2010-2015 (en %)		
	Solde naturel	Solde entrées -sorties	Globale
CCPV	0,5%	0,2%	0,7%
Région	0,4%	-0,3 %	0,1 %

Tableau 24. Variation annuelle de la population

6.1.2 Fragilité sociale

La fragilité sociale peut se mesurer à partir d'indicateurs couvrant diverses thématiques : accès à l'emploi, revenus, niveau de diplôme ou encore perception de diverses allocations.

Ainsi, dans les Hauts-de-France, le taux de chômage des 15 ans et plus est le plus important des régions de l'Hexagone. Près d'une personne active sur six affirme être dans cette situation, soit 3,4 points de plus que la France. Cet écart avec le niveau national est plus que doublé chez les jeunes, atteignant 8,2 points, ce qui représente 36,5 % de la population active des 15-24 ans, soit le taux le plus élevé des régions de l'Hexagone.

Pour le territoire de proximité du Valois – Halatte - Creil, **le taux de chômage des 15-24 ans est compris entre 30 et 34 %**, ce qui est inférieur à la région mais supérieur à la France métropolitaine (28,3 %).

Le taux de foyers fiscaux non imposés sur la CCPV est compris entre 50,6 et 55 %, ce qui est inférieur à la moyenne régionale (59,8 %) et mais dans la moyenne nationale (53,8 %).

Au 31 décembre 2014, les taux d'allocataires du revenu de solidarité active (RSA), sous ses différentes déclinaisons, sont les plus élevés des régions de l'Hexagone, avec plus de 4 points d'écart avec l'échelon national (12,1 % des ménages contre 8,0 % en France). De même, la part régionale des ménages percevant une allocation logement diffère de plus de 4 points avec le niveau national au 31 décembre 2014 (26,8 % versus 22,7 %), ce qui en fait la région présentant le taux d'allocations logement le plus élevé de l'Hexagone.

Le territoire de proximité du Valois – Halatte - Creil a une part plus faible de foyers fiscaux non imposés, comprise entre 50,6 et 55%.

	France	Hauts-de-France	Territoire de proximité du Valois – Halatte - Creil
Indice conjoncturel de fécondité (période 2009-2015) (enfants par femme)	1,98	2,08	Entre 2,30 et 2,40
Part des moins de 25 ans (janvier 2013)	30,3 %	32,8 %	Entre 32 et 33 %
Part des 75 ans et plus (janvier 2013)	9,2 %	7,9 %	6,3 %
Taux de chômage des 15-24 ans (janvier 2013)	28,3 %	36,5 %	Entre 30 et 34 %
Taux de foyers fiscaux non imposés (2014)	53,8 %	59,8 %	Entre 50,6 et 55%
Taux d'allocataires du RSA (au 31 décembre 2014)	8 %	12,1%	Entre 7,5 et 10%
Taux d'allocataires logement (fin 2014)	22,7 %	26,8 %	Entre 18 et 22%

Tableau 25. Synthèse des indicateurs sociodémographiques

Revenus disponibles annuels par unité de consommation (en euros)	Oise	Région
Médiane	20 956 €	18 982 €
1er décile²	11 211 €	10 099 €
9e décile³	35 770 €	33 320,00 €
Taux de pauvreté (en %)	13,4 %	18,5 %

Tableau 26. Niveau de vie en 2015

Le revenu médian disponible des ménages fiscaux de la CCPV légèrement supérieur à celui de l'Oise (aux alentours de 22 000 € en 2012).

² Le premier décile est le salaire au-dessous duquel se situent 10 % des salaires

³ Le neuvième décile est le salaire au-dessous duquel se situent 90 % des salaires

6.1.3 Synthèse

ETAT INITIAL	
ATOUS	FAIBLESSES
<p>Territoire avec une population plutôt jeune</p> <p>Un taux de vieillissement plus faible de la moyenne nationale</p> <p>Un taux de chômage plus faible que la moyenne nationale, un taux plus faible dans les zones rurales</p> <p>Une part plus faible de foyers fiscaux non imposés que la moyenne régionale et plus proche de la moyenne nationale</p>	<p>Taux d'allocataires RSA, CMU et AAH supérieurs au département et à la région</p> <p>Taux de chômage supérieur au département</p> <p>Forte croissance démographique dans certaines communes résidentielles</p>
PERSPECTIVES D'EVOLUTION AU FIL DE L'EAU	
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Agir sur les sources le plus en amont possibles afin de limiter les coûts sanitaires financiers et environnementaux</p>	<p>Accroissement des écarts entre les populations</p> <p>Surcharge sanitaire</p> <p>Accroissement des déplacements domicile travail avec l'éloignement des centres</p>

6.2 Santé

Source : *Projet Régional de Santé 2 2018-2022*

L'analyse de l'état des lieux de la situation socio-sanitaire au sein des Hauts-de-France est menée au niveau des territoires de proximité. La CC Pays de Valois est située dans le territoire de proximité du Valois – Halatte – Creil.

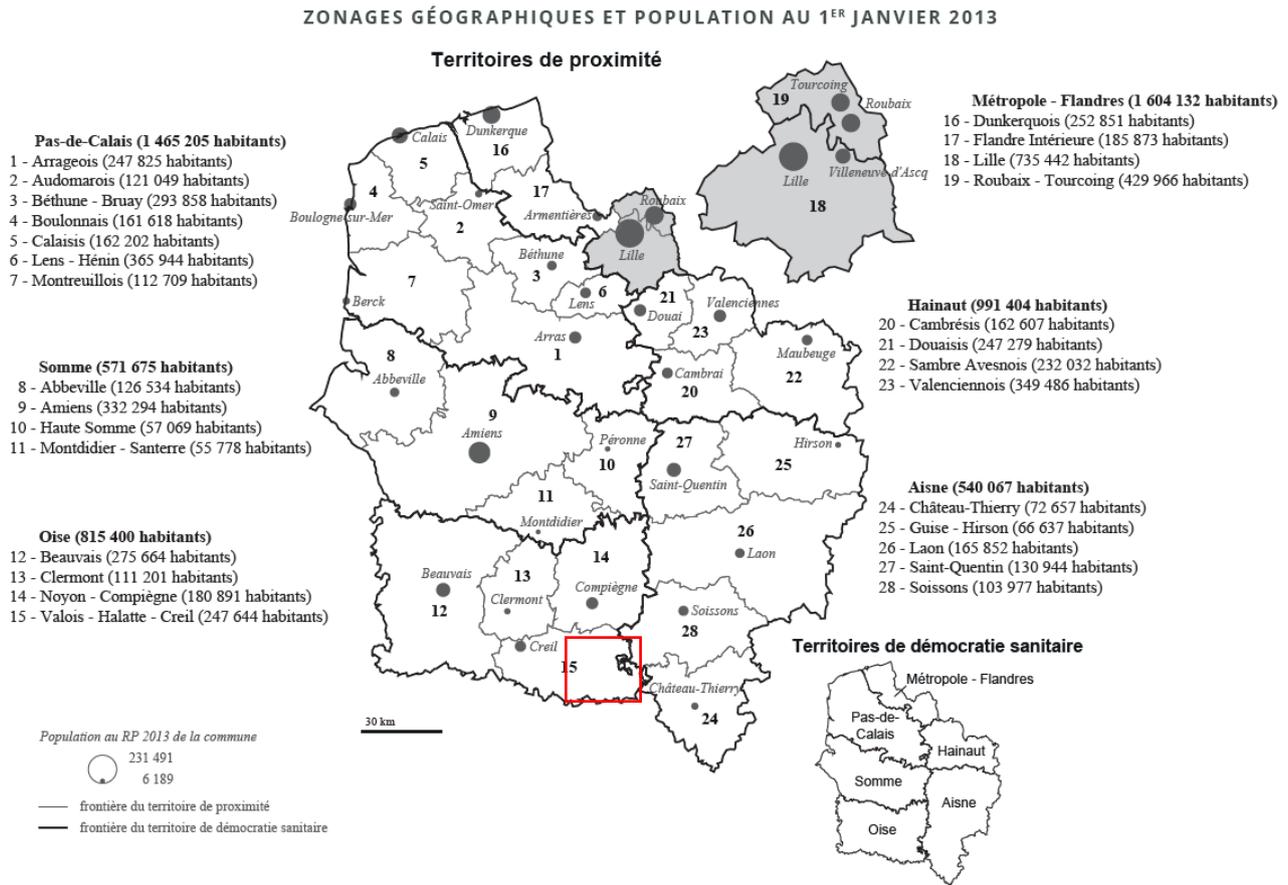


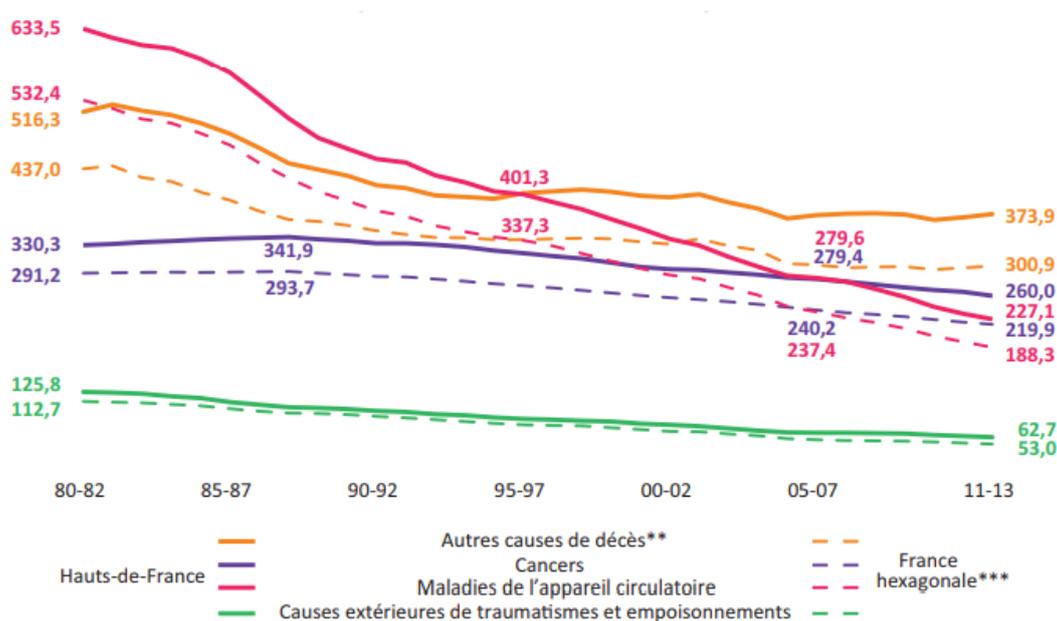
Figure 30. Découpages territoriaux de la situation socio-sanitaire

6.2.1 État de santé

L'état de santé est principalement abordé à partir des données du centre d'épidémiologie sur les causes médicales de décès (CépiDc) de l'Inserm et celle relative aux affections de longue durée (ALD).

Les Hauts-de-France connaissent de loin la plus forte mortalité des régions hexagonales : tant chez les hommes que chez les femmes, la mortalité est supérieure de 20 % par rapport aux valeurs nationales. C'est dans les unités urbaines d'au moins 100 000 habitants que l'écart, par rapport au niveau national, atteint des valeurs particulièrement élevées. En revanche, l'écart avec le niveau national correspondant est plus faible en zones rurales : un peu plus de 10 % chez les hommes comme chez les femmes. **Pour le territoire de proximité du Valois – Halatte - Creil, le taux de surmortalité est de 15%, sur la période 2006-2013.**

Les cancers constituent la première cause de mortalité en 2011-2013, suivis par les maladies cardiovasculaires.



* taux standardisés sur l'âge, lissés sur trois ans

** ensemble sauf cancers, maladies de l'appareil circulatoire et causes extérieures de traumatismes et empoisonnements. Les causes inconnues ou non précisées sont comptabilisées dans ce groupe ; la part parmi l'ensemble des décès augmente ces dernières années, dépassant les 2 % en 2009, étant de 2,8 % en 2011, 3,5 % en 2012 et 4,4 % en 2013 pour la région (en France, les pourcentages sont supérieurs d'un point)

*** hors Corse de 1979-1981 à 1982-1984, sans influence sur les comparaisons temporelles

Figure 31. Évolution de la mortalité pour les principales causes de décès pour 100 000 habitants

(Source : Inserm, Insee)

■ Cancers

Tant pour les décès que pour les affections de longue durée, les cancers sont davantage présents en région, notamment pour les hommes de moins de 65 ans.

En 2006-2013, la région, avec 15 150 décès par cancers en moyenne annuelle (dont trois cinquièmes d'hommes), connaît une surmortalité de 18 % par rapport à la France. Ce différentiel est plus élevé chez les hommes que chez les femmes (+22 % versus +14 %).

Les cancers de la trachée, des bronches et du poumon et des voies aérodigestives supérieures sont particulièrement prégnants chez les hommes domiciliés dans les Hauts-de-France, cependant, le différentiel sur le territoire du Valois – Halatte- Creil n'est pas significatif. Chez les femmes, la mortalité par cancer de la trachée, des bronches et du poumon présente une situation plus favorable en région qu'en France.

Le territoire de proximité du Valois – Halatte- Creil connaît un différentiel de mortalité par rapport à la France compris entre 15 et 25% pour les cancers de la prostate chez les hommes.

	Hauts-de-France		Territoire de proximité du Valois – Halatte - Creil	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Cancer de la trachée, des bronches et du poumon	28%	-14%	Non significatif	
Cancer de la prostate / Cancer du sein	17%	25%	Entre 15 et 25%	Non significatif
Cancer colorectal	17%	20%	Non significatif	
Cancer des voies aéro-digestives supérieures	59%	/	Non significative	/

Tableau 27. Différentiel de mortalité par cancer au regard de la France hexagonale en 2006-2013

■ Maladies de l'appareil circulatoire

La mortalité par maladies cardiovasculaires a fortement diminué depuis le début de la période d'étude (1980-1987), avec des taux qui ont été divisés par près de 2,5. Cela en fait la seconde cause de décès en 2006-2013, alors qu'elle était la première par le passé. Le différentiel de mortalité par maladies de l'appareil circulatoire est de 21% pour les Hauts-de-France et est compris entre 5 et 15% pour le territoire de proximité du Valois – Halatte - Creil.

Au sein des maladies cardiovasculaires, les taux de mortalité par insuffisance cardiaque (un peu plus de 6 500 décès en moyenne annuelle en 2006-2013), par cardiopathies ischémiques (3 500 décès) et par maladies vasculaires cérébrales (3 000 décès) sont plus élevés dans les Hauts-de-France que sur l'ensemble du pays, et ce pour chaque genre.

	Hauts-de-France	Territoire de proximité du Valois – Halatte - Creil
Insuffisance cardiaque	21%	Entre 5 et 15%
Cardiopathies ischémiques	21%	
Maladies vasculaires cérébrales	20%	Non significatif

Tableau 28. Différentiel de mortalité par maladie cardiovasculaire au regard de la France hexagonale en 2006-2013

■ Maladies de l'appareil respiratoire

Dans les Hauts-de-France, avec près de 3 700 décès en moyenne annuelle en 2006-2013, les maladies de l'appareil respiratoire arrivent au quatrième rang des causes de décès (provoquant quasiment autant de décès que les causes externes de mortalité qui viennent au troisième rang après les cancers et les maladies de l'appareil circulatoire). Les décès par maladies de l'appareil respiratoire concernent plus les personnes âgées : 7 % des décès féminins surviennent avant 65 ans en région (5 % en France) et 14 % chez les hommes (11 % en France).

Sur le territoire de proximité du Valois – Halatte - Creil, le différentiel de mortalité par rapport à la France est compris entre 5 % et 15 % chez les hommes et entre 25 % et 45 % pour la bronchopneumopathie chronique obstructive. Le taux d'admission de longue durée ne présente cependant pas de différence significative au regard de la France pour ce type de maladie. La broncho-pneumopathie chronique obstructive (BPCO), pathologie fortement liée au tabagisme (mais touchant aussi des non-fumeurs), est une maladie aux symptômes évolutifs.

■ Diabète

En 2006-2013, avec 3 644 décès en moyenne annuelle, la région présente une surmortalité par rapport à la France de 35 %. Le différentiel est plus élevé chez les femmes : +44 % versus +27 % chez les hommes. Un constat similaire est porté pour les admissions en affections de longue durée (ALD) pour diabète de type 2. Avec un peu plus de 23 000 admissions par an en 2007-2014, le différentiel avec la France est de +34 % chez les femmes et de +23 % chez les hommes. En revanche, pour le diabète de type 1, les taux des Hauts-de-France (1 710 admissions en ALD par an) sont identiques à ceux de la France.

Sur le territoire de proximité du Valois – Halatte - Creil notamment, le différentiel de mortalité par rapport à la France pour diabète de type 2 est compris entre 15 et 25 % chez les femmes et n'est pas significatif chez les hommes.

■ Maladies de l'appareil digestif

Avec 2 869 décès en moyenne annuelle en 2006-2013, la région a un taux de mortalité supérieur à celui de la France de près de 50 %.

Cependant, le territoire de proximité du Valois – Halatte - Creil et plus généralement les territoires du sud des Hauts-de-France n'ont pas de différence significative concernant les taux de mortalité et d'admission en ALD avec les taux moyens en France.

■ Maladies infectieuses et parasitaires

En 2006-2013, les Hauts-de-France connaissent une mortalité par maladies infectieuses et parasitaires de près de 30 % plus élevée que celle observée en France (20,1 pour 100 000 personnes versus 15,7 %, avec 1 113 décès en moyenne annuelle pour la région).

6.2.2 Offre de soins et de services

La région des Hauts-de-France affiche une densité de médecins généralistes libéraux proche de la moyenne nationale mais est moins bien dotée pour l'offre libérale de pharmaciens, masseurs-kinésithérapeutes, infirmier(ère)s et sages-femmes, affichant au 1er janvier 2016 des densités inférieures de 5 % à 30 % à celles de l'Hexagone.

Les densités régionales des chirurgiens-dentistes et des médecins spécialistes libéraux sont particulièrement faibles, inférieures respectivement de 24 % et 27 % à celles de la France. Parmi les régions hexagonales, les Hauts-de-France affichent la densité de médecins spécialistes la plus faible et la troisième plus basse pour les chirurgiens-dentistes.

De manière générale, les plus fortes densités sont retrouvées dans les centres urbains (Lille, Béthune, Amiens, Valenciennes, etc.) et, plus généralement, dans les territoires de proximité du nord de la région. L'opposition entre le Nord et le Sud se retrouve pour la plupart des professionnels de santé, particulièrement marquée pour les masseurs-kinésithérapeutes.

En regard des temps d'accès aux services d'urgence, la région apparaît bien placée avec 8 % de la population en zones rurales à se retrouver à 30 minutes théoriques ou plus d'un service mobile d'urgence et de réanimation au 1er janvier 2016 et 5 % pour les unités urbaines de 2 000 à moins de 10 000 habitants (respectivement 21 % et 12 % en France).

■ Médecins généralistes

Les médecins généralistes libéraux sont répartis de façon inégale sur le territoire régional, avec une forte concentration dans les zones les plus densément peuplées, le temps d'accès à ces professionnels y étant alors plus court. Concernant le territoire de proximité du Valois – Halatte - Creil, la densité de médecins généralistes au 1^{er} janvier 2016 est comprise entre 80 et 90 pour 100 000 personnes, ce qui est légèrement en deçà des moyennes de la France hexagonale (91,8) et régionale (90,6). De plus, la part de médecins ayant 55 ans et plus est supérieure à la moyenne nationale et à la moyenne régionale : entre 58 et 64,5% pour respectivement 53,2 et 51,3%. L'anticipation du départ en retraite des professionnels de santé à travers leur répartition par âge est indispensable pour identifier les futurs besoins et constitue un des éléments aidant à l'identification des zones les plus fragilisées.

Sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Valois en 2017, 32 médecins généralistes sont recensés.

■ Médecins spécialistes

Au 1er janvier 2016, quel que soit le mode d'exercice (salarié ou libéral), les Hauts-de-France recensent 8 229 médecins spécialistes. Avec 137,4 spécialistes pour 100 000 habitants, la région a une densité inférieure à celle de l'hexagone (167,3).

Cette sous-densité est constatée pour une majorité des spécialités. Parmi celles présentées dans le tableau ci-dessous, les seules disciplines à avoir une valeur équivalente ou supérieure à celle de la France sont la gériatrie (+10 %), la pneumologie (+5 %), la chirurgie générale (+1 %), la neurologie (même densité) ; pour la médecine physique et de réadaptation, la densité régionale est légèrement plus faible que celle du niveau national (-3 %). À l'inverse, les sous-densités les plus marquées en regard de la France concernent, d'une part, la dermatologie et vénéréologie avec un écart de près de 35 % et, d'autre part, la psychiatrie, l'ORL et chirurgie cervico-faciale et la rhumatologie avec des écarts de près de 30 %

MÉDECINS SPÉCIALISTES (SALARIÉS ET LIBÉRAUX), SELON LE TYPE DE SPÉCIALITÉ AU 1^{ER} JANVIER 2016

	Hauts-de-France				Territoire de proximité		France hexagonale	
	Nombre	Densité*	% de 55 ans et plus	Temps d'accès théorique**	Min. temps d'accès théorique**	Max. temps d'accès théorique**	Densité*	% de 55 ans et plus
Spécialités médicales, dont :	5 009	83,7	40,0	4'42	0'48	9'15	99,0	45,1
Anesthésie-réanimation	774	12,9	35,4	7'58	2'35	18'00	15,7	44,2
Radiodiagnostic	621	10,4	37,5	7'12	2'50	18'56	11,7	46,1
Pédiatrie	590	46,4	40,7	7'53	2'26	22'51	57,6	40,9
Cardiologie et maladies vasculaires	525	8,8	45,0	6'51	2'23	22'52	10,2	45,9
Gastro-entérologie et hépatologie	286	4,8	38,1	7'59	3'21	24'22	5,5	41,9
Gynécologie médicale	234	9,4	89,3	7'23	1'48	24'58	10,8	93,0
Pneumologie	279	4,7	39,4	8'37	3'28	21'26	4,4	44,0
Dermatologie et vénéréologie	227	3,8	47,1	7'47	2'05	30'49	5,7	57,6
Neurologie	222	3,7	27,5	10'10	3'05	39'10	3,7	29,8
Médecine physique et réadaptation	179	3,0	41,9	11'24	2'55	35'25	3,1	49,8
Rhumatologie	166	2,8	50,0	9'27	3'51	39'10	3,9	53,1
Gériatrie	149	31,4	18,1	8'40	3'12	32'28	28,4	31,2
Endocrinologie et métabolisme	146	2,4	32,2	9'51	2'49	26'08	2,7	34,4
Spécialités chirurgicales, dont :	1 976	33,0	40,0	6'01	2'08	12'34	39,1	43,6
Ophthalmologie	394	6,6	52,8	7'02	2'42	16'28	8,5	60,0
Gynécologie-obstétrique	384	28,3	34,1	8'05	3'35	24'45	30,4	31,3
Chirurgie générale	322	5,4	37,6	8'24	3'22	23'23	5,3	43,6
Chirurgie orthopédique et traumatologie	247	4,1	38,1	8'41	3'28	27'04	4,8	34,7
ORL et chirurgie cervico-faciale	190	3,2	50,0	8'39	2'54	25'08	4,5	54,9
Psychiatrie	946	15,8	40,3	6'53	1'34	20'07	22,7	51,0
Biologie médicale	194	3,2	27,3	8'25	2'28	29'50	4,2	27,2
Ensemble des spécialistes***	8 229	137,4	39,6	4'37	0'48	9'19	167,3	45,0

* pour 100 000 personnes, hormis pour la pédiatrie (rapportée aux jeunes de moins de 16 ans), la gynécologie médicale (rapportée aux femmes de 15 ans et plus), la gynécologie-obstétrique (rapportée aux femmes de 15-49 ans) et la gériatrie (rapportée aux personnes de 75 ans et plus)

** moyen en minutes à la commune la plus proche bénéficiant d'au moins un spécialiste, pondéré par la population

*** y compris médecine du travail, santé publique et médecine sociale

Sources : Drees / Asip-Santé - RPPS 2016, Insee - Exploitation OR2S

Figure 32. Médecins spécialistes selon le type de spécialité

Source : Drees / Asip-Santé - RPPS 2016, Insee - Exploitation OR2S

La répartition des spécialités diffère selon les territoires de proximité. Naturellement, cette répartition varie notamment avec la présence d'établissements de soins dans le territoire. Ceux qui sont les plus urbanisés sont davantage équipés que les territoires à dominante rurale.

Considéré dans sa globalité, le département de l'Oise est celui qui a la plus faible densité de médecins spécialistes (en regard de la France, moindre de plus de 40 %). Cela est aussi bien relevé pour l'ensemble des spécialités médicales que chirurgicales.

■ Autres professions médicales

Pour le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, on dénombre :

- 17 chirurgiens-dentistes ;
- 37 infirmiers ;
- 23 masseurs kinésithérapeutes ;
- 13 pharmacies.

Spécialités	Hauts de France	France	Territoire de proximité du Valois – Halatte - Creil
Infirmiers	158,8	174,3	110
Masseurs -Kinésithérapeutes	97,6	104,1	75
Chirurgiens-dentistes	43	56,5	53

Tableau 29. Densité de professionnels (pour 100 000 personnes) de santé libéraux au 1^{er} janvier 2016 sur le territoire de proximité du Valois – Halatte - Creil

■ Etablissements de santé

- A Crépy-en-Valois :
 - o L'hôpital Saint-Lazare ;
 - o Un foyer d'accueil médicalisé pour adultes handicapés ;
 - o Un centre hospitalier spécialisé dans les maladies mentales ;
- A Ermenonville : Un Foyer d'accueil médicalisé pour adultes handicapés ;
- A Brégy : un établissement privé autorisé en SSR (SSR Clinéa – Service de Soins de Suite et de Récupération).

6.2.3 Santé et environnement

■ Pollution de l'air et santé

Les pollutions sont, pour l'OMS, responsables dans le monde de plus de 2 millions de décès prématurés. Les principaux polluants atmosphériques sont d'une part les particules en suspension et plusieurs gaz tels que SO₂, CO, ozone, oxydes d'azote NO₂ et NO (la part du plomb relargué dans l'atmosphère a diminué en France depuis son interdiction dans les étapes de production de l'essence). Il faut associer les effets importants de l'ozone sur les rendements et la qualité des récoltes. Les particules fines de diamètre inférieur à 2,5 µm de diamètre (PM 2,5) et les particules ultrafines (<0,1µm), surtout en zone urbaine sont associées à une augmentation de la morbidité et de la mortalité respiratoire et cardiovasculaire (infarctus du myocarde, AVC, arythmies). Cette pollution agit plus comme un catalyseur des accidents de type AVC que comme un agent de risque à long terme. Ce type de pollution est aussi facteur de mortalité respiratoire (bronchite et asthme) et de la survenue de cancer du poumon. PM 2,5 et ozone varient généralement de pair ; même s'il est associé à d'autres gaz d'origine anthropique tels que les oxydes d'azote, la production d'ozone est fortement corrélée aux changements de climat, alors que la pollution particulaire dépend plus fortement d'autres facteurs non climatiques.

Autrement dit, à court terme, ce sont principalement les hospitalisations pour causes cardio-vasculaires et respiratoires et des décès prématurés qui augmentent. Et à long terme, les études tendent à montrer des augmentations du risque de développer un cancer du poumon ou de maladies cardio-vasculaires ou respiratoires (infarctus du myocarde, asthme et bronchopathies, ...).

● Etude APHEKOM : impact sanitaire et économique de la pollution atmosphérique urbaine

Les villes françaises participant au projet Aphekom sont Lille, Bordeaux, Le Havre, Lyon, Marseille, Paris, Rouen, Strasbourg et Toulouse. Réparties dans toute la France, ces villes représentent 12 millions d'habitants, dont 6,5 millions dans la zone de Paris.

Toutes les villes étudiées en France présentent des valeurs de particules et d'ozone supérieures aux valeurs guides recommandées par l'organisation mondiale de la santé (OMS). Ainsi, pendant la période 2004-2006, le niveau moyen de particules fines (PM_{2,5}) variait de 14 à 20 µg/m³ selon la ville (valeur guide de l'OMS : 10 µg/m³) et la valeur guide journalière de l'ozone (maximum sur 8 heures : 100 µg/m³) avait été dépassée de 81 à 307 fois pendant ces trois années.

Les bénéfices sanitaires et économiques potentiels associés à une amélioration de la qualité de l'air sont :

- L'espérance de vie à 30 ans pourrait augmenter de 3,6 à 7,5 mois selon la ville, ce qui équivaut à différer près de 3 000 décès par an, si les concentrations moyennes annuelles de PM_{2,5} respectaient la valeur guide de l'OMS (10 µg/m³). Le bénéfice économique associé est estimé à près de 5 milliards € par an ;
- Près de 360 hospitalisations cardiaques et plus de 630 hospitalisations respiratoires par an dans les neuf villes pourraient être évitées si les concentrations moyennes annuelles de PM₁₀ respectaient la valeur guide de l'OMS (20 µg/m³). Le bénéfice économique associé est estimé à près de 4 millions € par an ;

- Une soixantaine de décès et une soixantaine d'hospitalisations respiratoires par an dans les neuf villes pourraient être évités si la valeur guide de l'OMS pour le maximum journalier d'ozone (100 µg/m³) était respectée. Le bénéfice économique associé est estimé à près de 6 millions € par an.

Enfin, ces résultats confirment que les effets de la pollution atmosphérique sur la santé sont observés au jour le jour, pour des niveaux moyens de particules fines, en l'absence même de pics de pollution.

■ Un rayonnement solaire plus important

Le premier des risques est celui directement généré par l'élévation thermique et l'ensoleillement. Le rayonnement solaire, surtout quand il est excessif lors des vagues de chaleur, peut affecter directement la santé d'au moins deux manières soit, lors des vagues de chaleur, en augmentant la température corporelle au-delà des limites tolérées par le système nerveux central, soit en favorisant par sa composante UV la survenue de mélanomes ou d'autres types de cancers cutanés.

■ Des allergies qui évoluent et s'amplifient

Il existe plusieurs types d'interactions entre polluants de l'air et pollens :

- d'une part, certains polluants chimiques de l'air peuvent favoriser la réaction allergique en abaissant le seuil de réactivité bronchique et/ou en accentuant l'irritation des muqueuses nasales ou oculaires. Par exemple, l'ozone altère les muqueuses respiratoires et augmente leur perméabilité, ce qui engendre une réaction allergique à des concentrations de pollen plus faibles que dans des situations où le niveau d'ozone est faible ;
- d'autre part, certains polluants chimiques de l'air peuvent agir sur les grains de pollen. Un des types d'interactions les plus documentés est la déformation ou la rupture de la paroi du grain de pollen.

Le dérèglement climatique, en modifiant les impacts saisonniers et la synchronisation des espèces, peut être responsable de l'apparition précoce des pollens et des spores fongiques. Il agit aussi en augmentant la concentration en allergènes de chaque grain de pollen et en changeant la distribution de nombreuses plantes allergisantes. Le réchauffement climatique est responsable de ces changements en modifiant la phénologie des plantes du fait de printemps à la fois précoces et prolongés, mais l'effet du réchauffement dépend aussi de la température de l'hiver qui a précédé et de la concentration en CO₂ (WHO & WMO 2012, Haahtela T, 2013).

D'après l'institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) « Entre 12% et 45% des problèmes allergiques seraient causés par le pollen ». Leur nombre est en constante augmentation. En France, ils ont même triplé en 20 ans, touchant près de 20% des adolescents et plus de 30% des adultes. L'allergie au pollen se manifeste entre autres par de l'asthme.

Selon l'INSERM, les émissions de pollen, son transport et ses dépôts sont étroitement liés aux conditions climatiques. « On peut donc s'attendre à ce que les conséquences du changement climatique (augmentation de la température, modification des précipitations, augmentation de la concentration en CO₂ atmosphérique) modifient sensiblement les problèmes d'allergie liés au pollen ».

■ Les pathogènes

De nombreuses études microbiologiques ont montré combien les changements environnementaux, climatiques en particulier, pouvaient modifier et rendre imprévisibles les évolutions d'espèces microbiennes. Plusieurs listes, concordantes, d'agents capables de causer des infections chez l'homme ont été publiées. De récentes revues (Smith KJ, 2010, Leport C, 2011) ont identifié plus de 1400 espèces pathogènes chez l'homme, la majorité d'origine zootique (bactéries, virus et prions, champignons, protozoaires...) et dont 10 à 20 % sont considérées comme émergentes. L'augmentation des échanges et de la densité de la population humaine constitue un autre facteur émergent favorisant la diffusion de ces agents pathogènes.

6.2.4 Synthèse

ETAT INITIAL	
ATOUS	FAIBLESSES
Plusieurs établissements de santé sont présents sur le territoire dont un hôpital.	Taux de surmortalité est de 15% Taux important de surmortalité du cancer de la prostate et de la bronchopneumopathie chronique obstructive chez les hommes Faible densité de l'offre de soin au regard de la France
PERSPECTIVES D'EVOLUTION AU FIL DE L'EAU	
OPPORTUNITES	MENACES
Agir sur les sources le plus en amont possibles afin de limiter les coûts sanitaires	Augmentation des maladies respiratoires et cardiovasculaires liées à l'augmentation de la pollution de l'air Augmentation des allergies aux pollens Augmentation et apparition de nouvelles maladies pathogènes

6.3 Aménagement, urbanisme et économie

Sources : SCoT de la CC Pays de Valois, INSEE

Carte 26 - Infrastructures de communication et réseau ferré - p153

6.3.1 Urbanisation

Au sein du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, on constate un déséquilibre important quant à la répartition de la population :

- 12 communes de la CCPV comptent plus de 1 000 habitants ;
- Près de la moitié des communes de la CCPV compte moins de 500 habitants ;
- La ville de Crépy-en-Valois regroupe à elle seule près de 30 % de la population totale de la CCPV.

L'augmentation des prix fonciers dans les villes, les politiques favorisant l'accès à la propriété, l'amélioration des quotidiennes ont fait naître depuis les années 70 le phénomène de rurbanisation. Ainsi, les citadins ont quitté les centres urbains pour de petites villes de périphérie, voire des villages. Ce phénomène est toujours réel aujourd'hui malgré un solde migratoire récemment négatif. Compte tenu de la proximité de l'Île-de-France, le territoire du Valois a été et est encore soumis à une pression urbaine importante, ce qui a pour effet une modification des bourgs et une urbanisation grandissante. En termes d'espace dédié à l'habitat, la modification des bourgs s'exprime par une importante rénovation villageoise : réhabilitations, parfois reconversions du bâti traditionnel dense mais aussi par des constructions nouvelles en comblement d'espaces libres (dents creuses) ou bien en extension.

La rénovation villageoise a été particulièrement importante ces 10 dernières années. A l'heure actuelle, la dynamique reposerait donc sur la construction neuve dont l'impact est plus ou moins important selon le caractère continu de l'urbanisation et selon la taille des programmes de création. Ces évolutions s'accompagnent également d'une standardisation de la construction autour du modèle « pavillon / parcelle » qui s'affranchit de l'identité villageoise tant du point de vue de l'architecture que des matériaux utilisés.

6.3.2 Habitats

■ Répartition des logements

Les zones d'habitat pavillonnaire se sont fortement développées compte tenu de la proximité de la région Île-de-France. La ville de **Crépy-en-Valois compte à elle seule près des 30 % des logements de la CCPV**. Ceci illustre bien l'importance de l'urbanisation de la commune principale et le déséquilibre existant avec les 61 autres communes constituant l'agglomération. Hormis Crépy-en-Valois, seules les communes de Nanteuil-le-Haudouin et de Le Plessis-Belleville dépassent les 1 000 logements.

■ Typologie et usage des logements

D'après les données de l'INSEE (2015), la part des **résidences principales** dans le total des logements s'élève à **91,9 %** et la part des résidences secondaires s'élève à 2,4 %. Les logements vacants représentent 5,7 % du total des logements.

70,4 % des occupants des résidences principales sont **propriétaires** de leurs logements (taux supérieur à celui du département de l'Oise), alors que 27,8 % en sont locataires. La part des locataires HLM dans les résidences principales est de 9,7 %.

Les **maisons individuelles** représentent la majorité des logements avec une part de **76,7 %** du total des logements, contre 71,1 % en région. A l'inverse, les appartements représentent une part de 22,8 %.

Sur le territoire, 27,3 % des logements ont été construits avant 1946.

6.3.3 Infrastructures et déplacements

Sources : PDU, SCoT, INSEE

Carte 26 - Infrastructures de communication et réseau ferré

6.3.3.1 Les infrastructures

■ Le réseau routier

● La Nationale 2

Le territoire est fortement influencé par les pôles régionaux voisins et surtout par la métropole parisienne et la zone d'activité aéroportuaire de Roissy. Positionné entre les autoroutes menant vers le nord (A1) et l'est (A4), il est traversé notamment par la Nationale 2 (Paris/Soissons/Laon), véritable axe structurant, qui permet de relier Paris à Laon, en desservant les pôles du Plessis-Belleville, Nanteuil-le-Haudouin et Crépy-en-Valois. Il est partiellement à 2x2 voies, et constitue un itinéraire de délestage pour les véhicules souhaitant éviter le Nord-Pas-de-Calais pour se rendre en Belgique depuis Paris et offre un accès direct et gratuit au pôle économique de Roissy-Charles de Gaulle. Cet axe structure et polarise le développement économique et résidentiel du territoire. Il constitue également l'axe de prédilection des déplacements domicile-travail emprunté par les quelques 3300 actifs du territoire travaillant sur la plateforme aéroportuaire de Roissy-Charles de Gaulle.

● La Nationale 330

La N330, route de Meaux-Senlis, structure le Sud-Ouest du Valois et intersecte la N2 au niveau du Plessis-Belleville.

● La Départementale 1324

La D1324, axe Est/Ouest, relie l'autoroute A1 au niveau de Senlis à la N2 au niveau de Vaumoise.

● La Départementale 332

La D332 relie Crépy-en-Valois à Compiègne.

Ces axes routiers permettent d'accéder rapidement aux polarités picardes et à Meaux et Roissy en une quarantaine de minutes. Ils sont mis en évidence sur la figure ci-dessous.

● Autres axes

Le territoire de la CC du Pays de Valois est traversé également par les RD 9E1, 18, 19, 20, 25, 32, 33, 43, 50, 50E, 51, 51E, 77, 79, 83, 84, 88, 98, 99, 100, 116, 116E, 123, 136, 148, 163, 330A, 335, 517, 548, 549, 556, 813L, 922, 936.

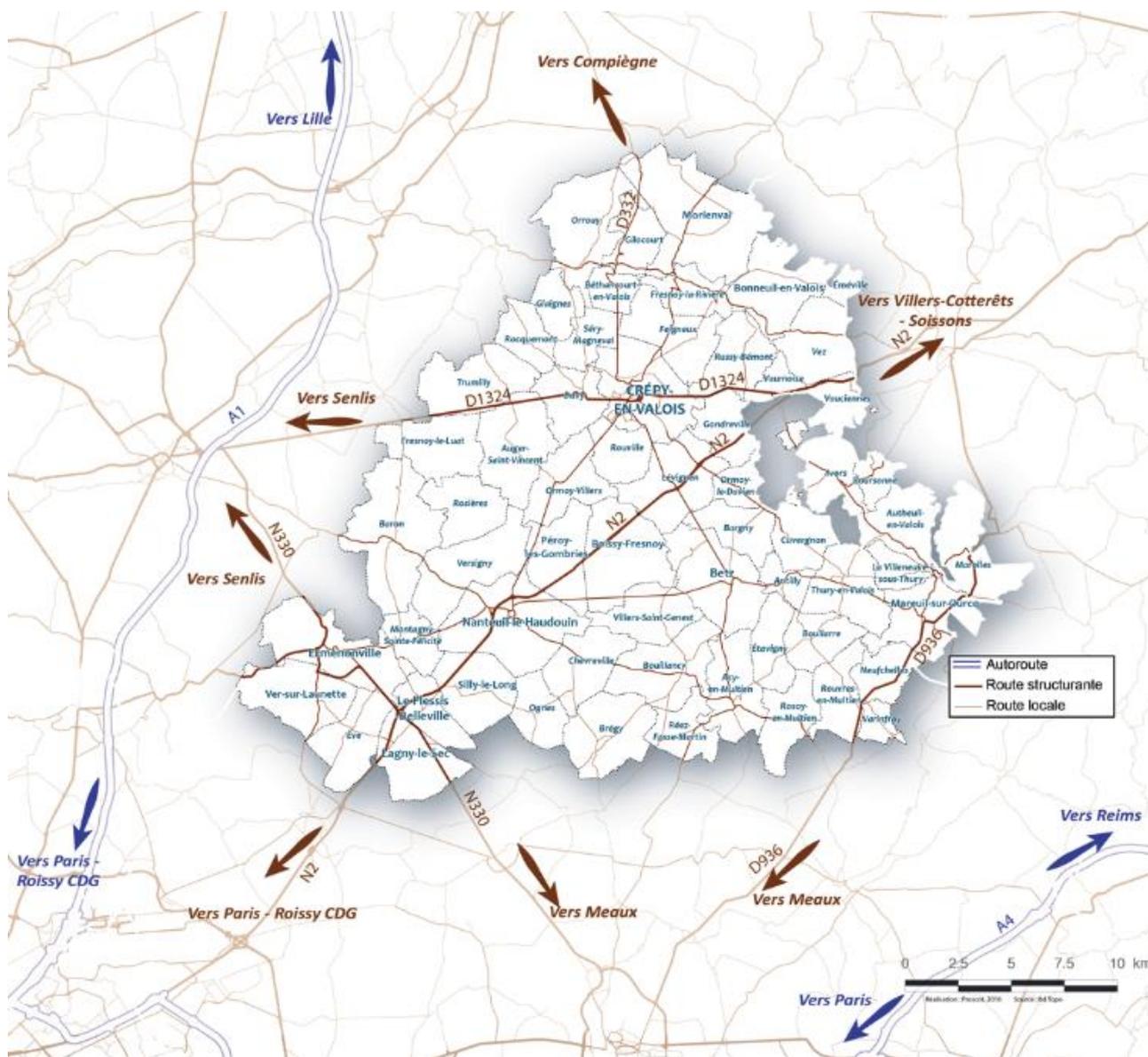


Figure 33. Réseau routier

■ Les réseaux de transport collectif

Mise à part les dessertes scolaires desservant les écoles élémentaires, les collèges ou les lycées, le réseau de transport en commun est assez limité.

Le Sud-Est du territoire est desservi par la **ligne 19** à partir de Betz à destination de Meaux. La desserte autour de Crépy-en-Valois est plus étoffée avec la **ligne 28** à destination de Compiègne ou la **ligne 62** vers Senlis ou encore la **ligne 63** avec Nanteuil-le-Haudouin. Ces lignes sont principalement dédiées au transport scolaire. La **ligne 20** dessert notamment Senlis, Nanteuil-le-Haudouin et le Plessis-Belleville. Une ligne régionale, la **41** relie Crépy-en-Valois à Roissy. Elle permet de répondre aux besoins de quelques actifs du territoire travaillant sur la plateforme aéroportuaire de Roissy.

• Particularité de Crépy-en-Valois

La Ville de Crépy-en-Valois a mis en service deux lignes de bus (lignes 1 et 2 du Cypré) entièrement gratuites desservant les lieux incontournables de la Ville afin de répondre aux besoins de ses habitants. Elles parcourent la Ville du nord au sud et d'est en ouest, avec un point de correspondance à la gare SNCF. Elles fonctionnent du lundi au samedi, sur un circuit de 9 kilomètres, de 6h à 19h40 en semaine et de 9h à 19h le samedi. 20 arrêts sont desservis, avec un passage toutes les 20 minutes.

■ Les voies ferrées

Deux voies ferrées traversent le Pays de Valois. L'une s'étend de Laon à Paris en passant sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Valois par les gares de Vaumoise, Crépy-en-Valois, Ormoy-Villers, Nanteuil-le-Haudouin et Le Plessis-Belleville. Il s'agit de la ligne 20 TER de Laon à Vaumoise, puis du Transilien – ligne K - de Crépy-en-Valois à Paris Nord. L'autre voie correspond à la ligne Paris gare de l'Est – Meaux – La Ferté-Milon sur laquelle se trouve un arrêt sur la commune de Mareuil-sur-Ourcq.

Par ailleurs, la ligne LGV Nord (Ligne TGV du Nord) traverse le territoire.

■ L'aérodrome

Le territoire compte également l'aérodrome du Plessis-Belleville, utilisé pour la pratique d'activités de loisirs et de tourisme (aviation légère, hélicoptère et aéromodélisme).

6.3.3.2 Les flux

Les principaux flux concernés sont les flux domicile-travail.

■ Flux domicile-travail

Au quotidien, les flux domicile-travail des actifs du Valois sont sous l'influence du bassin d'emploi parisien, en particulier sur la majeure partie sud du territoire. Ils sont principalement orientés vers l'Île-de-France et en particulier vers le pôle d'emploi de Roissy.

La majorité des actifs occupés du Pays de Valois travaillent hors du territoire :

- 16 039 actifs occupés vont travailler hors du territoire (soit 65% des actifs occupés) ;
- 8 582 personnes résident et travaillent au sein du territoire du SCoT ;
- 5 687 personnes viennent quotidiennement de l'extérieur pour travailler au sein du Pays de Valois.

L'Île-de-France est la principale région avec laquelle s'effectuent les flux domicile-travail : 12 927 actifs occupés du Pays de Valois s'y rendent chaque jour pour travailler, alors que 1 355 actifs occupés franciliens viennent travailler quotidiennement dans le territoire de la CCPV. Le territoire est marqué par une dichotomie Nord/Sud quant au degré d'attractivité du bassin d'emploi parisien sur les actifs. Davantage d'actifs du Sud sont amenés à quitter le territoire pour travailler (plus de 60% en moyenne) par rapport à ceux situés plus au Nord (entre 13% et 40% en moyenne selon les communes). L'influence importante de l'Île-de-France se reflète dans les distances des trajets des salariés du Valois qui sont parmi les plus élevées

du département. 50% des salariés du territoire réalisent chaque jour une distance supérieure à 30 km pour se rendre sur leur lieu de travail.

Le Val d'Oise est la principale destination des actifs occupés du Valois : 4 031 personnes quittent le territoire pour travailler dans ce département, dont 3 354 travaillent au sein du pôle de Roissy (soit 21% des actifs occupés du Valois travaillant hors du territoire). Le pôle aéroportuaire de Roissy apparaît comme un pôle très attractif pour les isariens et en premier lieu pour les territoires du Sud du département et notamment du Valois.

Les soldes migratoires sont déficitaires avec les principaux pôles économiques voisins :

- Senlis : 125 personnes venant travailler dans le Valois pour 440 résidents du Valois travailler à Senlis (-315)
- Meaux : 132 entrants pour 434 départs (-302)
- Dammartin-en-Goële : 111 entrants pour 269 sortants (-158)
- Compiègne : 319 entrants pour 473 sortants (-154)

En revanche, le solde migratoire est positif avec certains territoires, notamment :

- Villers-Cotterêts : 655 entrants pour 305 sortants (+350)
- Béthisy-Saint-Pierre : 376 entrants pour 50 sortants (+325)
- Soissons : 320 entrants pour 93 sortants (+228)

La Figure 34 montre bien l'importance de la part de la population de la CC Pays de Valois travaillant à l'extérieur du territoire.

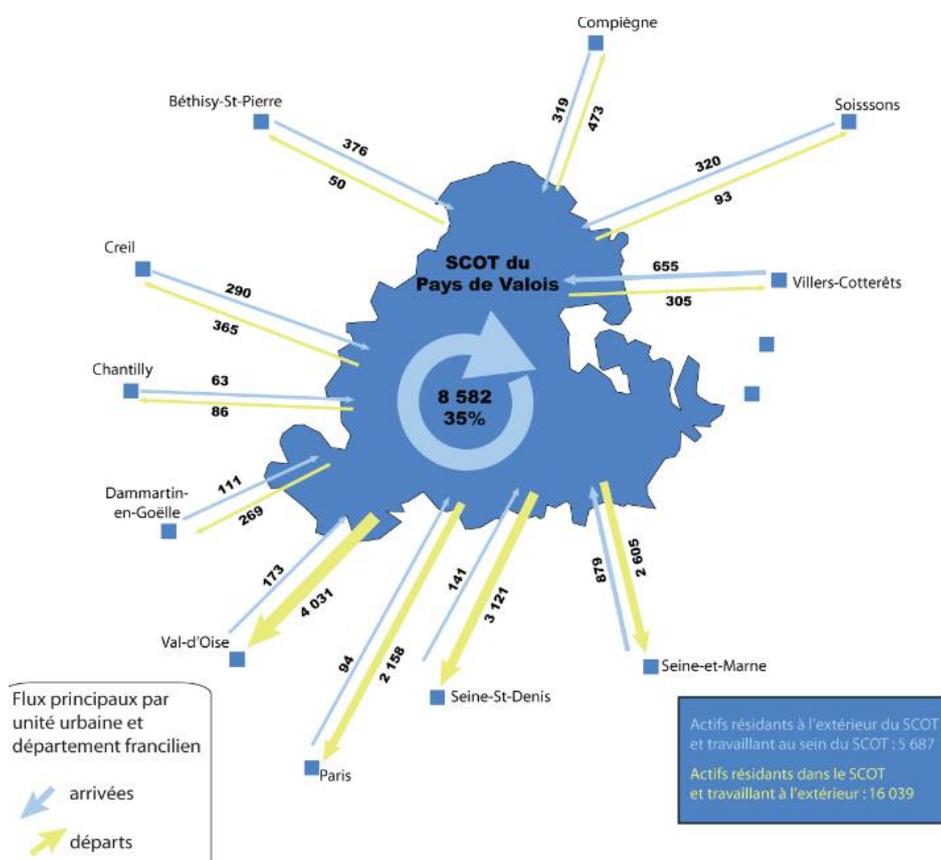


Figure 34. Principales navettes domicile-travail (2012)

L'étude des données INSEE (année 2015) à l'échelle de la Communauté de Communes du Pays de Valois (données INSEE) indique la répartition suivante des moyens de transport utilisé pour se rendre au travail en 2015 :

Moyen de transport	Nombre d'actifs concernés sur la CC	Part en % (arrondi)
Deux roues	477	1,9 %
Transports en commun	3157	12,6 %
Marche à pied	1227	4,9 %
Pas de transport	1055	4,2 %
Voiture, camions, fourgonnettes	19149	76,4 %
TOTAL CCPV	25065	100 %

Tableau 30. Répartition des moyens de transport utilisés par les actifs occupés

Il en ressort que les transports en commun sont moyennement utilisés (environ de 12,6 % des actifs utilisent ce moyen de transport). La voiture, camion ou fourgonnette est le moyen de transport prédominant, avec un peu plus de 76 % des actifs utilisant ce moyen de déplacement pour se rendre sur leur lieu de travail.

La part des ménages ayant au moins une voiture en 2015 est de 90,3 %.

■ Fragmentations

Les **routes** constituent des éléments linéaires d'autant plus fragmentant que le maillage est dense et les infrastructures sont larges.

L'impact morcelant de ces axes est souvent sous-estimé. En plus de la **barrière physique** qu'ils forment pour de nombreuses espèces (amphibiens, insectes terrestres...), de nombreux phénomènes influencent d'autres espèces sensibles. On peut par exemple citer la rupture du continuum thermo-hygrométrique (température et hygrométrie différente au niveau de la route et des accotements), bloquant certains insectes dans leur déplacement.

En plus de la fragmentation occasionnée, ces infrastructures sont responsables de **mortalité directe par collisions avec les véhicules**.

Le territoire intercommunal est traversé par différents axes de transport dont certains particulièrement fragmentant :

- La Nationale 2 ;
- La Nationale 330 ;
- Les Départementales qui découpent l'espace en petites entités ;
- Les voies de chemin de fer.

Enfin, il est important de noter que les lignes de transports d'électricité participent très probablement à la fragmentation écologique en privilégiant certaines espèces de prédateurs.

Infrastructure de communication et réseau ferré

 CC du Pays de Valois

 Limite départementale

Réseau routier :

 Autoroute

 Nationale

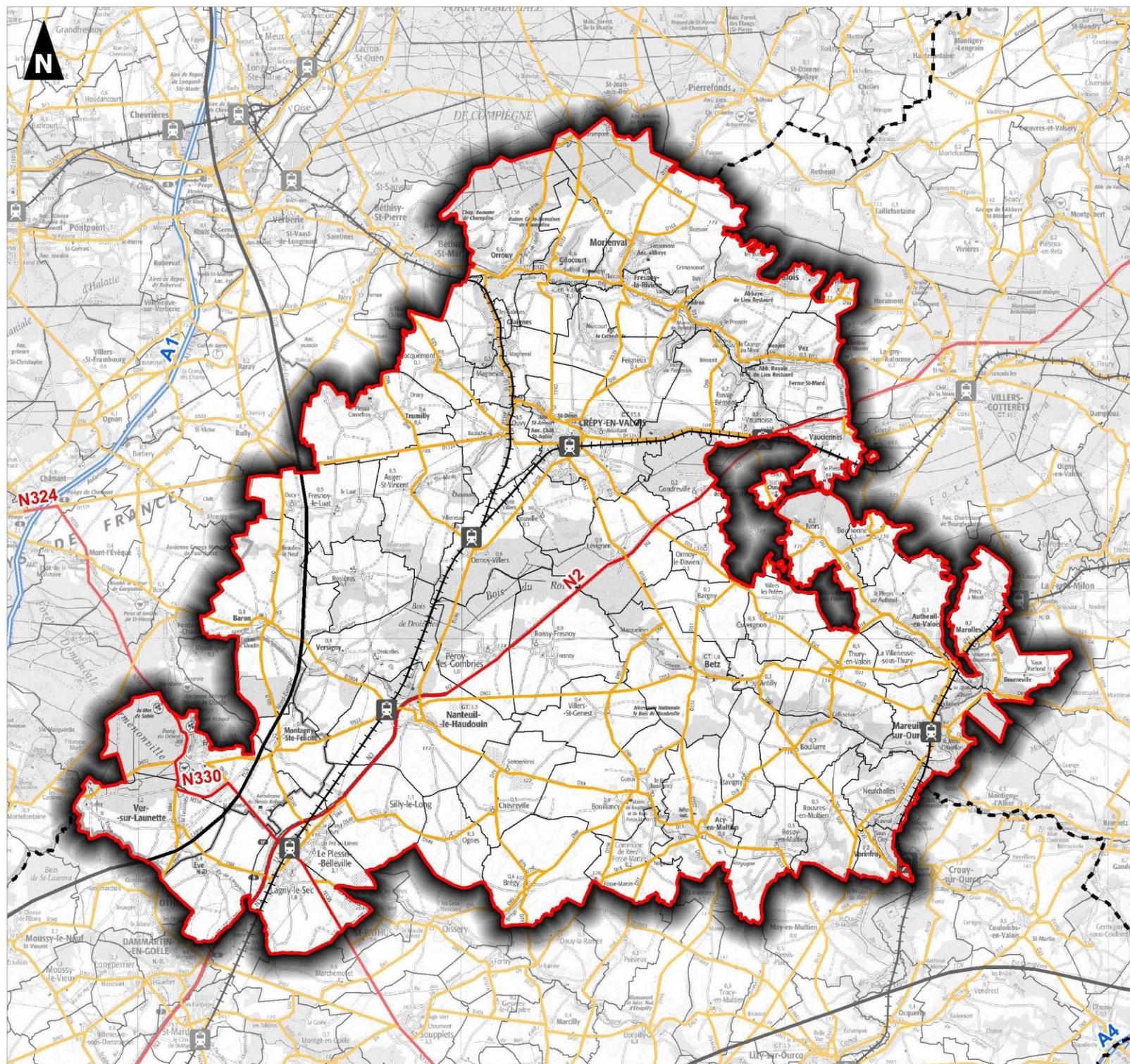
 Départementale

Réseau ferré :

 TGV

 Voie normale

 Gare



0 5 10
Kilomètres

1:200 000

(Pour une impression sur format A4 sans réduction de taille)

6.3.4 Economie

Source : SCoT, INSEE, site internet de la CCPV

La dernière crise économique de 2008 a eu des répercussions importantes sur l'économie. La Picardie a été fortement impactée par cette crise. Territoire historique de productions industrielles, la tertiarisation de l'économie ajoutée à cette crise a entraîné un certain déclin. Aujourd'hui la région tire profit de sa position géographique privilégiée au croisement de deux régions influentes (l'Ile-de-France et les Hauts-de-France) et à proximité immédiate du plus grand aéroport français, Roissy-Charles de Gaulle. Son accessibilité par les nombreuses voies de communication qui la desservent (N2, N331, lignes ferroviaires) et de son tissu économique en mutation, peuvent permettre à la Communauté de Communes du Pays de Valois de retrouver une forte croissance.

3 pôles d'emplois ressortent au sein du Pays de Valois, ils regroupent 10 304 emplois, soit environ **72% de l'ensemble des emplois du territoire** :

- **Crépy-en-Valois** avec 6 098 emplois en 2012, soit **43% de l'ensemble des emplois du territoire** ;
- **Nanteuil-le-Haudouin** avec 1 104 emplois, soit 8% de l'ensemble des emplois du territoire ;
- **Le Plessis-Belleville et Lagny-le-Sec** : 3 102 emplois, soit 22% de l'ensemble des emplois ;

La CCPV appartient à l'aire urbaine de Paris. Elle appartient à la zone d'emploi de Roissy – Sud-Picardie pour 59 communes et à la zone d'emploi de Compiègne pour 3 communes.

■ Typologie des entreprises et du marché du travail

Les acteurs économiques du territoire se répartissent ainsi :

	CC Pays de Valois		France	
	2010	2015	2010	2015
Part des agriculteurs exploitants	1,9%	1,7%	1,8%	1,7%
Part des artisans, commerçants, chefs d'entreprise	6,3%	6,7%	6,2%	6,7%
Part des cadres et professions intellectuelles supérieures	10,9%	10,1%	16,5%	17,6%
Part des professions intermédiaires	19,5%	20,5%	25,2%	25,9%
Part des employés	27,4%	27,4%	28,4%	28%
Part des ouvriers	34,1%	33,6%	21,8%	20,2%
Nombre d'emplois au lieu de travail	14 299	14 706		

Tableau 31. Evolution du marché du travail

Comparativement à la France, le territoire compte moins de cadres et de professions intermédiaires que la moyenne nationale, et compte plus d'ouvriers.

En 2017, la Communauté de Communes du Pays de Valois comptait 2 409 entreprises, ainsi réparties :

Typologie d'entreprises	Nombre	%
Nombre d'entreprises dans l'industrie	170	7 %
Nombre d'entreprises dans la construction	360	15 %
Nombre d'entreprises dans le commerce, le transport et la restauration	722	30 %
Nombre d'entreprises dans les services	1157	48 %
Total	2409	100 %

Tableau 32. Répartition des entreprises selon 4 secteurs

Les entreprises du domaine des services sont donc prédominantes, représentant près de la moitié du total des entreprises. Les entreprises dans le commerce, transport et restauration occupent elles aussi une place importante représentant 30 % du total des entreprises. Viennent ensuite les entreprises de construction correspondant au quart des entreprises, puis les entreprises de l'industrie.

Cette tendance est corrélée avec la répartition des postes dans ces secteurs dans les établissements actifs. En effet, au 31/12/2015, la répartition des postes par secteur sur le nombre de total d'établissements est le suivant :

	Part en % sur la CC	Part en % sur la région
Part des postes de l'agriculture, sylviculture, pêche	2,1 %	1,1 %
Part des postes de l'industrie	13,8 %	16%
Part des postes dans la construction	5,4 %	5,8 %
Part des postes dans le commerce, le transport et services marchands	53,8 %	40,5 %
Part des postes dans l'administration publique, enseignement, santé et action sociale	24,9 %	36,6 %

Tableau 33. Part des postes dans les établissements actifs au 31/12/2015

Ces données montrent que l'économie du territoire est principalement tournée vers les services marchands. Parmi les 14 299 emplois du Valois, **plus de la moitié relève du secteur « commerce, transport, service »**. Il faut noter en effet que la desserte du territoire par l'intermédiaire de la RN2 impacte en premier lieu la composition du tissu économique local en favorisant le développement des activités de logistique, accentuant la polarisation du territoire, notamment autour des plateformes déjà existantes. En effet, les stratégies logistiques des industriels, des distributeurs, ou de leurs prestataires s'inscrivent souvent dans des logiques économiques et commerciales de niveau national voire européen au sein desquelles le positionnement géographique de la RN2 prend tout son sens. De nombreuses entreprises franciliennes envisagent de venir s'installer au sein du territoire, au regard notamment d'un niveau de fiscalité et de foncier trop élevé au sein de la région parisienne.

Les secteurs de l'administration publique, de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale est le second pourvoyeur d'emplois.

■ Industrie

En dehors des activités logistiques, il est intéressant de noter que les **industries extractives** ou celles liées à la **fabrication de textiles et de l'habillement** ou **d'équipements électriques** symbolisent de réelles spécificités économiques du territoire.

La Communauté de Communes du Pays de Valois dispose de quelques disponibilités foncières. Par ailleurs, elle est organisée autour de **5 zones industrielles**, situées sur les communes de :

- Crépy-en-Valois : La ZI « les portes du Valois » ;
- Lagny-le-Sec : ZI de Baranfosse ; ZI La Couture ; ZI de la Folle Emprise ;
- Le Plessis-Belleville : ZI du Grand Lièvre ; ZI des Meuniers ;
- Mareuil-sur-Ourcq : ZI Le Feignet ;
- Nanteuil-le-Haudouin : ZAC Le Parc du Chemin de Paris.

A noter, la présence d'une zone d'activité à Silly-le-Long et d'une future ZAC à cheval sur Silly-le-Long et Le Plessis-Belleville

Afin de faciliter l'émergence de nouveaux projets sur le territoire, la CCPV met à disposition des jeunes entreprises **deux pépinières d'entreprises** :

- L'espace Valois Entreprendre situé au Plessis-Belleville ;
- Le bâtiment industriel locatif situé dans la ZI de Crépy-en-Valois, davantage adapté aux jeunes PME artisanales.

La CCPV assure la promotion du territoire, attire de nouvelles entreprises, aide à la création et au développement des entreprises locales par son service de Développement économique. Elle propose un accompagnement gratuit et personnalisé, à tout stade d'avancement de projet d'entreprise, pour les différentes démarches de création, de reprise ou de développement, ainsi qu'un appui à l'élaboration de l'étude de marché, du business plan et du dossier financier.

Les Rencontres économiques du Valois, organisées par la CCPV, réunissent, le temps d'une soirée, les acteurs économiques et élus locaux autour de problématiques communes.

■ Le commerce de proximité

La conjugaison du développement résidentiel et de la hausse de la population favorise le développement d'un commerce de proximité sur le territoire. Parallèlement à cette offre locale, de grands pôles commerciaux extérieurs au Valois, principalement du nord de la région parisienne, répondent aux besoins en équipements de la maison et de la personne auxquels les deux principaux pôles commerciaux du territoire (Crépy-en-Valois et Nanteuil-le-Haudouin) ne peuvent pas toujours répondre.

6.3.6 Synthèse

ETAT INITIAL	
ATOUTS	FAIBLESSES
<p>Deux voies ferrées traversent le Pays de Valois : plusieurs gares sont desservies</p> <p>Les entreprises du domaine des services sont prédominantes, représentant près de la moitié du total des entreprises. Les entreprises dans le commerce, transport et restauration occupent elles aussi une place importante représentant 30 % du total des entreprises.</p> <p>Le territoire offre plus de 14 000 emplois</p>	<p>Déséquilibre important quant à la répartition de la population : Crépy-en-Valois compte à elle seule près des 30 % des logements de la CCPV</p> <p>Les infrastructures favorisant l'usage de la voiture individuelle (N2, N330, D1324, D332, ...)</p> <p>Les transports en commun desservent principalement les établissements scolaires</p> <p>La majorité des actifs occupés du Pays de Valois travaillent hors du territoire. Les déplacements domicile-travail sont principalement orientés vers l'Île-de-France et en particulier vers le pôle d'emploi de Roissy.</p>
PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION AU FIL DE L'EAU	
OPPORTUNITÉS	MENACES
<p>Friches industrielles à valoriser</p> <p>Création de voies douces favorisant l'attractivité</p>	<p>Artificialisation trop forte des terres agricoles</p>

CHAPITRE 7. ANNEXES

7.1 Les ICPE

Commune	Nom	Régime ICPE	Statut Seveso
Baron	Samin	Autorisation	Non Seveso
Betz	Valfrance	Autorisation	Non Seveso
Bonneuil en Valois	Horcholle § fils	Autorisation	Non Seveso
	Rocamat Bonneuil en Valois		Non Seveso
	Sas Groupe Gauchy	Autorisation	Non Seveso
Bregy	Ecoval	Autorisation	Non Seveso
	Societe Francaise d'assainissement	Autorisation	Non Seveso
Crépy en Valois	Carrefour Supply Chain (EX LCM)	Enregistrement	Non Seveso
	Escale auto	Autorisation	Non Seveso
	FM France	Autorisation avec servitudes	Seveso seuil haut
	Libeltex NTI	Autorisation	Non Seveso
	Plasthylen	Enregistrement	Non Seveso
	Sibelco france	Autorisation	Non Seveso
	Sibelco france	Autorisation	Non Seveso
	SITA ile-de-france	Autorisation	Non Seveso
Ermenonville	Sodimatex		Non Seveso
	Bocquillon Andre	Autorisation	Non Seveso
	Rallye des trois forets (association)	Autorisation	Non Seveso
Lagny le Sec	Terralys	Autorisation	Non Seveso
	Amfqse	Enregistrement	Non Seveso
	CNH France	Autorisation	Non Seveso
	Kuehne & nagel	Autorisation	Non Seveso
	Miele	Enregistrement	Non Seveso
	Nd logistics	Autorisation	Non Seveso
	Siadis	Autorisation	Non Seveso
Le Plessis Belleville	Umark	Enregistrement	Non Seveso
	Autodico	Autorisation	Non Seveso
	Cnh france	Enregistrement	Non Seveso
	Darty	Autorisation	Non Seveso
	Guy dauphin environnement (vir)	Autorisation	Non Seveso
	Havells Sylvania Lighting France	Autorisation	Non Seveso
	Stef logistique Le Plessis Belleville	Enregistrement	Non Seveso
Total marketing services (ex Total Raffinerie)	Enregistrement	Non Seveso	
Lévignen	Butagaz	Autorisation avec servitudes	Seveso seuil haut
Nanteuil le Haudouin	Invista European (ex Nissin France)	Enregistrement	Non Seveso
	Snc du chemin de paris	Enregistrement	Non Seveso
	Valfrance	Autorisation	Seveso seuil bas
Russy Bemont	Bonduelle Europe long life (Bell)	Autorisation	Non Seveso
Sery Magneval	Dupont Pascal	Autorisation	Non Seveso
Silly le Long	Orsima granulats	Autorisation	Non Seveso
	Trabet		Non Seveso
St Pathus	Amb - distribution center 1	Autorisation	Non Seveso
Trumilly	Sibelco France	Autorisation	Non Seveso
Vaumoise	Velay Bernard		Non Seveso

Tableau 34. ICPE soumises à enregistrement, autorisation ou autorisation avec servitudes sur la CC Pays de Valois

7.2 Catastrophes naturelles

Commune	Risque	Date début	Date fin	Durée en jours	Saison
Acy-en-Multien	Inondations et coulées de boue	08/05/1988	09/05/1988	1	Printemps
Acy-en-Multien	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	4	Hiver
Antilly	Inondations et coulées de boue	04/06/1985	07/06/1985	3	Printemps
Antilly	Inondations et coulées de boue	20/05/1986	21/05/1986	1	Printemps
Antilly	Inondations et coulées de boue	08/05/1988	09/05/1988	1	Printemps
Antilly	Inondations et coulées de boue	07/08/1997	07/08/1997	0	Été
Antilly	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	4	Hiver
Auger-Saint-Vincent	Inondations et coulées de boue	02/07/2000	02/07/2000	0	Été
Auger-Saint-Vincent	Inondations par remontées de nappe phréatique	15/03/2001	07/04/2001	23	Hiver
Auger-Saint-Vincent	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	4	Hiver
Authueil-en-Valois	Inondations et coulées de boue	08/05/1988	09/05/1988	1	Printemps
Authueil-en-Valois	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	4	Hiver
Bargny	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	4	Hiver
Baron	Inondations par remontées de nappe phréatique	01/09/2001	16/05/2002	257	Été
Baron	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	4	Hiver
Béthancourt-en-Valois	Inondations et coulées de boue	04/06/1985	07/06/1985	3	Printemps
Béthancourt-en-Valois	Inondations et coulées de boue	20/05/1986	21/05/1986	1	Printemps
Béthancourt-en-Valois	Inondations et coulées de boue	03/06/2000	03/06/2000	0	Printemps

Commune	Risque	Date début	Date fin	Durée en jours	Saison
Béthancourt-en-Valois	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	4	Hiver
Betz	Inondations et coulées de boue	08/05/1988	09/05/1988	1	Printemps
Betz	Inondations et coulées de boue	07/08/1997	07/08/1997	0	Été
Betz	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	4	Hiver
Boissy-Fresnoy	Inondations et coulées de boue	08/05/1988	09/05/1988	1	Printemps
Boissy-Fresnoy	Inondations et coulées de boue	07/08/1997	07/08/1997	0	Été
Boissy-Fresnoy	Inondations et coulées de boue	16/06/1997	17/06/1997	1	Printemps
Boissy-Fresnoy	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	4	Hiver
Bonneuil-en-Valois	Inondations et coulées de boue	20/05/1986	21/05/1986	1	Printemps
Bonneuil-en-Valois	Inondations et coulées de boue	07/05/2000	07/05/2000	0	Printemps
Bonneuil-en-Valois	Inondations par remontées de nappe phréatique	22/03/2001	22/03/2001	0	Printemps
Bonneuil-en-Valois	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	4	Hiver
Bouillancy	Inondations et coulées de boue	04/06/1985	07/06/1985	3	Printemps
Bouillancy	Inondations et coulées de boue	03/06/1992	03/06/1992	0	Printemps
Bouillancy	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	4	Hiver
Boullarre	Inondations et coulées de boue	20/05/1986	21/05/1986	1	Printemps
Boullarre	Inondations et coulées de boue	08/05/1988	09/05/1988	1	Printemps
Boullarre	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	4	Hiver
Boursonne	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	4	Hiver
Brégy	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	4	Hiver

Commune	Risque	Date début	Date fin	Durée en jours	Saison
Chèvreville	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	4	Hiver
Crépy-en-Valois	Inondations et coulées de boue	23/07/1988	23/07/1988	0	Eté
Crépy-en-Valois	Inondations et coulées de boue	02/07/2000	02/07/2000	0	Eté
Crépy-en-Valois	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	4	Hiver
Cuvergnon	Inondations et coulées de boue	08/05/1988	09/05/1988	1	Printemps
Cuvergnon	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	4	Hiver
Duvy	Inondations et coulées de boue	02/07/2000	02/07/2000	0	Eté
Duvy	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	4	Hiver
Éméville	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	4	Hiver
Ermenonville	Inondations et coulées de boue	17/06/1986	17/06/1986	0	Printemps
Ermenonville	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	4	Hiver
Étavigny	Inondations et coulées de boue	08/05/1988	09/05/1988	1	Printemps
Étavigny	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	4	Hiver
Ève	Inondations par remontées de nappe phréatique	20/02/2001	20/02/2001	0	Hiver
Ève	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	4	Hiver
Feigneux	Inondations et coulées de boue	17/06/1986	17/06/1986	0	Printemps
Feigneux	Inondations et coulées de boue	23/06/1986	23/06/1986	0	Eté
Feigneux	Inondations et coulées de boue	04/06/1985	07/06/1985	3	Printemps
Feigneux	Inondations et coulées de boue	23/07/1988	23/07/1988	0	Eté
Feigneux	Inondations et coulées de boue	07/05/2000	07/05/2000	0	Printemps

Commune	Risque	Date début	Date fin	Durée en jours	Saison
Feigneux	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	4	Hiver
Fresnoy-la-Rivière	Inondations et coulées de boue	05/07/2012	05/07/2012	0	Été
Fresnoy-la-Rivière	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	4	Hiver
Fresnoy-le-Luat	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	4	Hiver
Gilocourt	Inondations et coulées de boue	04/06/1985	07/06/1985	3	Printemps
Gilocourt	Inondations et coulées de boue	20/05/1986	21/05/1986	1	Printemps
Gilocourt	Inondations et coulées de boue	03/06/2000	03/06/2000	0	Printemps
Gilocourt	Inondations et coulées de boue	14/08/2010	16/08/2010	2	Été
Gilocourt	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	4	Hiver
Glaignes	Inondations et coulées de boue	04/06/1985	07/06/1985	3	Printemps
Glaignes	Inondations et coulées de boue	20/05/1986	21/05/1986	1	Printemps
Glaignes	Inondations et coulées de boue	17/06/1986	17/06/1986	0	Printemps
Glaignes	Inondations et coulées de boue	03/06/2000	03/06/2000	0	Printemps
Glaignes	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	4	Hiver
Gondreville	Inondations et coulées de boue	23/07/1988	23/07/1988	0	Été
Gondreville	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	4	Hiver
Ivors	Inondations et coulées de boue	17/06/1986	17/06/1986	0	Printemps
Ivors	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	4	Hiver
La Villeneuve-sous-Thury	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	4	Hiver
Lagny-le-Sec	Inondations et coulées de boue	04/08/1997	05/08/1997	1	Été

Commune	Risque	Date début	Date fin	Durée en jours	Saison
Lagny-le-Sec	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	4	Hiver
Le Plessis-Belleville	Inondations et coulées de boue	24/06/1983	25/06/1983	1	Été
Le Plessis-Belleville	Inondations et coulées de boue	04/08/1997	05/08/1997	1	Été
Le Plessis-Belleville	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	4	Hiver
Lévignen	Inondations et coulées de boue	08/05/1988	09/05/1988	1	Printemps
Lévignen	Inondations et coulées de boue	23/07/1988	23/07/1988	0	Été
Lévignen	Inondations et coulées de boue	02/07/2000	02/07/2000	0	Été
Lévignen	Inondations et coulées de boue	04/05/2007	04/05/2007	0	Printemps
Lévignen	Inondations et coulées de boue	14/07/2010	14/07/2010	0	Été
Lévignen	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	4	Hiver
Mareuil-sur-Ourcq	Inondations et coulées de boue	07/05/2000	07/05/2000	0	Printemps
Mareuil-sur-Ourcq	Inondations et coulées de boue	06/05/2006	06/05/2006	0	Printemps
Mareuil-sur-Ourcq	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	4	Hiver
Marolles	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	4	Hiver
Montagny-Sainte-Félicité	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	4	Hiver
Morienvil	Inondations et coulées de boue	23/06/1986	23/06/1986	0	Été
Morienvil	Inondations et coulées de boue	17/06/1997	17/06/1997	0	Printemps
Morienvil	Inondations et coulées de boue	05/07/2012	05/07/2012	0	Été
Morienvil	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	4	Hiver
Nanteuil-le-Haudouin	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	4	Hiver

Commune	Risque	Date début	Date fin	Durée en jours	Saison
Neufchelles	Inondations et coulées de boue	08/05/1988	09/05/1988	1	Printemps
Neufchelles	Inondations et coulées de boue	07/05/2000	07/05/2000	0	Printemps
Neufchelles	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	4	Hiver
Ognes	Inondations et coulées de boue	17/12/1993	02/01/1994	16	Automne
Ognes	Inondations et coulées de boue	07/06/2007	07/06/2007	0	Printemps
Ognes	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	4	Hiver
Ognes	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	4	Hiver
Ormoy-le-Davien	Inondations et coulées de boue	08/05/1988	09/05/1988	1	Printemps
Ormoy-le-Davien	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	4	Hiver
Ormoy-Villers	Inondations et coulées de boue	08/05/1988	09/05/1988	1	Printemps
Ormoy-Villers	Inondations et coulées de boue	02/07/2000	02/07/2000	0	Été
Ormoy-Villers	Inondations et coulées de boue	08/06/2014	10/06/2014	2	Printemps
Ormoy-Villers	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	4	Hiver
Orrouy	Inondations et coulées de boue	04/06/1985	07/06/1985	3	Printemps
Orrouy	Inondations et coulées de boue	20/05/1986	21/05/1986	1	Printemps
Orrouy	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	4	Hiver
Péroy-les-Gombries	Inondations et coulées de boue	08/05/1988	09/05/1988	1	Printemps
Péroy-les-Gombries	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	4	Hiver
Rééz-Fosse-Martin	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	4	Hiver
Rocquemont	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	4	Hiver

Commune	Risque	Date début	Date fin	Durée en jours	Saison
Rosières	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	4	Hiver
Rosoy-en-Multien	Inondations et coulées de boue	20/05/1986	21/05/1986	1	Printemps
Rosoy-en-Multien	Inondations et coulées de boue	08/05/1988	09/05/1988	1	Printemps
Rosoy-en-Multien	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	4	Hiver
Rouville	Inondations et coulées de boue	13/05/2006	13/05/2006	0	Printemps
Rouville	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	4	Hiver
Rouvres-en-Multien	Inondations et coulées de boue	08/05/1988	09/05/1988	1	Printemps
Rouvres-en-Multien	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	4	Hiver
Russy-Bémont	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	4	Hiver
Séry-Magneval	Inondations et coulées de boue	04/06/1985	07/06/1985	3	Printemps
Séry-Magneval	Inondations et coulées de boue	17/06/1986	17/06/1986	0	Printemps
Séry-Magneval	Inondations et coulées de boue	03/06/2000	03/06/2000	0	Printemps
Séry-Magneval	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	4	Hiver
Silly-le-Long	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	4	Hiver
Thury-en-Valois	Inondations et coulées de boue	08/05/1988	09/05/1988	1	Printemps
Thury-en-Valois	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	4	Hiver
Trumilly	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	4	Hiver
Varinfroy	Inondations et coulées de boue	08/05/1988	09/05/1988	1	Printemps
Varinfroy	Inondations et coulées de boue	17/01/1995	31/01/1995	14	Hiver

Commune	Risque	Date début	Date fin	Durée en jours	Saison
Varinfroy	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	4	Hiver
Vauciennes	Inondations et coulées de boue	20/05/1986	21/05/1986	1	Printemps
Vauciennes	Inondations et coulées de boue	07/05/2000	07/05/2000	0	Printemps
Vauciennes	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	4	Hiver
Vaumoise	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	4	Hiver
Versigny	Inondations et coulées de boue	17/12/1993	02/01/1994	16	Automne
Versigny	Inondations et coulées de boue	17/01/1995	05/02/1995	19	Hiver
Versigny	Inondations et coulées de boue	16/05/2008	16/05/2008	0	Printemps
Versigny	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	4	Hiver
Versigny	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	4	Hiver
Versigny	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	01/04/1989	31/07/1992	1217	Printemps
Versigny	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/08/1992	31/12/1995	1247	Été
Ver-sur-Launette	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	4	Hiver
Vez	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	4	Hiver
Villers-Saint-Genest	Inondations et coulées de boue	07/08/1997	07/08/1997	0	Été
Villers-Saint-Genest	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	4	Hiver

Tableau 35. Arrêtés de catastrophes naturelles par communes